



Department of Anthropology and African Studies

Arbeitspapiere / Working Papers Nr. 45b

Katja Werthmann (dir.)

Diébougou, une petite ville du Burkina Faso



The Working Papers are edited by

Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität, Forum 6, D-55099 Mainz, Germany. Tel. +49-6131-392.3720, Email: ifeas@mail.uni-mainz.de;

http://www.uni-mainz.de/~ifeas

Geschäftsführender Herausgeber/ Managing Editor: Thomas Bierschenk (biersche@mail.uni-mainz.de)

Table de matières

Carola Lentz, Richard Kuba et Katja Werthmann	Remerciements	2
Katja Werthmann	Diébougou : recherche dans une petite ville du Burkina Faso	4
Richard Kuba et Katja Werthmann	Diébougou : aperçu historique	19
Marlis Gensler	Lotissement et histoire à Diébougou : accès aux et contrôle sur les terres urbaines dans le contexte de pluralisme juridique dans une petite ville au Burkina Faso	32
Julia Weinmann	Les Dagara-Dioula de Diébougou : identité musul- mane dans une petite ville ouest-africaine	52
Marc Hanke	Anciens Combattants : images de soi et regards extérieurs	66
Sékou Amadou Maïga	Élections municipales à Diébougou	81
Oscar Dabiré	La recherche aux archives de la Préfecture de Diébougou	93
	Liste des rapports soumis	96

Remerciements

Les textes présentés ci-dessous résultent d'un stage inter-universitaire de formation à la recherche. Organisé conjointement par l'Institut d'Ethnologie historique de l'université de Francfort sur le Main et le Département d'Histoire et d'Archéologie ainsi que le Département de Sociologie de l'université de Ouagadougou ce stage réunissait en 2001 des étudiants venant de Ouagadougou et des villes allemandes de Francfort, Mayence et Karlsruhe. Il s'inscrivait dans un contexte de recherches sur l'histoire du peuplement au sud-ouest du Burkina Faso dans le cadre du programme de recherche de l'université de Francfort « Histoire des cultures et des langues dans l'espace naturel de la savane ouest-africaine » (SFB 268)¹.

Ce stage n'aurait pas été possible sans l'appui de divers institutions et personnages. Nous remercions avant tout nos collègues Dr Somda Claude Nurukyor et Dr Sawadogo Ram Christophe de l'université de Ouagadougou, ainsi que Dr Hiën Pierre-Claver du INSS/CNRST, pour leur coopération dans l'atelier préparatoire et l'atelier intérimaire à Diébougou. Ces deux ateliers ont été essentielles pour encadrer les étudiants et définir leurs axes de recherches individuelles. M Le Maire Kam Hervé Magloire et M Le Préfet Toë Adama ont facilité notre séjour par nous donner « feu verts », et la Mairie nous a permis d'utiliser la salle de réunion pour nos ateliers. M Somé Joël et M Tiendrebéogo Dominique étaient à Diébougou des pisteurs indispensables pour se familiariser avec un terrain nouveau et des hommes de bon conseil à tout moment.

Nos profondes remerciements vont à toutes les familles de Diébougou qui, avec patience et humeur, ont accueilli les étudiants: les familles de Debka André, Meda Donatien, Ouattara Inoussa, Sanogo Benjamin, Sawadogo Issaka, Sawadogo Sambo, Somé Luc, Tam Sami Luc, et Touré Ambaly. Nous tenons aussi à remercier nos assistants, traducteurs et transcripteurs qui sont souvent devenus des vrais amis: Dabilgou Sibbila, Dabiré Désiré Edgar, Dabiré Romuald, Dembélé Djénéba, Hiën Florence, Konaté Seydou, Meda Regis, Ouattara Soualuo, Ouedraogo François, Palm Sié, Somé Eric, Téguéra Abdoulaye, Tioye Sie Hermann. On n'oubliera pas non plus l'atelier de Ouattara Karim qui a géré nos « mobylettes de service », et « Le Coin » de Somda Evariste qui était le site d'une mémorable fête. Enfin, nous remercions Fadhila et Pierre-Yves Le Meur pour la traduction des textes, et Sarah Neumann pour la mise en page.

2

¹ Voir à ce propos Kuba/Lentz/Somda 2004.

Ce stage de formation à la recherche était le deuxième dans la région depuis 1998, date du premier stage dont les résultats ont été publié en 2001². Il n'aurait jamais pu voir le jour sans l'appui financier de la Société Allemande pour la Recherche (Deutsche Forschungsgemeinschaft), et de l'association des « Amis de l'université de Francfort ».

Nous dédions ces textes aux habitants de Diébougou, qui nous ont accueillis avec tant d'hospitalité.

Mainz, Septembre 2004

Carola Lentz, Richard Kuba, Katja Werthmann

Réferences

Kuba, Richard; Lentz, Carola et Claude Nurukyor Somda (dir.) (2004), Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso. Paris, Karthala.

Kuba, Richard; Lentz, Carola und Katja Werthmann (dir.) (2001), Les Dagara et leurs voisins. Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereichs 268.

_

² Kuba/Lentz/Werthmann 2001.

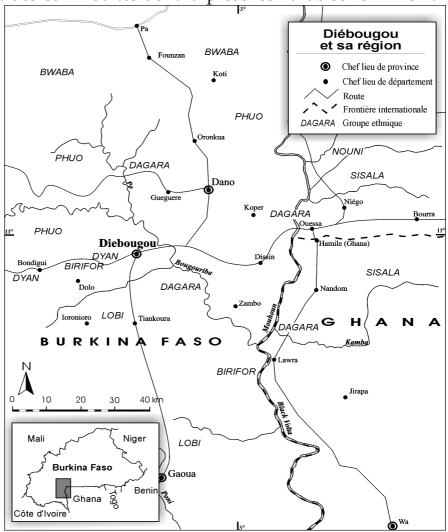
Diébougou : recherche dans une petite ville du Burkina Faso

Katja Werthmann

C'est sous le titre « Diébougou, un village dans la brousse » que Gabi Schopferer a publié en 1993 le journal de son séjour en famille au Burkina Faso de 1987 à 1990. Dans ce livre, elle décrit entre autres choses les difficultés que rencontre l'épouse d'un coopérant dans l'organisation de la vie quotidienne d'une famille allemande à Diébougou. A ses yeux, Diébougou apparaissait comme un village manquant des commodités dont la présence va de soi en Allema-

gne, comme l'eau courante, l'électricité, le téléphone, certains produits alimentaires, etc. On peut toutefois opposer à ce tableau une autre réalité, à savoir que Diébougou disposait déjà d'infrastructures qui sont bien loin de constituer le lot quotidien d'un village africain: mairie, écoles, hôpital, poste, station service, barrage, cinéma, ainsi qu'un aménagé espace pour le marché.

Fig. 1 : Diébougou et sa région



Aujourd'hui, on y trouve non seulement l'électricité mais aussi la télévision par satellite, des téléphones mobiles, des ordinateurs, des connexions internet et une station de radio. La piste qui relie Diébougou à la capitale Ouagadougou et à la Côte d'Ivoire a été goudronnée, et l'installation d'une usine d'égrenage de coton a commencé.

D'octobre à décembre 2001, un groupe d'étudiants burkinabe et allemands a séjourné à Diébougou dans le but d'y étudier les différentes dimensions de ces mutations. L'accent était non seulement mis sur les évolutions politiques et économiques, mais aussi sur les aspects historiques, sociaux et culturels. Notre projet de recherche à Diébougou s'inscrit dans deux grands programmes de recherche : d'une part, une étude de l'histoire du peuplement, du droit foncier et des relations interethniques menée entre 1997 et 2002 dans le cadre d'une coopération entre le Projet A9 du Programme spécial de recherche SFB 268sur « Histoire des cultures et des langues dans l'espace naturel de la savane ouest-africaine » de l'Université de Francfort sur le Main et le Département d'histoire et d'archéologie de l'Université de Ouagadougou, d'autre part une recherche interdisciplinaire sur les petites et moyennes villes africaines. Avant de présenter brièvement ces deux domaines de recherche, il sera utile de donner quelques informations sur Diébougou.

Diébougou, un « gros village »?

Le Burkina Faso est marqué par un net clivage entre ville et campagne et par un taux d'urbanisation modéré. Seulement 12% de la population (environ 12 millions de personnes) vivent dans les deux grandes villes de Ouagadougou (850 000 habitants; Atlas du Burkina Faso 2001 : 38) et de Bobo Dioulasso (520 000 habitants; Atlas du Burkina Faso 2001 : 38) qui concentrent la majeure partie des ressources économiques, politiques et culturelles du pays. Le contraste est saisissant entre la capitale Ouagadougou qui connaît un boom immobilier durable et les villages de l'arrière-pays qui ne disposent souvent même pas des infrastructures élémentaires.

Le Burkina Faso compte une douzaine de centres urbains secondaires rassemblant de 11 000 à 52 000 habitants¹. Seules deux villes secondaires disposent d'industries notables : Koudougou (traitement du coton) et Banfora (production de sucre et d'alcool). L'agriculture constitue la base économique de la plupart des autres petites villes. Le « Programme de développement des villes moyennes » lancé en 1990 (Ouédraogo 1991 : 214, Ouédraogo 1997 : 147, n. 14)

_

Ouédraogo (1991) cite Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Tenkodogo, Fada N'Gourma, Kaya, Reo, Nouna et Yako comme localités de plus de 11 000 habitants. Compaoré (1993) fait une comparaison entre six « villes secondaires » (Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Gaoua et Kaya). L'Atlas du Burkina Faso (2001: 35) mentionne Tenkodogo, Fada N'Gourma, Pouytenga, Dédougou, Kaya et Ouahigouya comme villes de plus de 25 000 habitants, Banfora et Koudougou comptant plus de 60 000 habitants. On trouve les populations des communes urbaines sur le site http://www.ambf.bf/f_mairies.htm. Voir également Ganne 1986, Ganne et Ouédraogo 1997, Goislard 1997, Ouédraogo 1997 concernant les petites villes du Burkina Faso, et Bierschenk 1999 pour un cas béninois de ville moyenne.

prévoyait des mesures d'amélioration des infrastructures visant à promouvoir le développement économique dans dix localités (Dori, Kaya, Fada N'Ggourma, Dédougou, Koudougou, Po, Tenkodogo, Banfora, Gaoua et Ouahigouya).

Diébougou est aujourd'hui le chef-lieu de la province de Bougouriba, située au sud-ouest du Burkina Faso et comprenant cinq départements et 135 villages environ. Un décret promulgué en 1982 a érigé Diébougou en commune urbaine. 27 villages appartiennent au département homonyme (Monographie de la Bougouriba 2000). La commune de Diébougou est divisée en sept secteurs. Avec ses 11 235 habitants (sans Loto; Cahiers de recensement 1998), elle ressemblerait – à l'instar de Gaoua plus au sud – plutôt à un « gros village » (Compaoré 1993 : 20).

Plusieurs groupes de population se sont installés à Diébougou depuis le XVIIIe siècle, parmi lesquels des Birifor, Bwaba, Dagara, Dagara-Dioula, Dian, Lobi et Phuo (cf. Kuba et Werthmann dans cet ouvrage). Vivent aussi à Diébougou des Dioula, des Peuls, des Mossi, ainsi que des groupes venus des pays voisins, comme par exemple des Yoruba. Islam, catholicisme, protestantisme et religions locales sont présents. On trouve à Diébougou un hôpital ainsi que plusieurs écoles primaires et secondaires. Des missionnaires chrétiens sont venus à Diébougou pendant la colonisation et c'est en 1942 qu'un établissement catholique y a été érigé pour la première fois. L'ouverture officielle d'une mission date de 1958, suivie en 1965 de l'inauguration de l'église et du Collège des frères (Hébert 1976 : 256, 258). Diébougou est devenu le siège du diocèse en 1996.

Les services techniques et administratifs déconcentrés suivants sont représentés à Diébougou : les directions provinciales de l'action sociale, de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, de l'environnement et des eaux & forêts, ainsi que la police nationale, la gendarmerie et les douanes. On y trouve aussi différentes agences de développement et ONG, comme par exemple le PNGT (Programme national de gestion des terroirs), VARENA-ASSO (Valorisation des ressources naturelles pour l'auto-promotion), la CDAR (Cellule diocésaine d'aménagement rural) et l'ODE (Office de développement des églises évangéliques).

La route qui relie Diébougou à Ouagadougou, Bobo Dioulasso et la Côté d'Ivoire traverse le village d'est en ouest. L'allée de vieux kapoks datant de l'époque coloniale a été victime en 2001 de la construction de la route goudronnée. Au centre ville se trouvent les bâtiments administratifs – haut commissariat, mairie, préfecture – ainsi que la poste, le central téléphonique et l'hôpital. La gare routière destinée au transport interrégional est située entre le nouveau marché et le lycée provincial.

L'architecture de chacun des quartiers de la ville est bien différenciée, combinant cases en banco, demeures aux grandes cours intérieures ombragées, maisons modernes à étage, et une « cité » pour les fonctionnaires. Le « château dagara » de style néo-soudanais, construit en 1949 par Sokoun Somé,

assistant vétérinaire de l'administration coloniale, est malheureusement à présent en ruine. Le marché dominical rassemble une foule nombreuse venant des villages environnants. Pour les achats quotidiens de produits alimentaires et de consommation courante, on trouve toute une série de boutiques ainsi que le « Cinq-heure-marché », auxquelles s'ajoutent buvettes, cabarets servant la bière de mil, maquis et vidéo-cinés. Les gens se déplacent essentiellement à pied, mais aussi à vélo ou mobylette. A la tombée de la nuit, on voit s'animer les bars et les restaurants du rond-point du « Monument de l'Idée » construit sous Sankara, même si le cinéma du coin a depuis longtemps fermé ses portes. Sur la route de Gaoua, une villa aux allures de palais a été récemment construite pour l'entrepreneur en bâtiment Oumarou Kanazoé, ainsi que des habitations ultramodernes pour les ingénieurs travaillant à la construction de la route.

Les recherches sur les villes petites et moyennes en Afrique

L'étude des villes africaines de petite et moyenne taille constitue depuis les années 1970 une branche de recherche autonome. Domaine privilégié des géographes et des urbanistes, elle concerne aussi historiens, sociologues et anthropologues (Bertrand 1997).

Les villes ont longtemps été négligées par l'anthropologie en raison de leur taille et de leur hétérogénéité². Pourtant, aucun anthropologue travaillant au sein de petites communautés rurales ne pouvait ignorer le poids croissant de l'urbanisation. Lorsque les anthropologues se sont tournés vers les recherches urbaines dans les années 1960 et 1970, ils ont privilégié l'étude de « villages au sein de la ville » (urban villages) plus proches de leurs terrains habituels, se concentrant sur des groupes ethniques et socioprofessionnels particuliers ou des quartiers et relations de voisinage (neighbourhoods) (Hannerz 1976 : 68, Welz 1991 : 31-34 ; sur le développement de l'anthropologie urbaine, voir Hannerz 1980).

Depuis la fin des années 1970, les petites villes africaines sont devenues des objets d'étude privilégiés pour des experts en développement rural et régional en quête de solutions à un exode rural croissant. L'accent était en particulier mis sur la fonction de « relais » des petites villes, entre économie rurale et urbaine. L'ouvrage collectif de Baker et Pedersen (1992) incarne ce type d'approche, lorsqu'il met en avant les conditions suivantes comme nécessaires à un bon fonctionnement de l'économie des petites villes :

7

À l'exception des recherches du Rhodes Livingstone Institute dans les villes minières dans le « copper belt » (Hannerz 1983: 155-208).

Commune de Diébougou	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	population total par ethnie ³	%	Secteur 8 Loto
Dyan	421	210	322	18	34	312	146	1463	13	166
Lobi	190	118	38	150	31	117	112	756	6,7	5
Dyula	519		5	50	81	14	133	802	7,1	198
Daga-Dyula		475						475	4,2	
Dagara	217	1399	12	301	726	93	789	3537	31,5	
Birifor	77	67	5	572	10	56	74	861	7,7	658
Pougouli	25	4		2	1	15	30	77		
Mossi	139	661	13	111	107		681	2013	17,9	2
Gourounsi	22	21	5	7	28	22	30	135		
Peul	33	19		123	40	36	75	326	2,9	63
Bobo	116	55	16	67	19	36	80	389	3,5	
Samo	8	20			9	17	8	62		
Nouma			23					23		
Bwaba				8		16	24	48		
Bissa						1	6	7		
Dafi							35	35		
autres	109	69	5	1	18	5	19	226		
ménage	242 (8)	538 (6)	100 (4)	193 (7)	190 (6)	168 (6)	462 (5)			203 (5)
Total par m	918	1537	236	694	627	555	530	5750	51,2	530
sexe f	958	1581	208	716	477	486	562	 5485	48,8	562
Population total par sec- teur	1876	3118	444	1410	1104	1041	2242	TOTAL 11.235 (sans Loto) ⁴		1092

L'appartenance à un groupe ethnique a été déduite des prénoms et noms de famille du recensement (on trouve ainsi des noms dyan typiques : Kam Sie, Gniminou Ieli, Palm Sami ou Sou Obi; des patronymes dagara : Somé, Somda, Dabiré, ou mossi : Ouedraogo, Sawadogo, Zongo). Le procédé ne tient pas compte des changements d'appartenance clanique, de l'usage de noms étrangers à des fins stratégiques, ou du choix d'affiliation ethnique effectué par les enfants issus de couples mixtes. Beaucoup de Dyan portent des noms dyula depuis la période coloniale. Les chiffres présentés ici ne sont utiles que comme approximation grossière du poids démographique de chacun des groupes ethniques à Diébougou. Sources: Cahiers de récensement 1996, 1998, Province de la Bougouriba, analysés par Michaela Oberhofer, Kam Samtoumou Pêgnoumou et Kam Sié Robert.

⁴ Ce n'est que récemment que le village de Loto a été intégrée dans la commune de Diébougou; il a donc été considéré à part.

Commune de Diébougou	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Total d'autres nationalités
			Autres nati	·				
Ghana	1				1			2
Benin	21	24						45
Togo	1					1		2
Senegal		4						4
Côte d'Ivoire		2	5		1			8
Nigeria	86	27			1	4	2	120
Mali		11					17	28
Europe		1		1	14			16
Cameroun					1			1
Total	109	69	5	1	18	5	19	226

Tableau 1 : Population de Diébougou. Sources : Cahiers de Récensement administratif 1996/98

(1) stabilisation et décentralisation du système économique pour une sécurisation des services locaux publics et privés, (2) décentralisation des mécanismes de décision politique, (3) construction et extension des infrastructures physiques, sociales et institutionnelles, (4) transformation des structures macropolitiques. Nombre d'études menées dans ce champ de recherche en expansion partagent des points de vue analogue, plutôt technocratique, sur les petites villes d'Afrique (cf. Bertrand 1997).

Les recherches anthropologiques ont également eu tendance à mettre l'accent sur le rôle des petites villes comme catalyseur du développement régional. Il en a résulté selon Southall (1998) un dilemme pour les anthropologues : le soutien financier aux projets de recherche est de plus en plus lié à une utilisation de leurs résultats à des fins de politique de développement. Or les anthropologues défendent souvent des vues sur le développement différentes de celles des bailleurs de fonds occidentaux. La conclusion de Southall, qui a dirigé le programme interdisciplinaire « Small Urban Centres in Rural Development in Africa » à l'Université de Madison, Wisconsin, est plutôt pessimiste, après analyse de leurs résultats : « La plupart des petites villes apparaissent comme le niveau inférieur de systèmes d'oppression et d'exploitation des populations rurales » (« Most small towns appear as the lowest rung of systems for the oppression and exploitation of rural peoples »; Southall 1979: 213). Pour Southall, si les chercheurs du programme « Urban Development in Rural Context in Africa » de l'Institut scandinave des études africaines en Suède sont arrivés à des appréciations plus optimistes (Baker 1990, Baker et Pedersen 1992, Baker 1997), c'est qu'ils ont confondu planification et réalité, ou alors qu'ils n'ont jamais travaillé sur les petites villes (Southall 1998 : 443). Une étude complète des relations entre petites villes et arrière-pays suppose aussi la prise en compte des aspects négatifs. L'aigreur de ton de Southall s'explique peut-être en regard de son positionnement marxiste et de son attention à démasquer « l'imposture » des organisations du développement (Burton 1992). Son point de vue sur les petites villes africaines semble - du point de vue de l'anthropologue - trop se réduire à l'économique et aux relations globales de dépendance. Il ignore que ces localités sont aussi des cadres de vie dont les habitants ne se vivent pas comme les simples victimes de mécanismes macroéconomiques et politiques.

Lors d'une conférence tenue à Ouagadougou en 1993, on a vu se dessiner une nette similarité des points de vue anglophones et francophones concernant l'étude des petites villes, même si la connaissance réciproque des travaux menés dans chacune des communautés linguistiques reste faible (Baker 1997 : 17). Baker montre que la recherche francophone n'oppose pas la ville à la campagne aussi systématiquement que son homologue anglophone, mettant plutôt l'accent sur les relations entre les deux pôles. Les thèmes et problèmes communs de la recherche urbaine africaniste seraient : (1) les conséquences d'une urbanisation rapide, (2) les définitions de l'urbain, (3) les stratégies de

survie des citadins, (4) le contexte géographique du développement des villes (Baker 1997 : 13 et sq.).

Finalement, qu'est ce qu'une ville? Les définitions officielles de l'urbain varient d'un pays à l'autre. Les trois critères clefs sont la démographie, les fonctions administratives et les activités économiques (cf. Eckert 2002 : 82). Au Burkina Faso, une localité est définie comme urbaine si elle compte au minimum 10 000 habitants et plus de 50% de chefs de ménage exerçant une activité non agricole ; en Côte d'Ivoire, tous les centres administratifs (communes, sous préfectures) sont considérés comme urbains indépendamment de leur population, tout comme au Togo, tous les chefs-lieux de district, même s'ils regroupent à peine 1 000 habitants (Baker 1997 : 14).

Pour Hannerz (1976), il n'y a pas de différence de nature entre petites et grandes villes. Cet auteur montre que les anthropologues conduisent de plus en plus de recherches *dans* les villes, mais non *sur* les villes, c'est-à-dire sur la spécificité de l'urbain. Selon lui, l'« organisation de la diversité » (*organization of diversity*) et l'« urbanicité » (*urbanness*) devraient être placées au centre de l'ethnographie urbaine. Pour des raisons pratiques, il a conduit son travail de terrain dans la ville nigériane de Kafanchan. Sa taille (10 à 15 000 habitants) et son histoire (fondée dans les années 1920 à un nœud ferroviaire) permettaient d'en avoir une vue d'ensemble ; en outre, elle était marquée par une forte diversité ethnique, religieuse et professionnelle.

Le travail de terrain en milieu urbain génère toutefois des problèmes méthodologiques spécifiques, comparé à l'enquête classique dans une communauté de taille limitée. Chercheur individuel, Hannerz ne pouvait connaître tous les habitants des lieux, ni maîtriser toutes les langues parlées, encore moins participer à toutes les dimensions de la vie sociale. La collaboration avec des informateurs clefs et des assistants auxquels étaient déléguées des tâches spécifiques ont permis de dépasser ces contraintes et d'avoir ainsi accès à des situations et milieux diversifiés (Hannerz 1976 : 75 et sq.). Pour « appréhender les réalités complexes de la vie urbaine », il a eu recours à des méthodes comme l'évaluation des activités professionnelles, l'analyse de réseau, le dépouillement de dissertations d'écoliers, l'évaluation des occupations, l'enregistrement de trajectoires de vie et l'analyse de la documentation existante (Hannerz 1976 : 85 et sq.). Signalons que Hannerz voyait dans la coopération interdisciplinaire une alternative à cette manière de procéder.

En ligne avec les approches esquissées ci-dessus, nous nous sommes attachés, dans le cadre de notre étude à Diébougou, à rendre compte par un travail d'équipe interdisciplinaire des multiples facettes de la ville en variant les perspectives. Ce n'est pas seulement son rôle économique moteur dans le développement rural qui nous intéressait, mais aussi sa signification comme espace de vie pour différents groupes d'habitants. Le choix des thèmes de recherche correspondait aux disciplines participantes (anthropologie, géographie, histoire, sociologie). Nous nous sommes en particulier interrogés sur la mise en œuvre à l'échelon local du programme national de décentralisation,

sur le rapport entre droit foncier traditionnel et moderne, sur l'histoire spécifique de quelques groupes de population, sur le rôle des associations de jeunes et des anciens combattants comme acteurs sociaux de l'arène sociopolitique, ainsi que sur le développement économique urbain et périurbain. Des échanges continuels entre chercheurs ont permis de mettre rapidement à jour les chevauchements entre les différents champs de l'enquête. De cette manière, tous les participants ont en peu de temps acquis une connaissance d'ensemble de Diébougou supérieure à celle que pourrait atteindre un chercheur individuel dans le même laps de temps.

Domaines d'investigation

Histoire du peuplement, droit foncier et relations interethniques au sud ouest du Burkina Faso constituaient les thèmes généraux du projet de recherche anthropologique A9 du Programme spécial de recherche 268. Comme nous l'avons établi au cours de nos recherches sur l'histoire du peuplement de localités des provinces de Ioba, Bougouriba, Sissili et Poni, il n'existe pas, même dans les plus petites villages, de « vraie » histoire de l'installation des différents groupes et de leurs rapports mutuels (voir Kuba 2001, Kuba et Lentz 2002, Kuba et al. 2001, Lentz 2001). Ces différents récits doivent bien plus être compris comme autant de discours porteurs de revendications foncières ou politiques. Bien qu'ils ne soient pas manipulables à l'infini, ils permettent selon le contexte de mettre en relief certaines figures ou certains événements qui serait passés sous silence dans une autre situation. Cette flexibilité par rapport aux traditions orales caractérise les sociétés essentiellement segmentaires du sud ouest du Burkina Faso, qui ne connaissent pas de traditions « canoniques » ou de gardiens de la mémoire collective, tels que les griots des sociétés mandé d'Afrique de l'Ouest. Selon le contexte, on mettra l'accent sur l'origine des premiers arrivants (firstcomers) ou des immigrants ultérieurs (latecomers) (Kopytoff 1987: 17), ou bien sur l'intégration d'éléments ethniques divers au sein d'un groupe apparaissant à présent comme « mono-ethnique ».

Les thèmes de l'histoire du peuplement, du foncier et des relations interethniques étaient également constitutifs du projet de recherche conduit avec les étudiants à Diébougou. L'appartenance au groupe des *firstcomers* ou des *latecomers* comme topos urbain a clairement émergé de l'enquête foncière (Dakuyo 2002, Gensler 2002a), de l'étude de l'histoire des Dagara-Dioula et des Mossi (Dabilgou et Geist 2002, Dao 2002, Weinmann 2002), et aussi dans le contexte des élections municipales (Maïga 2002). Diébougou n'est pas la seule localité du sud ouest du Burkina Faso où l'on trouve deux chefferies de terre (dian et dagara); mais les avis divergent quant à l'interprétation de leur histoire (voir Gensler 2002b : 17-25, Kuba et Werthmann dans cet ouvrage).

Avec le développement des lotissements s'est instaurée une coexistence pragmatique entre droit foncier traditionnel et étatique. Bien que les premiers arrivants dian soient devenus minoritaires d'un point de vue démographique, les prérogatives du chef de terre dans l'attribution des parcelles non loties et la pratique des sacrifices correspondant n'ont pas été mises en cause. Le chef de terre dian se voit aussi comme exerçant une autorité spirituelle sur la ville dans son ensemble, revendication qui est apparue au grand jour à l'occasion du scrutin municipal. Durant la campagne électorale, on entendait de tout bord que Diébougou ne saurait en aucun cas être gouverné par un non Dian, et le bruit courut que les candidatures issues d'autres groupes ethniques provoqueraient le courroux de la terre.

Le thème du pouvoir de la terre a aussi marqué la nomination du *naaba* mossi. Dans le pays mossi, le terme *naaba* désigne un chef issu d'une lignée dont l'autorité est légitimée par le pouvoir spirituel *naam*⁵. L'institution d'un représentant des Mossi comme *naaba* le 26 mai 2001 a été perçue comme un affront, non seulement par les Dian mais aussi par les autres habitants de la ville, qui tous considèrent qu'il ne peut y avoir de chef mossi hors du domaine mossi, et qu'en outre, le chef de terre constitue la seule autorité spirituelle légitime à Diébougou (Dabilgou et Geist 2002). Ils virent donc dans le décès du *naaba* quatre jours après sa prise de fonction la (prévisible) punition infligée par la terre.

On retrouve pourtant à Diébougou la grande élasticité qui caractérise la délimitation des catégories de *firstcomer* et *latecomer*, que nous avions déjà mise à jour dans d'autres localités. Le fait qu'un groupe de commerçants musulmans comme les Dagara-Dioula, plutôt défini selon un critère socioprofessionnel qu'ethnique, ait reçu la prééminence sur d'autres *latecomers* grâce à des relations particulièrement étroites avec les premiers arrivants – au point que les Dian leur aient même « laisser la place » (Gensler et Weinmann dans cet ouvrage) – n'est probablement explicable qu'en référence à la configuration politique supra-régionale au XIXe siècle. Or pour mieux appréhender celle-ci, il serait nécessaire d'explorer en profondeur l'histoire des Dioula au sud ouest de l'actuel Burkina Faso, et en particulier l'histoire de Loto (Hiën 2001, Kuba et Werthmann dans cet ouvrage).

Diébougou constitue un arène dans laquelle sont, entre autres, négociées des revendications foncières et politiques. Les acteurs en présence incarnent chacun différentes couches ou différents groupes socioprofessionnels et ethniques. Les « anciens combattants » forment une catégorie dont le destin est très étroitement lié aux conséquences ambivalentes de la colonisation et de la modernisation. Comme le montrent les travaux de Hanke (2002), l'ambivalence de cette expérience historique se reflète dans les appréciations à l'endroit des anciens combattants. Ils sont à la fois vus comme des pionniers et des innovateurs par les générations suivantes, et comme les exemples d'une adaptation malheureuse au style de vie européen. Par ailleurs, la réussite sociale de leurs descendants prouve que les anciens combattants représentent aussi les germes d'une couche moyenne urbaine. Mais en même temps, ils jouent un rôle dans la politique locale, à l'instar des membres des associations de jeunes (apoliti-

_

Le terme *naaba* désigne de manière générique les détenteurs de diverses positions de pouvoir, comme les chefs de village ou les présidents d'association.

ques si l'on en croit leurs statuts), que ce soit comme membres de partis politiques, conseillers municipaux, assesseurs dans les bureaux de vote, ou encore en tant qu'autorités informelles.

Les organisations de jeunes se voient à Diébougou comme les catalyseurs du développement, apportant par exemple leur concours aux campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement, le SIDA ou l'excision. L'Union de la Jeunesse Fraternelle de Diébougou (U.J.Fra.D.) étudiée par Tony Arefin a établi des contacts avec des organisations européennes et lancé des chantiers internationaux (workcamps) à Diébougou et dans les environs. Comme dans l'ensemble du Burkina Faso, le chômage est un grave problème à Diébougou. Suite au programme d'ajustement structurel, il ne s'ouvre pratiquement plus de postes dans la fonction publique, qui constitue le plus gros employeur du pays. Plus largement, on n'embauche plus que dans les secteurs sous-rémunérés de l'éducation et de la santé, ou bien du côté des agences internationales de développement et des ONG. Même bien formés, bacheliers et diplômés de l'université sont menacés de chômage. A Diébougou aussi, beaucoup de déscolarisés et de diplômés ne s'en tirent pas au mieux. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les associations de jeunes soient perçues, entre autres, comme un moyen d'accéder à des ressources matérielles et idéelles (Arefin 2002).

Comme beaucoup de petites villes, Diébougou constitue aussi un relais entre « ville » et « campagne ». En outre, cette localité se situe dans une zone favorable d'un point de vue climatique, qui est l'objet depuis les années 1970 d'une vague d'immigrations. Les effets de cette immigration pour partie pilotée par l'Etat ont été étudiés dans les villages de Djipologo (Sanon 2002) et Loto (Dakuyo 2002). La pression migratoire croissante s'explique entre autres par la question de l'approvisionnement en bois de feu. Les distances parcourues par les femmes pour trouver du bois pour des usages domestiques et commerciaux s'accroissent en effet continuellement (Drabo 2002).

Le poids des femmes dans la vie économique a été mis à jour par une analyse comparative des marchés de Diébougou et des villages environnants (Kritzler 2002). Les marchés villageois offrent aux paysannes des possibilités de revenus complémentaires par la vente de légumes et de condiments, ou de bière de mil et de beignets. Ces activités sont étroitement liées au calendrier agricole, variant en fonction de l'intensité en travail des phases du cycle de culture. En ville, la commercialisation de produits agricoles et l'échange avec des biens industriels manufacturés constituent les activités principales de nombreuses femmes, ce que reflète l'existence des associations des femmes du marché.

Ville ou village?

Habitants et visiteurs affirment que Diébougou est en train de se muer en une « vraie ville ». Mais qu'est ce qu'une « vraie ville » ? Bertrand et Dubresson (1997b : 9) remarquent que :

« ... les petites et moyennes cités africaines ont longtemps été perçues comme de simples échelons inférieurs au bas d'armatures urbaines pyramidales; maillons situés entre grandes villes et localités villageoises, ni authentiquement ruraux ni franchement urbains, leur fonction essentielle était celle d'étape intermédiaire, de relais transitoire dans un processus uniforme et linéaire de passage du rural à l'urbain, des campagnes à la grande ville ».

Lorsque le sociologue Jean-Bernard Ouédraogo (1997) a ainsi demandé aux habitants d'une commune du nord du Burkina Faso : « Dori⁶ est-elle une ville ? », la plupart ont certes répondu par l'affirmative, mais en mettant chacun l'accent sur des fonctions ou des caractéristiques différentes. Pour certains, c'était une question d'infrastructures (eau, électricité, services médicaux, loisirs, etc.), pour d'autres de marché, pour d'autres encore, de démographie, ou encore de présence d'administrations. Seuls ceux ayant déjà vécu dans une grande cité ne percevaient pas Dori comme une ville.

On entend des appréciations similaires de la bouche d'habitants de Diébougou. Avec ses 11 235 habitants, Diébougou dépasse à peine le seuil des 10 000 qui définit au Burkina Faso le statut de commune urbaine. Comme beaucoup d'autres petites villes, Diébougou conserve un « caractère rural », visible par exemple à ce que nombre de ses habitants exploitent des champs ou des jardins, et que l'on trouve du petit bétail élevé au beau milieu de la ville. D'un autre côté, Diébougou se distingue nettement des villages voisins l'existence d'infrastructures, d'institutions de formation d'administrations. L'installation de groupes ethniques et socioprofessionnels divers ne constitue pas un phénomène typiquement urbain. Dans bien des localités rurales coexistent aussi des groupes de populations d'origines diverses. La langue véhiculaire dioula reste toutefois très peu parlée hors de Diébougou, dans les villages des alentours. En résumé, il n'est pas facile de répondre simplement par l'affirmative ou la négative à la question « est-ce que Diébougou est une ville ? », dans la mesure où cette localité se situe quelque part sur un continuum ville-campagne, et exhibe des signes de ces deux modes de vie et de peuplement.

Bibliographie

Atlas du Burkina Faso (2001). Paris, Les éditions Jeune Afrique.

Arefin, Tony (2002), « La fraternité pour une même monde, pour un même destin ». Beobachtungen zur Funktionsweise von « associations des jeunes » in einer westafrikanischen Kleinstadt am Beispiel der « Union de la Jeunesse Fraternelle de Diébougou » (U.J.Fra.D.). Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.

Baker, Jonathan (éd.) (1990), Small Town Africa. Studies in Rural-Urban Interaction. Uppsala, The Scandinavian Institute of African Studies.

 $^{^{\}rm 6}$ Province de Seno, 25 535 habitants (http://www.ambf.bf/f_mairies.htm).

- Baker, Jonathan (1997), « Introduction », in : Baker, Jonathan (ed.) (1997), Rural-Urban Dynamics in Francophone Africa. Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet : 11-25.
- Baker, Jonathan (éd.) (1997), Rural-Urban Dynamics in Francophone Africa. Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.
- Baker, Jonathan et Poul Ove Pedersen (éds.) (1992): *The Rural-Urban Interface in Africa. Expansion and Adaptation*. Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet.
- Bierschenk, Thomas (1999), « Herrschaft, Verhandlung und Gewalt in einer afrikanischen Mittelstadt (Parakou, Benin) », afrika spectrum 34 (3): 321-348.
- Bertrand, Monique (1997), Les villes secondaires d'Afrique noire (1970-1997). Bibliographie analytique et commentée. Bordeaux, CEAN.
- Bertrand, Monique et Alain Dubresson (1997), « Revisiter les petites et moyennes villes d'Afrique noire », in : Bertrand, Monique et Alain ´Dubresson (éds.) (1997), Petites et moyennes villes d'Afrique noire. Paris, Karthala : 7-13.
- Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), Petites et moyennes villes d'Afrique noire. Paris, Karthala.
- Burton, John W. (1992), « An Interview with Aidan Southall », *Current Anthro- pology* 33 (1): 67-83.
- Compaoré, G. (1993), « Analyse comparative et spécificités de six villes secondaires du Burkina Faso », *Espaces tropicaux* 10 : 11-30.
- Dabilgou, Sibbila et David Geist (2002), *La migration des Mossi à Diébougou. Rapport d'étude*. Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Dakuyo, Blaise W. (2002), Démographie et système foncier dans la Bougouriba: question foncière à Loto. Rapport provisoire. Université de Ouagadougou, Département de Sociologie.
- Dao, Abasse (2002), Histoire de peuplement du Burkina Faso: étude de cas des Dagara-Dioula de Diébougou et les localités environnantes dans la province de la Bougouriba. Rapport provisoire. Université de Ouagadougou, Département de Sociologie.
- Drabo, Angèle (2002), La femme face à la rationalisation de la gestion des ressources ligneuses dans la province de la Bougouriba: cas de la ville de Diébougou. Rapport provisoire. Université de Ouagadougou, Département de Sociologie.
- Eckert, Andreas (2002), « Städte und Urbanisierung in Afrika in historischer Perspektive eine Skizze », *africa spektrum* 37 (1): 81-87.
- Ganne, Bernard (1986), »Le foncier et l'urbain. Le cas d'une ville moyenne sahélienne: Ouahigouya (Haute Volta) », in: Crousse, Bernard ; Le Bris, Emile et Etienne Le Roy (éds.) (1986), Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales. Paris, Karthala: 145-162.
- Ganne, Bernard et Moussa Ouedraogo (1997), «'Local', ,politique' et ,territoire': essai d'économie politique autour d'une ville moyenne: l'évolution de Ouahigouya au Burkina Faso », in : Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), Petites et moyennes villes d'Afrique noire. Paris, Karthala : 221-240.

- Gensler Marlis (2002a), "Tout est mélangé!": Bodenrecht und Siedlungsgeschichte in einer westafrikanischen Kleinstadt (Diébougou, Burkina Faso). Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Gensler Marlis (2002b), "Une fois loti …": Bodenrecht und Siedlungsgeschichte in einer westafrikanischen Kleinstadt (Diébougou, Burkina Faso). Arbeitspapiere/Working Papers, Nr. 14. Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien/Department of Anthropology. www.uni-mainz.de/~ifeas/workingpapers/Gensler.pdf
- Goislard, Catherine (1997), « Esquisse d'une gestion foncière plurale: Banfora (Burkina Faso) », in : Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris, Karthala : 163-177.
- Hanke, Marc (2002), Anciens combattants Selbstdarstellung und Fremdwahrnehmung. Die soziale, politische und kulturelle Stellung der Kriegsveteranen in der Distrikthauptstadt Diébougou, Burkina Faso. Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Hannerz, Ulf (1976), « Methods in an African Urban Study », Ethnos 41(I-IV) : 68-98.
- Hannerz, Ulf (1980), Exploring the City. Inquiries Toward an Urban Anthropology. New York, Columbia University Press.
- Hannerz, Ulf (1983), « Du côté du sopperbelt », in : Hannerz, Ulf (1983), *Explorer la ville*. *Eléments d'anthropologie urbaine*. Paris, Les éditions de minuit : 155-208.
- Hébert, Jean (1976), Esquisse d'une monographie historique du pays dagara. Par un groupe de Dagara en collaboration avec le père Hébert. Diébougou, Diocèse de Diébougou.
- Hiën, Pierre Claver (2001), « Frontières et conflits chez les Dagara et leurs voisins au sud-ouest du Burkina Faso (XVIIIième-XIXième siècle) », in : Proceedings of the International Symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. *Berichte des Sonderforschungsbereiches* 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268 : 427-440.
- Kopytoff, Igor (1987), « The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture », in: Kopytoff, Igor (Hrsg.) (1987), *The African frontier: the reproduction of traditional African societies.* Bloomington, Indiana University Press: 3-84.
- Kritzler, Ursula (2002), Das Marktwesen in Diébougou. Untersuchung zu Handel und Lebensbedingungen der Marktfrauen in der Kleinstadt Diébougou und den umliegenden Dörfern. Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Kuba, Richard (2001), « Marking Boundaries and Identities: The Precolonial Expansion of Segmentary Societies in Southwestern Burkina Faso », in: Proceedings of the International Symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. *Berichte des Sonderforschungsbereiches* 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 415-426.
- Kuba, Richard et Carola Lentz (2002), « Arrows and earth shrines: Towards a history of Dagara expansion in southern Burkina Faso », *Journal of African History* 43: 377-406.
- Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (2001), « Introduction », in : Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Da-

- gara et leurs voisins. Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereich* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main,Sonderforschungsbereich 268 : 9-27.
- Lentz, Carola (2001), « Ouessa: débats sur l'histoire du peuplement », in : Kuba, Richard ; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Dagara et leurs voisins. Histoire du peuplement et relations interethniques au sudouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268 : 29–61.
- Maïga, Sékou Amadou (2002), Kommunalwahl in Diébougou, Burkina Faso. Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Monographie de la Province de la Bougouriba. Rapport définitif. Direction Régionale de l'Économie et de la Planification du Sud-Ouest/Gaoua. Decembre 2000.
- Ouédraogo, Jean-Bernard (1997), « Dori a Town in the Sahel. Social Identities and Urbanity », in: Baker, Jonathan (éd.) (1997), Rural-Urban Dynamics in Francophone Africa. Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet: 130-149.
- Ouédraogo, Marie-Michelle (1991), « The development and function of small towns in Burkina Faso », *African Urban Quarterly* 6(3-4): 211-215.
- Sanon, Norbert (2002), L'impact de la migration sur l'agriculture des terroirs: l'exemple des pratiques culturales dans le sud-ouest du Burkina Faso: le cas de Djikologo. Rapport provisoire. Université de Ouagadougou, Département de Sociologie.
- Schopferer, Gabi (1993), Diébougou, ein Dorf im Busch. Leben und Erlebtes in Burkina Faso/Westafrika. Publié à compte d'auteur.
- Southall, Aidan (éd.) (1979), «Small Towns in African Development », Africa 49:3.
- Southall, Aidan (1998), « The Anthropological Dilemma of the Small Town: A Review Article », *Ethnos* 63(3): 441-449.
- Weinmann, Julia (2002), 'Toutes les races Dagara-Dyula' Von einer kleinen muslimischen Gruppe Diébougous. Rapport provisoire. Frankfurt/Main, Johann Wolfgang Goethe-Universität.
- Welz, Gisela (1991), «Sozial interpretierte Räume, räumlich definierte Gruppen. Die Abgrenzung von Untersuchungseinheiten in der amerikanischen Stadtforschung », in : Kokot, Waltraud et Bettina C. Bommer (éds.) (1991), Ethnologische Stadtforschung. Berlin, Dietrich Reimer Verlag : 29-43.

Diébougou : aperçu historique

Richard Kuba et Katja Werthmann

A l'arrivée des Français en 1897, Diébougou n'était certainement pas un simple « village en brousse » (Schopferer 1993 ; voir l'introduction), mais déjà une localité stratégique. Sinon, elle ne serait pas devenue l'un des avant-postes des colonisateurs dans leur lutte contre le chef de guerre Samori Touré, et à la poussée des Britanniques venants du sud¹.

Il n'existe malheureusement que fort peu de traces écrites de l'histoire précoloniale de Diébougou. Les archives coloniales françaises mettent surtout l'accent sur les Dioula et les Dian qui ont joué un rôle important dans les premiers moments de la colonisation, les autres groupes ethniques n'apparaissant que de manière marginale. La recommandation justifiée de Bertrand et Dubresson (1997) de porter attention aux archives locales dans l'étude des villes petites et moyennes en Afrique est par ailleurs difficile à mettre en œuvre au vu de l'état de délabrement général des archives communales (cf. Dabiré dans cet ouvrage).

Dans ce chapitre, nous présenterons des données relatives à Diébougou, tirées de la littérature, des archives et des résultats de recherche de notre projet, sans pour autant prétendre écrire une histoire précoloniale et coloniale systématique de cette ville.

Période précoloniale

On trouve aujourd'hui dans le sud-ouest du Burkina Faso des vestiges d'anciens sites habités. Les mystérieuses ruines de Loropéni n'ont pas encore été explorées ni datées par les archéologues. Il est seulement établi que ces ruines, de même que les traces d'extraction aurifère précoloniale, sont sans rapport avec les habitants actuels de la région². Depuis le XVIIIe siècle, des vagues successives d'agriculteurs, appartenant à des sociétés segmentaires et aujourd'hui connu comme Pougouli (Phuo), Dian (Jãana), Dagara, Birifor et Lobi, ont quitté le nord-ouest de l'actuel Ghana et traversé la Volta Noire. Les Phuo et les Dian ont d'abord peuplé le domaine situé à l'ouest de la Volta et au nord de la Bougouriba, avant d'être rejetés plus à l'ouest à partir du début du XIXe siècle sous la poussée des Dagara³. C'est dans ce contexte migratoire que Diébougou fut fondé par des colons dian.

¹ Cf. Kambou-Ferrand 1993 : 220-225. Sur l'histoire de la résistance face à la conquête coloniale, voir aussi Saul et Royer 2001.

² Savonnet 1974a, 1974b et 1986, Schneider 1990, Werthmann 2003 : 32-36. Selon Père 1992, les Gan auraient été les constructeurs de ces bâtiments.

³ Kuba et Lentz 2002; Kuba, Lentz et Werthmann 2001.

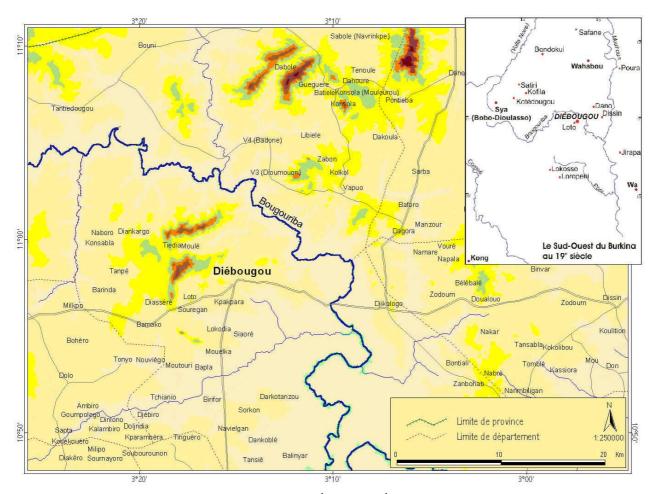


Fig. 1 : Diébougou et sa région au 19ième et 20ième siècle

Dans l'article « The Political Organization of Traditional Gold Mining : The Western Loby, c.1850 to c.1910 », B. Marie Perinbam (1988) traite de l'histoire précoloniale de Diébougou et de ses environs. Malheureusement, elle tire des conclusions hautement spéculatives à partir des documents d'archives.

Selon elle, le « pays loby » était soumis aux Dioula de Kong (« subject to the Mande-Jula of Kong », 440). Perinbam esquisse un modèle d'organisation politique du « pays loby » à trois niveaux :

- 1. Les « villes corporatives semi-autonomes » (« corporate semi-autonomous towns ») : groupes de parenté localisées établis dans différents quartiers de villes multiethniques. Celles-ci auraient relevé de l'autorité d'un « chef résident » (« resident chief »).
- 2. Les « villes de chefferie » (« chiefly towns ») où vivaient les chefs des différents lignages et où se tenaient les marchés régionaux. Perinbam cite ici l'exemple de Jebugu (Diébougou).
- 3. Kong : les Ouattara de Kong auraient installé des « représentants » dans les localités alliées, chargés de veiller à leurs intérêts commerciaux et à leur sécurité.

Une vérification effectuée aux Archives nationales du Mali à Koulouba, Bamako (ANMKB) des actes mentionnés par Perinbam a montré que ces documents ne contenaient aucune preuve de ses assertions⁴. De fait, on ne trouve aux archives pour ainsi dire aucun élément historique sur l'organisation politique précoloniale⁵. Ainsi, le document « Renseignements sur les villages de la circonscription de Diébougou » (ANMKB I D 46, 1903) ne renferme qu'une liste de 120 villages. Les renseignements sur l'organisation politique de ces villages se réduisent aux noms des chefs de village et à des remarques occasionnelles et générales sur la situation économique (par exemple « assez bon village riche » ou bien « hameau pauvre »), ou encore sur la qualité de la collaboration avec l'administration coloniale française (« totalement insoumis »). Dans de rares cas, on trouve des informations sur les Dioula faisant halte dans telle ou telle localité au cours de leurs périples commerciaux du sud vers le nord.

La fondation de Diébougou

Presque tous les récits relatifs à la fondation de Diébougou s'accordent sur un point : le fondateur était un Dian du nom de Bé Syo (« Bé le Rouge »)⁶. Selon une variante transcrite par Labouret⁷, Sennlaro⁸, le grand-père de Bé Syo, traversa la Volta et, avec la permission des Phuo vivant à cette époque encore à Dissin, il s'installa à Borpon (entre Dissin et Djikologo). Voici ce que dit une version écrite gardée par le chef de terre dian de Diébougou au sujet de Nayo, fondateur de Borpon et père de Bé Syo :

« Un jour il [Nayo] alla à la chasse et s'égara. Il entra dans une caverne qui fut bouchée par un animal. Son chien le sauva en faisant une petite ouverture. Fatigué et assoiffé, Nayo suivit les traces d'un troupeau de phacochères et trouva une mare dans laquelle se trouvait une tortue d'eau. Désormais, le chien, le phacochère et la tortue d'eau furent des animaux interdits pour les descendants de Nayo. Nayo retrouva sa famille qui était en train de préparer ses funérailles. Il devenait un homme riche et puissant » (« Histoire du Cercle de Diébougou, Les Dyans », manuscrit).

Nayo avait dû se battre contre les Dagara-Wiile, qui pénétraient de plus en plus profondément dans la région et étaient devenus les voisins directs des Dian après l'éviction des Phuo. Pour esquiver les escarmouches continuelles avec les Dagara-Wille, Bé Syo, le fils de Nayo, traversa la Bougouriba pour al-

⁴ Perinbam n'est elle-même jamais allée au Burkina Faso. Son terrain se résume à trois entretiens conduits à Bamako auprès d'interlocuteurs qui eux-mêmes n'étaient pas originaires du Burkina Faso.

De même, on n'y trouve aucun indice de l'existence, soutenue par Perinbam, de 118 « villes minières » (*mining towns*; Werthmann 2003 : 36-43).

Labouret 1931 : 25 ; Savonnet 1975 : 633-35 ; Hébert 1976 : 53, 177; voir aussi la version de chef de terre Ouattara Kam Ole Jean-Baptiste (Diébougou, 10.03.1997; enquêteurs : Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz). Une variante récemment recueillie mentionne toutefois un certain Nayo comme fondateur (Sanogo Baladji, Loto, 25.02.2001; enquêteur : Joël Somé). D'après Raphaël Somé (28.2.1999, enquêteur Katja Werthmann), les premiers habitants de Diébougou étaient des Pougouli, mais comme ils n'avaient pas des arcs et des flèches, ils étaient chassés par les Dian.

⁷ Labouret 1931 : 25. Labouret fut commandant de la subdivision de Diébougou de 1912 à 1914 puis commandant du cercle du Lobi jusqu'en 1920.

⁸ Hébert (1976 : 177) nomme l'aïeul Senlaro ou Siangolo.

ler bâtir la première maison de Diébougou⁹. Son fils, Olé Gbona¹⁰, avec lequel les Français signèrent en 1897 un accord de protectorat, y naquit ; il mourut en 1912, âgé d'environ 75 ans. On peut avancer à partir de ce qui précède une date de fondation de Diébougou située aux alentours de 1840¹¹.

D'autres récits de fondation ont été consignés par Savonnet (1975 : 633) et Hébert (1976 : 177-179) un demi-siècle après celui publié par Labouret. Tous deux s'appuient (entre autres) sur un manuscrit du Père Geerdes. Leurs versions, proches de celle de Labouret, sont toutefois plus détaillées. C'est à la demande, ou plutôt avec l'autorisation du chef de terre de Loto que Bé Syo se serait installé dans la localité voisine de Diébougou. Hébert précise que ce sont les Ouattara qui auraient attiré l'attention des Dian sur cette zone. Le récit du chef de terre de Diébougou enregistré en 1997 est largement concordant avec cette version publiée : un guerrier dioula de Kong nommé Gboloba Ouattara aurait révélé aux Dian l'existence d'un territoire fertile sur la rive droite de la Bougouriba¹².

Chefs de terre dyan (Kam)	Chefs de terre dagara (Bekuone)				
Bésio	Sanbilé				
Ologbana, fils du Bésio	Bakuré/Bâkobé				
Ouattara Béma, chef de province de Diébou-	Sagr				
gou et Gaoua	Tié				
Ouattara Togué, chef de canton	Tornor				
Ouattara Olé, frère de Togué	Tié-Der Somda Augustin				
Ouattara Bédonkouré					
Ouattara Jean-Baptiste					

Tableau 1 : Généalogie des chefs de terre de Diébougou (Gensler 2002 : 22)

_

D'après Ouattara Kam Ole Jean-Baptiste (chef de terre, Diébougou, 10.03.1997; enquêteurs : Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz), Bé Syo aurait donné au nouveau site le nom de Jiebuwe, ce qui signifie « village blanc » en Jaane, en raison de la nature sableuse du sol (*jie* « village, lieu habité », et -bu « blanc »), les administrateurs coloniaux auraient ensuite déformé le mot. Pourtant, dès 1888, Binger avait pris connaissance à Kong du nom dans son orthographie actuelle, signe d'une « dioulaïsation » précoloniale du toponyme. Une étymologie dioula est avancée par un parent du chef de terre dagara, Dabiré Léonard (Diébougou, 10.03.1997; enquêteurs : Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz), selon laquelle le lieu s'appelait en fait Djédougou (« le pays des courges »), en raison de l'abondance locale des cucurbitacées.

Selon d'autres versions, Bé Syo était le grand-père ou encore le frère d'Olé Gbona. Variantes orthographiques du nom selon les sources: Olegbona, Olguené, Olégona, Olégane. Les Dian appellent Olé le troisième fils d'une femme. D'après le chef de terre de Diébougou, Olé Gbona signifie « Olé le grand richard » (voir aussi Hébert 1976 : 180).

¹¹ Savonnet 1975 : 636.

Ouattara Kam Ole Jean-Baptiste, Diébougou, 10.03.1997 (enquêteurs: Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz). Selon un texte en possession du chef de terre, qui doit avoir été transcrit par Georges Palenfo, les Dian étaient originaires de Tiounghougnon, près de Nandom (dans le nordouest du Ghana actuel).

Le rôle des Ouattara

Avant l'arrivée des Français, la région était la cible répétée de cavaliers en armes : les Ouattara de Kong et les troupes de Karantao de Ouahabou. Les Ouattara, locuteurs dioula, étaient probablement déjà actifs comme chasseurs d'esclaves dans les environs de Diébougou vers la fin du XVIIIe siècle¹³. Apparemment, une partie des Dian se serait associée à eux pour contrer la politique d'expansion des Dagara. Avant même la naissance de Diébougou, des Ouattara s'étaient déjà installés avec des familles dian alliées à Loto, à quelques kilomètres à l'ouest¹⁴. Ces dernières adoptèrent des patronymes dioula¹⁵. Golibaténgé, proche de Borpon, semble avoir été un autre lieu d'implantation des Ouattara. Nayo (ou Bé Syo) aurait proposé son aide à un Ouattara du nom de Bakari dans la lutte contre les Dagara-Wiile. Il aurait en outre dévasté avec ses troupes les environs de Dissin, et même traversé la Volta. Lui-même ou son « lieutenant nommé Gboliba » serait toutefois mort au combat¹⁶. Au cours du XIXe siècle, l'influence des Ouattara sur la région déclina à la suite d'une série de revers militaires¹⁷. A l'arrivée des Français, leur chef, Barkatou Ouattara, s'était replié depuis Loto sur Kobogho (Koubo) à une trentaine de kilomètres vers l'ouest. Il réussit pourtant à se faire passer auprès de ceux-ci pour le « chef des Gans et d'une partie des Zians [Dian] et des Pougoulis », au point d'apparaître dans les premières années de la colonisation comme un important soutien du nouveau pouvoir¹⁸.

Malgré de continuelles incursions militaires, les Ouattara échouèrent à asseoir une domination durable sur les différentes populations du « rameau lo-bi » :

« Les populations n'obéissaient pas d'une façon régulière à ces étrangers qui n'étaient que des pillards et des chasseurs d'esclaves sans organisation. Ils ne ré-

Nous suivons ici Bernus 1960 : 257-258 ; cf. Person 1975 III : 1897 et Green 1984 : 349-356 ; voir aussi Saul 1998, Ouattara 1990.

¹⁴ Voir Labouret 1923 : 22-26 et 1931: 30-35 ; Hébert 1976 : 53. Delafosse (1912 II : 368) parle même d'une « principauté de Loto ».

Archives d'Outre Mer, Aix-en-Provence, ci-après AOM 14 Mi 686 (1G 304). Certains lignages du sud-ouest et de l'ouest du Burkina Faso actuel s'allièrent aux Ouattara et ont aussi pris leur nom pour des raisons de prestige ou de sécurité. Par la suite une correspondance entre certains patronymes dioula et clans locaux s'est instaurée (par exemple entre le lignage dian Kam et Ouattara). Certains groupes ont également pris des noms dioula à la suite d'une conversion à l'Islam (cf. Hébert 1976 : 175, Kam 1976 : 51). Le rôle de la colonisation dans l'adaption de patronymes dioula n'est pas entièrement clair. Lt. Fabre, commandant de la subdivision de Diébougou, remarque en 1904 que « beaucoup de Dians pur sang ont pris le nom de Ouattara, je ne sais pour quelle raison » (AOM 14 Mi 686 (1G 304). D'après plusieurs informateurs, les Français ont toutefois activement substitué les noms dioula aux noms dian lors d'un recensement des années 1940 (communication personnelle Michaela Oberhofer).

¹⁶ Labouret 1931 : 32 ; Hébert 1976 : 179.

¹⁷ Voir Person 1975 III: 1875; Hébert 1976: 185-187; Hiën 1996: 31-32.

Feuille de renseignements Barkatou Ouattara, chef des Dians, 1er semestre 1905, Archives d'Outre Mer, Aix-en-Provence (ci-après AOM) 14 Mi 1053 (15 G 207); Feuillet de notes sur Barkatou Ouattara, 1905, Archives nationales maliennes à Koulouba, Bamako (ci-après ANMKB) 2 E 59; cf. Labouret 1923: 32, 34.

ussirent jamais à soumettre les Oulé ni les Pougouli. Les Birifor de Séourougane furent presque constamment en lutte avec eux et réussirent à les enfermer à Loto pendant plusieurs années entre 1888 et 1895 » (Labouret 1923 : 25 ; cf. Hiën 2001).

A l'opposé de cette représentation, qui fait des Ouattara essentiellement des chasseurs d'esclaves, l'actuel imam dioula de Loto met en avant un comportement de commerçants musulmans pacifiques¹⁹. Dans son récit, Nayo est cité comme le fondateur de Diébougou. Il aurait sollicité l'aide spirituelle de Moustapha, un commerçant dioula itinérant, dans sa lutte contre les Dagara et les Birifor. Moustapha fut durant plusieurs semaines l'hôte de Nayo, il pria pour une cohabitation paisible des groupes et suggéra à Nayo de déplacer sa concession sur l'autre rive de l'étang. Il passa ensuite quelques jours à Loto chez le chef de terre et fondateur dian des lieux, Sié Bili. Sur le chemin du retour vers Sya (Bobo Dioulasso), il apprit la nouvelle de la réconciliation des Dagara avec les Dian à Diébougou. A la demande de son hôte dian, il revint à Diébougou pour s'y installer avec sa famille et quelques amis.

Diébougou est rapidement devenu un village pluriethnique. Peu après sa fondation, des familles dagara-lobr alliées aux Dian s'établirent derrière le marigot²⁰. Il y a pourtant désaccord quant à savoir qui peut légitimement se proclamer premier arrivant. Diébougou n'est pas la seule localité du sud-ouest du Burkina Faso où l'on trouve deux chefs de terre, en l'occurrence un Dian et un Dagara. Selon le chef de terre dian, ce sont les fils d'Olé Gbona qui auraient découvert dans la brousse l'ancêtre des Dagara, Somé Bakumé, et l'auraient installé à Diébougou²¹. Celui-ci aurait fait venir des parents et les Dian lui auraient plus tard attribué une parcelle. Les relations entre Dian et Dagara auraient été bonnes au départ, jusqu'à ce qu'un groupe de Dagara essaie de se détacher rituellement de l'autel de la terre des Dian.

Un parent du chef de terre des Dagara raconte l'histoire différemment : Sanbilé, son aïeul, venu de Dissin, rencontra des Dioula à Diébougou, qui l'autorisèrent à s'installer là. Les Dian, tout comme les Dagara, n'étaient arrivés qu'ultérieurement²². Vers 1880, Moktar Karantao, le chef de guerre musulman de Ouahabou²³, entreprit une expédition vers le sud, dépassant Diébougou où il semble avoir été bien accueilli²⁴. Sa troupe se composait entre au-

Sanogo Baladji (Loto, 25.02.2001; enquêteur: Joël Somé). D'après cette version, les chefs de terre dian de Loto sont les vrais chefs de terre de la zone de Diébougou. On ne peut pas exclure que des guerriers et des commerçants Ouattara soient arrivés simultanément dans la région.

Savonnet 1975: 637.

Ouattara Kam Ole Jean-Baptiste, Diébougou, 10.03.1997; enquêteurs: Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz.

Le chef de terre, qui par ailleurs était à peine intervenu dans la conversation, corrigea toutefois son parent sur un point, à savoir sur le fait que les Dian seraient chefs de terre à Loto (Somda Augustin et Dabiré Leonard, Diébougou, 10.03.1997; enquêteurs: Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz). Voir Gensler 2002: 17-24 et Gensler dans cet ouvrage.

Concernant Karantao, cf. Binger 1892 I: 416; Tauxier 1912: 410-12; Levtzion 1968: 148-51; Capron 1973: 85; Koté 1982; Duperray 1984: 56-60; Saul et Royer 2001: 53-57; Wilks 1989: 101-3.

Choumire, Renseignements d'ordre historique géographique et économique sur la circonscription de Boromo, 1904, AOM 14 Mi 688 (1G 312). Cf. Hiën 1996: 33.

tres de Dagara-Dioula (cf. le chapitre de Weinmann), dont certains se sont alors installés à Diébougou, sans toutefois perdre contact avec Ouahabou. Ils constituèrent le noyau d'une petite communauté de riches commerçants, engagés en particulier dans la traite des esclaves²⁵.

C'est aussi aux travers de ces échanges qu'un esclave originaire des environs de Bandiagara (aujourd'hui au Mali) parvint à Diébougou où il fut acheté par Bé Syo²⁶. Au fil du temps, il acquit respectabilité et richesse grâce au commerce, et il épousa l'une des filles de son maître. Le fils qu'ils eurent ensemble, Aldiouma Ouattara, hérita des biens de son père décédé vers 1890. A l'arrivée des Français en 1897, il y avait, dit-on, deux grandes concessions à Diébougou, celle d'Olguéne Ouattara, fils du fondateur Bé Syo, et celle d'Aldiouma Ouattara²⁷. On tenait celui-ci pour l'homme le plus riche de la place, et il fut nommé chef de groupement dagara par les Français, mais finalement condamné à dix ans de prison en 1903 pour avoir persévéré dans la traite esclavagiste²⁸.

C'est avec les commerçants que l'Islam a pris pied à Diébougou. A ce sujet, un rapport de 1904 remarque que :

« Les Ouattaras venus de Kong sont très peu nombreux, et malgré qu'ils soient à la tête des Dians, ils n'ont pas fait de prosélytes parmi eux. Ils sont de la secte des 'Tauri' [?] de Kong et le marabout le plus important est un Touré nommé M'Faleban Touré qui réside au village de Loto. (...) Tous les autres étrangers musulmans se réclament du Marabout de Ouahabou. Il y a à Diébougou un délégué du Marabout de Ouahabou, il n'est pas chef et personne ne le reconnaît pour tel. Son rôle consiste à crier l'heure de la prière du haut de l'arigamas de sa soukala car il n'y a pas de mosquée pas plus à Diébougou que dans la Circonscription »²⁹.

C'est vraisemblablement grâce aux relations des marchands Ouattara avec Kong et Bobo Dioulasso que Diébougou est devenu un nœud commercial important. Son marché, d'une périodicité de cinq jours, était visité par des Marka, des Dafing, et mêmes par des Maures venus du nord ainsi que par des Dioula de Kong³⁰. Manifestement, Diébougou avait pris la place de la localité voisine de Loto comme pôle régional peu avant l'arrivée des Français. Cette dernière avait beaucoup souffert de la « guerre de sept ans » avec les Birifor.

Poste de Diébougou, Rapport annuel, notice géographique, historique, topographique, 1902, ANMKB 1 D 103; Copie du registre N° 2, Renseignements politiques, géographiques, topographiques, 1898-99, AOM 14 Mi 1049 (15G 193); Fiche de renseignement Soulémani Koné, 1912, Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ci-après ANCI) 5 EE 72; cf. Hébert 1976: 185.

Bé Syo et Olé Gbona auraient possédé de nombreux esclaves (Ouattara Kam Ole Jean-Baptiste, Diébougou 10.03.1997; enquêteurs: Pierre Claver Hiën, Richard Kuba, Carola Lentz).

Hébert 1976: 203. Egalement orthographié: Ardjouma, Arjouma.

Fiche de renseignement Aldiouma Ouattara, chef du village de Diébougou, 1.5.1899, AOM 14 Mi 1053 (15G 207); voir aussi Hébert 1976: 223 et Labouret 1923: 54.

Fabre, Monographie de la circonscription de Diébougou, 1. Janvier 1904, AOM 14 Mi 686 (1G 304).

Copie du registre N° 2, Renseignements politiques, géographiques, topographiques, 1898-99, AOM 14 Mi 1049 (15G 193); Fabre, Monographie de la circonscription de Diébougou, 1. Janvier 1904, AOM 14 Mi 686 (1G 304). C'est bien l'importance commerciale de Diébougou qui explique que Binger (1892 I : 328), alors à la recherche de la meilleure route de Kong à Ouagadougou, mentionne cette localité : « Il existe également un chemin qui, du territoire des Komono, se dirige vers le Lobi, par le chemin des Dian-ne, Diébougou, le Bougouri et Ouahabou ».

Ceux-ci avaient finalement été vaincus avec le soutien des Dian de Diébougou³¹. La position de Diébougou comme centre commercial multiethnique ne s'est toutefois pas directement traduite en termes démographiques : le recensement de 1903 n'accorde en effet que 900 habitants, y compris le « groupement de Dagaris », à cette localité désormais officiellement considérée comme Dian³².

La période coloniale

Pour une partie des Dian, les Français faisaient figure d'alliés bienvenus contre les velléités expansionnistes des Birifor et des Dagara, et face à la menace du chef de guerre Samori Touré. Olé Gbona, le fils de Bé Syo, était chef de terre lorsque le capitaine Cazemajou entra le 2 mai 1897 dans Diébougou à la tête d'une colonne venant de Ouahabou (Kambou-Ferrand 1993 : 223, Somda 1984 : 137-38). Olé Gbona et son bras droit Aldiouma les reçurent avec un poulet blanc en signe de paix³³. Le 4 mai, les Français conclurent un traité de protectorat avec Olé Gbona qui fut pour les besoins de la cause promu « roi du pays de Diébougou »³⁴.

Diébougou devint rapidement un poste militaire important pour les Français. C'est à partir de ce poste que Bobo Dioulasso fut occupé et d'autres expéditions lancées vers le sud. Mais il fallut attendre la convention francobritannique du 14.06.1898 sur le partage de la région de la Volta, et la retraite des troupes de Samori Touré pour voir commencer la véritable prise de possession territoriale et la construction d'une administration coloniale. Une terrible famine s'abattit à l'époque sur la région de Diébougou³⁵. La population fut décimée par les réquisitions françaises en porteurs et en main d'œuvre. La plupart des Dagara-Dioula quittèrent la ville et retournèrent s'installer à Ouahabou – avec l'autorisation des nouveaux maîtres³⁶.

La mise en place de l'administration donna à Diébougou un nouveau rôle de centre de pouvoir colonial. Du point de vue des Français, la cohésion sociale des populations de la région vivant en habitat dispersé était insuffisante. Les regroupements forcés devaient contribuer à créer un « esprit municipal » (Labouret 1923 : 55, Somda 1986). Tous les villages devaient envoyer un représentant à Diébougou, tout d'abord « pour faire soumission », plus tard pour livrer la taxe annuelle de capitation.

³¹ Hiën 1996: 32-35; Watara 1998: 273-274; Hébert 1976: 180.

Dominé, Renseignements sur les villages de la circonscription de Diébougou,1903, ANMKB 1 D 46.

Il existe plusieurs versions détaillées de cette rencontre ; voir Labouret 1923 : 32, Hébert 1976 : 200-206, Kambou-Ferrand 1993 : 222-224.

Cazémajou, Ct. de la mission de la Volta à Ct. de la colonne Niger-Volta, 10.5.1897, AOM SOUDAN IV/5 1052 (15G 205). Cf. également AOM SOUDAN IV/5 600 (5F 4).

[«] La plus affreuse disette y règne » (Rapport politique Région Niger-Volta au 1er Août, AOM, 1052 {15G 205}).

Copie du registre N° 2, Renseignements politiques, géographiques, topographiques, 1898-99, AOM 14 Mi 1049 (15G 193).

Le territoire conquis par les Français et correspondant aujourd'hui au sudouest du Burkina Faso et au nord de la Côte d'Ivoire fut initialement partagé en trois circonscriptions: Diébougou, Lokosso et Bouna (Labouret 1923: 36). Fin 1898 fut créé le cercle du Lobi; Diébougou garda au début sa position de centre administratif. Le 16.04.1902, Gaoua fut finalement promu chef-lieu de cercle et Diébougou chef-lieu de la subdivision, ou plutôt de la circonscription homonyme. Pour le pouvoir colonial, Diébougou n'était pas assez central: « le vrai centre du cercle n'est pas Diébougou, destiné à devenir poste secondaire, mais un point plus voisin du centre de gravité, des ressources du cercle en plein cœur du pays Lobi »³⁷.

La « pacification » du cercle de Lobi n'alla pas de soi : « En dehors des Dian qui obéissaient à peu près, tous les autres indigènes poursuivaient leurs exploits habituels, assassinant les étrangers et poursuivant leurs vengeances privées » (Labouret 1923 : 39). Les voies d'approvisionnement restaient extrêmement peu sûres pour les Français. La portion de territoire s'étendant vers Ouahabou fut la cible d'attaques répétées des Dagara-Wiile. Une grande partie des biens nécessaires à la garnison devait voyager par voie fluviale jusqu'à Diébougou, descendant la Volta puis remontant la Bougouriba³⁸.

Les infrastructures coloniales se mettaient toutefois peu à peu en place. En 1902 fut créé un tribunal indigène et en 1904 une école, fréquentée au début par « une dizaine de fils de notables du pays »³⁹. Les premières années de la colonisation portèrent la marque d'une série de mesures autoritaires qui touchèrent particulièrement les Dian⁴⁰. En effet, alors qu'ils payaient leurs impôts, construisaient les infrastructures et fournissaient un nombre considérable de porteurs, les autres groupes de la région furent encore longtemps tenus pour « insoumis », en particulier les « Oulé » (Dagara-Wiile) et les Lobi⁴¹.

Les populations locales ressentirent profondément les abus de pouvoir des chefs indigènes et de leurs auxiliaires armés, engagés par l'administration coloniale pour extorquer l'impôt et organiser le travail forcé⁴². La zone avait certes déjà connu des « hommes forts » avant la colonisation (Lentz 2000). Pourtant, dans un contexte où n'existait aucune position d'autorité politique audessus du groupe de parenté ou du quartier, l'accumulation vue comme illégitime de pouvoir et de richesse dans les mains d'une seule personne rencontra des formes passives et actives de résistance (Somda 2000).

Simonin, Rapport d'ensemble annuel sur le 2eme Territoire Militaire, 1900, AOM 14 Mi 1618 (2G 1/18).

Correspondances de Diébougou, Janvier 1899, AOM 14 Mi 1052 (15G 204); Dubois, flottille du Volta, rapport sur la reconnaissance de la Volta occidentale entre Koury et Vononkoro, 1898, AOM, SOUDAN III/5.

³⁹ Fabre, Monographie de la circonscription de Diébougou, 1. Janvier 1904, AOM 14 Mi 686 (1G 304).

⁴⁰ Labouret 1923: 44; cf. Kambou-Ferrand 1993: 215-228, 418-20 et Somda 1984: 148-204.

⁴¹ Labouret 1923 : 42.

⁴² ANCI 5 EE 10 (1/1) Labouret (1918) Rapport de l'Administrateur du cercle du Lobi sur les commandements indigènes, 29.08.1918. Labouret 1923 : 44, Hébert 1976 : 219-225.

Avec la colonisation, Aldiouma Ouattara et Olé Gboné furent respectivement placés aux postes de chef des Dagara et de chef des Dian pour Diébougou⁴³. Olé Gbona se retrouva en situation de concurrence avec Barkatou Ouattara que le Français avaient nommé chef des Dian pour l'ensemble de la région. Les dépendants et les fils de Barkatou Ouattara devinrent des cavaliers auxiliaires au service de l'administration coloniale. Sous le couvert de leur nouvelle position administrative, ceux-ci ont commis de nombreux extorsions et crimes envers la population avant que les officiers français ne découvrèrent ces excès et mettèrent les coupables sous écroux⁴⁴. Déjà l'influence des Ouattara avait décliné progressivement à partir de 1905 avec l'instauration de la « politique des races » du gouverneur général William Ponty⁴⁵.

Les Dian réussirent à maintenir leur position privilégiée face aux autres groupes de Diébougou. Plusieurs descendants du fondateur de la localité Bé Syo obtinrent des charges dans l'administration coloniale (chef de village, de canton, de province) : par exemple Olé Gbona (jusqu'en 1912), Boureima Ouattara (1920-31), Tokay Ouattara (chef de Diébougou à partir de 1942), Béma Ouattara (chef de province 1936-1942)⁴⁶. On n'a pourtant pas assisté à la naissance d'une chefferie « dynastique ». A la mort de Béma, le poste de chef de province resta longtemps vacant, et lorsque son cousin Bé Ouattara revendiqua la position par une lettre au ministre de la France d'Outre-Mer, sa requête fut déboutée au motif qu'il s'agissait d'une « chefferie qui n'est pas traditionnelle et dont les règles de dévolution n'ont jamais été établies"⁴⁷.

De 1954 à 1961, Diébougou fut de nouveau chef-lieu de cercle⁴⁸, et après l'indépendance, successivement siège de la sous-préfecture, chef-lieu de département, et finalement de la province de la Bougouriba. En 1982 fut créée la commune de Diébougou.

Conclusion

A plusieurs moments de l'histoire et pour des raisons diverses, Diébougou et sa région ont renvoyé l'image d'une contrée propice. Les paysans attirés par les terres fertiles des rives de la Bougouriba; les marchands intéressés par l'endroit comme poste de transit et de transbordement sur leur route commerciale; les chasseurs d'esclaves à la recherche de nouvelles « réserves »; et enfin

⁴³ Copie du registre N° 2, Renseignements politiques, géographiques, topographiques, 1898-99, AOM 14 Mi 1049 (15G 193).

Archives de la Préfecture de Diébougou, Lettre Gouv. Haute Volta au Com. de Cercle de Diébougou, 16.5.1955.

Rapport politique du 2eme Territoire Militaire, Juillet 1904, AOM 14 Mi 1634 (2G 17) ; cf. Labouret 1923 : 54 et Hébert 1976 : 223-24.

W. Ponty, Lt. Gouverneur Haut-Sénégal Niger: Instructions générales aux commandants des cercles, 1905, AOM 14 Mi 1059 (15G 198).

⁴⁶ Fiches de renseignements ; Hébert 1976 : 181.

Monographie de la Bougouriba 2000 : 22. A la veille de l'indépendance, les treize cantons du cercle de Diébougou étaient Diébougou, Dolo, Iolonioro, Bamako, Bapla, Zambo, Dissin, Koper, Dano, Oronkua, Guéguéré, Tingian et Tiankoura.

le pouvoir colonial français, visant à la fois les ressources naturelles et le contrôle politique sur la zone ; tous sont passés par Diébougou ou s'y sont installés.

L'organisation politique précoloniale de cette localité – à l'instar d'autres situées au sud-ouest de l'actuel Burkina Faso – n'était en aucun cas réglée selon sur un mode hiérarchisé comme le soutient Perinbam. Diébougou n'était pas un élément subordonné à de quelconques visées hégémoniques des Ouattara de Kong, mais un village autonome où l'accès aux ressources matérielles, sociales et politiques était en permanence renégocié. Les populations implantées à Diébougou et aux alentours pouvaient, pour des motifs variés, s'allier entre elles ou se combattre, s'associer ou s'opposer à la supériorité militaire des Ouattara – et plus tard des Français. Comme le montrent certains des chapitres qui suivent, les discours sur la légitimité du pouvoir spirituel et politique perdurent encore aujourd'hui à Diébougou.

Bibliographie

- Bernus, E. (1960), « Kong et sa région », Etudes Eburnéennes 8: 239-324.
- Bertrand, Monique et Alain Dubresson (1997), « Conclusion. De l'objet aux pistes de travail : pour continuer », in : Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris, Karthala : 315-323.
- Binger, Louis G. (1892), Du Niger au Golfe de Guinée par les pays de Kong et le Mossi (1887-89). Paris, Hachette.
- Capron, Jean (1973), Communautés villageoises Bwa (Mali-Haute-Volta). Paris, Institut d'Ethnologie.
- Delafosse, Maurice (1912), Haut-Sénégal-Niger. 3 tomes. Paris, Emil Larose.
- Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sud-Ouest/Gaoua (2000), Monographie de la province de la Bougouriba. Rapport definitif. Inédit
- Duperray, Anne-Marie (1984), Les Gourounsi de la Haute-Volta. Conquête et colonisation 1896-1933. Stuttgart, Steiner.
- Gensler, Marlies (2002), « *Une fois loti ...* » : *Bodenrecht und Siedlungsgeschichte in einer westafrikanischen Kleinstadt (Diébougou, Burkina Faso*). Arbeitspapiere/Working Papers, Nr. 14. Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien/Department of Anthropology and African Studies.
- Green, Kathryn Lee (1984), *The Foundation of Kong: A Study in Dyula and Sonongui Ethnic Identity*. Ph.D. dissertation, Indiana University.
- Hébert, Jean (1976), Esquisse d'une monographie historique du pays dagara. Par un groupe de Dagara en collaboration avec le pére Hébert. Diébougou, Diocèse de Diébougou. Inédit.
- Hiën, Pierre Claver (1996), « Occupation spatiale et conflits interethniques au sud-ouest du Burkina Faso : le cas des Dagara et leur voisins (18e-19e siècle) », Science et Technique 22(2) : 21-38.
- Hiën, Pierre Claver (2001), « Frontières et conflits chez les Dagara et leurs voisins au sud-ouest du Burkina Faso (XVIIIième-XIXième siècle) », in: Pro-

- ceedings of the International Symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. *Berichte des Sonderforschungsbereiches* 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 427-440.
- Kam, Sié Mathias (1976), *Tihog daa buorar Nosiero. Paix à votre maison.* Mémoire, Grand Séminaire Koumi.
- Kambou-Ferrand, Jeanne-Marie (1993), Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914, Burkina-Faso. Paris, L'Harmattan.
- Koté, Balami (1982), Les Marka et l'islam dans la boucle de la Volta Noire. Du jihad d'el Hadj Mahamoudou Karantao au début de la colonisation française. Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou.
- Kuba, Richard et Carola Lentz (2002), « Arrows and earth shrines: Towards a history of Dagara expansion in southern Burkina Faso », *Journal of African History* 43 : 377-406.
- Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (2001), « Introduction », in: Richard Kuba; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Dagara et leurs voisins. Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 9-27.
- Labouret Henri (1923), Monographie du cercle de Gaoua. Inédit.
- Labouret Henri (1931), Les tribus du rameau Lobi. Paris, Institut d'Ethnologie.
- Lentz, Carola (2000), « Introduction coloniale de la chefferie dans la région dagara du Ghana », in : Madiéga, Georges et Oumarou Nao (dir.) (2000), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895–1995.* Tome 1. Paris, Karthala : 813–818.
- Levtzion, Nehemia (1968), Muslims and Chiefs in West Africa. Oxford, Clarendon Press.
- Ouattara, Ousmane (1990), Les Watara de Kong au Burkina Faso. Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou.
- Père, Madeleine (1992), « Vers la fin du mystère des ruines du Lobi? », *Journal des Africanistes* 62(1) : 79-93.
- Perinbam, B. Marie (1988), « The Political Organization of Traditional Gold Mining: The Western Loby, c. 1850 to c. 1910 », *Journal of African History* 29: 437-462.
- Person, Yves (1975), Samori: une révolution Dyula. Vol. 3. Dakar, IFAN.
- Saul, Mahir 1998. « The War Houses of the Watara in West Africa », *The International Journal of African Historical Studies* 31(3): 537-570.
- Saul, Mahir et Patrick Royer (2001), West African Challenge to Empire. Culture and History in the Volta-Bani Anticolonial War. Athens/Oxford, Ohio University Press/James Currey.
- Savonnet, Georges (1974a), « Habitations souterraines bobo ou anciens puits de mines en pays wilé? », *Bulletin de l'IFAN* (Série B) 36(2) : 227-245.
- Savonnet, Georges (1974b), « Notes sur deux sites archéologiques découverts dans la subdivision de Dano », *Notes et Documents Voltaïques* 7(3) : 16-24.
- Savonnet, Georges (1975), « Quelques notes sur l'histoire des Dyan (cercles de Diébougou et de Léo, Haute Volta) », *Bulletin de l'IFAN* (Série B) 37 : 619-645.

- Savonnet, Georges (1986), « Le paysan Gan et l'Archéologie ou Inventaire partiel des Ruines de Pierres du pays Lobi-Gan (Burkina et Côte d'Ivoire) », Cahiers des Sciences Humaines 22(1) : 57-82.
- Schneider, Klaus (1990), « Das Gold der Lobi: Aspekte historischer und ethnologischer Interpretation », *Paideuma* 36 : 277-290.
- Schopferer, Gabi (1993), Diébougou, ein Dorf im Busch. Leben und Erlebtes in Burkina Faso/Westafrika. Selbstverlag.
- Somda, Nurukyor Claude (1984), La pénétration coloniale en pays Dagara, 1896-1933. Thèse de 3ème cycle, Université de Paris VII.
- Somda, Nurukyor Claude (1986), « Tradition et modernité dans le sud-ouest du Burkina. L'opération du regroupement des villages 'Lobi' 1917-1925 », in : Somda, Nurukyor Claude (éds.), *Connaissances du Burkina*. Université de Ouagadougou : 55-67.
- Somda, Nurukyor Claude (2000), « L'esclavage: un 'paradoxe' dans une société égalitaire », Cahiers du CERLESHS 17 : 267-290.
- Tauxier, Louis (1912), Le noir du Soudan. Pays Mossi et Gourounsi. Paris, E. Larousse.
- Watara, Bé (1998) « Temoignage d'un Dyan de Diébougou incorporé dans les troupes coloniales africaines (1898-1901) », *Journal des Africanistes* 68 (1-2) : 272-291.
- Werthmann, Katja (2003), Bitteres Gold. Historische, soziale und kulturelle Aspekte des nicht-industriellen Goldbergbaus in Westafrika. Thèse de doctorat d'état, Johannes Gutenberg-Universität Mainz.
- Wilks, Ivor (1989), Wa and the Wala: Islam and Polity in Northwestern Ghana. London, Cambridge University Press.

Lotissement et histoire à Diébougou : 1 accès aux et contrôle sur les terres urbaines dans le contexte de pluralisme juridique dans une petite ville burkinabé

Marlis Gensler

Pour qui s'installe à Diébougou, il existe d'après les habitants de la ville deux moyens d'acquérir du terrain à bâtir. Les plus riches se tournent vers le maire qui alloue des parcelles. Ceux qui veulent accéder à la terre rapidement et à moindre coût se dirigent vers le chef de terre. Celui-ci distribue les terrains non-lotis de la périphérie de la ville.

L'accès aux terres constructibles est marqué, à Diébougou comme dans d'autres villes d'Afrique de l'Ouest, par un fort pluralisme juridique. D'un côté, les chefs de terre se voient comme les propriétaires légitimes du sol en tant que descendants des premiers arrivants qui ont scellé un pacte avec la divinité de la terre et installé un autel de la terre. Les migrants arrivés ultérieurement ont dû demander une autorisation d'installation auprès du chef de terre - pour accéder à des terres agricoles ou à bâtir et pour enterrer leurs morts. D'un autre côté, la terre appartient depuis l'époque coloniale totalement à l'Etat, qui peut attribuer des terres constructibles par lotissement et inscription au cadastre, et moyennant une taxe foncière. La Réorganisation agraire et foncière (RAF) (RBF 1984ff.) entreprise sous le régime socialiste de Thomas Sankara (1983-1987) et poursuivie par son successeur Compaoré a encore renforcé ce principe domanial (domaine foncier national). Avec la décentralisation, les prérogatives étatiques en matière de lotissement et de distribution des terrains à bâtir ont été transférées à partir de 1995 aux communes urbaines.

Cette étude de cas renvoie d'une part aux recherches sur l'histoire du peuplement au sud-ouest du Burkina Faso, d'autre part aux études sur les politiques des institutions foncières dans les villes ouest-africaines. Après un aperçu sur les débats historiques et contemporains sur l'autochtonie et l'histoire des lotissements à Diébougou, nous traiterons des questions suivantes : quelles sont les conditions et les effets des différents modes d'accès à la terre ? Les autorités traditionnelles et les institutions modernes coopèrent-elles ou se font-elles concurrence en matière de distribution des espaces constructibles – et de quelle manière ? Le chef de terre a-t-il encore de l'influence sur le territoire ur-

Le travail de terrain sur lequel repose cette étude de cas a été réalisé en 2001 (cf. Gensler 2002). Je voudrais ici remercier tous les informateurs et informatrices et partenaires d'entretiens pour le temps accordé, l'intérêt, la tolérance et la patience dont ils ont fait preuve, la famille Tam Sami Luc pour son accueil chaleureux et la prise en charge au sein de la famille, Somé Benoit Joël pour la supervision tant pratique qu'en termes de contenu, Ouattara Lambert et Tam Bé pour leurs réflexions sur la pratique du lotissement, Ouattara Sié Felix pour les informations sur l'histoire des Dian et mon interprète Palm Sié.

bain ? Quel type d'accès les intéressés recherchent-ils principalement ? Ou bien comment combinent-ils différents modes d'accès ?

Histoire du peuplement : qui sont les autochtones ?

Selon le droit foncier « traditionnel », distingué en tant qu'idéaltype du droit foncier « moderne », les « autochtones » sont les propriétaires du sol. Dans le sud-ouest du Burkina Faso, il n'y a pas d'« autochtones » qui aient « toujours été là ». Le groupe social détenteur des droits « autochtones » sur le sol est ce-lui qui s'est implanté le premier et a installé un autel de la terre. Celui-ci, le plus souvent une pierre ou une figurine d'argile, constitue le lieu de sacrifices à la divinité de la terre, qui régit sur un certain domaine la fertilité des femmes et des sols et la paix. Le contrôle rituel sur l'autel de la terre signifie le droit, pour un territoire défini, le domaine de l'autel de la terre, d'accorder des terres aux immigrants arrivés plus tard et d'exiger des dons pour les sacrifices nécessaires.

Parmi les premiers groupes à s'être installés à Diébougou, on compte les Dian, les Dagara-Dioula, les Dagara et les Birifor². La séquence de leur installation n'est pas bien connue (cf. Kuba et Werthmann, dans cet ouvrage). L'histoire du peuplement est l'objet de débats politiques en raison de son importance pour le droit foncier. L'histoire officielle de la ville reconnaît les Dian comme les propriétaires du sol et Bésio, un Dian, comme son fondateur. Les Dagara contestent toutefois cette version de l'histoire, affirmant eux aussi être les firstcomers et donc les propriétaires de la terre³. Il n'est pas surprenant de voir deux groupes revendiquer le pouvoir sur la terre à Diébougou. D'autres chercheurs ont également eu affaire dans la même région à des frontières indécises entre domaines d'autels de la terre et à des assertions contradictoires quant au contrôle foncier (cf. Kuba et al. 2001a). Ils expliquent l'existence de différentes versions de l'histoire du peuplement par la forme très dispersée et parsemée d'étapes de la migration de petits groupes de parenté initiée il y a quelque deux cents ans depuis le Ghana actuel (cf. Lentz 2000). Ces groupes s'appropriaient la terre et prenaient possession rituellement de l'espace en érigeant un autel de la terre. De nouveaux groupes chassaient dans leur progression la population installée et s'emparaient de l'autel de la terre⁴. Le contrôle d'un groupe sur la terre pouvait ainsi être remis en cause à tout instant. A cet

_

Je vois derrière les termes « Dian », « Dagara », « Dagara-Dioula », « Birifor » des constructions ethniques qui doivent être questionnées, mais ne constituent pas le thème de mon travail. Voir à ce sujet les approches anti-essentialistes de Barth (1969) et Lentz (1998), qui conçoivent l'ethnicité comme une identité socialement construite, et Hobsbawm et Ranger (1983) qui analysent les tribus comme invention coloniale.

Dans ce qui suit, j'utiliserai – à l'instar des habitants de Diébougou – le terme d'« autochtone » dans le sens de premier arrivant ou *firstcomer* et celui d'« étranger » pour arrivant ultérieur ou *latecomer*.

Sur l'histoire des migrations de ces groupes, voir Binger 1892; Delafosse 1912; Goody 1967; Labouret 1931, 1958; Hébert 1976; Hiën 2001; Kambou-Ferrand 1993; Kuba 2001; Kuba et al. 2001a; Lentz 1998; Kuba et Lentz 2002; Oberhofer 2001; Père 1988; Savonnet 1970, 1975; Somba 1975, 2001.

égard, la migration tardive des Dagara est connue pour son caractère particulièrement expansif et « irrésistible » (Delafosse 1912 : 313, Kuba et Lentz 2002). Comme il n'existe quasiment aucune source écrite sur l'histoire du peuplement, on recourt essentiellement aux traditions orales pour son étude. Il s'ensuit un certain nombre de problèmes méthodologiques. On ne peut réduire les traditions orales ni à du pur factuel, ni à une simple expression symbolique à des fins de légitimation d'intérêts particuliers. Les histoires d'installation constituent toutefois une exception, en ce qu'elles semblent essentiellement servir la poursuite d'intérêts politiques et au contrôle sur la terre (cf. Kuba *et al.* 2001b, Jones 1990, Lentz 2000, Vansina 1998). Des épisodes exceptionnels sont utilisés stratégiquement du point de vue narratif pour étayer les droits allodiaux des Dian ou des Dagara.

Ainsi, les aînés des Dian rapportaient que leur aïeul, le grand chasseur Nayo, avait découvert la « terre blanche » (« Dyébuyé ») au cours d'une chasse. Après sa mort, Bésio aurait repris la migration, quittant Borpon pour fonder Diébougou à l'endroit que lui avait indiqué Nayo. La métaphore du chasseur découvreur d'un territoire inhabité et fertile constitue une figure descriptive habituelle du moment initial d'installation, qui légitime l'érection d'un autel de la terre. Les Dian racontent aussi que les Dagara voulurent voler les bovins de leurs ancêtres à Borpon. Les conflits dus à l'avancée de groupes de Dagara avaient contribué au départ des Dian de Borpon. Toujours selon ces anciens, Diébougou appartient aux Dian parce qu'ils y sont arrivés les premiers (« Diébougou, c'est pour les Dian »). Arrivés en troisième position après les Dian et les Dagara-Dioula⁵, les Dagara ne pourraient donc prétendre à la propriété du sol.

D'après le chef de terre dagara, son aïeul Sanbilé installa le premier autel de la terre de Diébougou. Sanbilé aurait trouvé des Dioula à « Djédougou », mot signifiant « pays des courges » dans la langue de ces derniers. Le chef des Dioula, Ouattara Barkatou⁶, aurait invité Sanbilé à ériger un autel de la terre, parce qu'il était lui-même musulman. Il attribua à la famille de Sanbilé la charge de responsables de tous les Dagara. Le chef de terre dagara insiste sur le fait que les Dian ne sont aujourd'hui officiellement propriétaires de la terre que parce que ce sont eux que les Français ont rencontrés en premier et qu'ils les ont placés à la tête de la chefferie administrative locale. L'hostilité des Dagara à l'encontre des troupes coloniales françaises est légendaire (cf. Somda 1975 : 65). Les Dian et les Dioula furent initialement les seuls groupes de la région à collaborer avec les conquérants français (Kambou-Ferrand 1993 : 244). Le « Traité entre la France et le roi de Diébougou », traité de protectorat signé

Au sujet de débat sur l'origine incertaine des Dagara-Dioula qui existent seulement à Diébougou en tant que « groupe ethnique », voir Weinmann dans cet ouvrage.

⁶ Le Dioula Ouattara Barkatou, descendant de Sékou de Kong (aujourd'hui en Côte d'Ivoire) conclut en 1897 un traité de protectorat avec les Français à Lokhosso (Kambou-Ferrand 1993 : 235).

en 1897 à Diébougou par le commandant français Cazemajou et le chef de terre dyan Ologbana (Hébert 1976 : 203), consolida le pouvoir foncier des Dian.

Flexibilité dans le quotidien du droit foncier : la terre est allouée par les Dian et les Dagara

Les revendications des deux chefs de terre concurrents doivent être concrétisées dans le quotidien du droit foncier. Or on observe que les actions significatives en la matière, à savoir la distribution des terres et la réalisation des sacrifices, suivrent des règles souvent bien plus pragmatiques que ne le laisseraient supposer les opinions généralisantes quant aux revendications foncières recueillies aux cours des interviews. Dans le passé déjà, les règles et les responsabilités ont toujours été renégociées. Une place de choix revient au conflit souvent évoqué qui opposa Dian et Dagara au sujet d'une mare dans la première moitié du XXe siècle - lutte emblématique pour le pouvoir foncier, car l'eau, à côté des arbres et de la faune sauvage, appartient aux « autochtones ». Un Dioula n'habitant pas la localité serait, dit-on, intervenu en arbitre, permettant d'éviter la lutte ouverte entre Dian et Dagara. Il décida d'établir l'identité du propriétaire de la mare grâce à une épreuve. Le poulet sacrifié par les Dagara fut attaqué par l'un des crocodiles sacrés, et la terre de Diébougou fut partagée entre les Dian et les Dagara, chacun recevant une rive de la mare. Les Dian sont encore aujourd'hui persuadés de ce que le jugement repose sur une mystification. Diébougou leur appartient en entier, assurent-ils, rappelant qu'avant même cette épreuve, le chef de terre dian Ologbana avait remis au Dagara Bakuré une pierre provenant de l'autel de la terre. Les droits des Dagara auraient donc été originellement garantis par les Dian. C'est seulement lorsque le fils de Bakuré, Tié, voulut affirmer son indépendance que Dian et Dagara se seraient opposés.

Les Dagara sont arrivés à leurs fins dans leur visée d'indépendance rituelle. Les Dian véhiculent aujourd'hui une histoire d'installation dans laquelle la ville est divisée en deux parties, l'ouest et l'est (de la mare). Ils enseignent à leurs enfants de ne pas retourner « derrière la mare » (à l'est), d'où leurs ancêtres étaient venus. Même si les habitants de Diébougou sont majoritairement d'avis que les compétences rituelles des Dagara dépendant de l'autel de la terre dian, les Dian cherchent aujourd'hui à éviter de nouveaux conflits en renonçant à s'installer et à cultiver sur cette portion du territoire urbain. La propriété foncière traditionnelle des Dagara y est de facto reconnue, mais seulement par les autres Dagara s'y installant, encore qu'il y ait des exceptions comme le montre l'exemple d'une famille dagara. Les Dagara de Kpakpara, une localité située à deux kilomètres au sud de Diébougou, rapportent que leurs aïeux auraient rompu leur alliance avec le chef de terre dagara de Diébougou parce que celui-ci avait exigé un sacrifice expiatoire d'un montant exagéré pour le décès d'une jeune femme. Depuis lors, ils préfèrent recourir aux services du chef de terre dian de Diébougou. On voit bien ici à quel point la mise en œuvre du droit traditionnel est soumise aux variations des rapports de forces locaux.

C'est aujourd'hui encore l'allocation des terres et la réalisation de sacrifices qui permet d'établir les compétences rituelles des parties en présence. Les deux groupes ethniques les plus nombreux à Diébougou sont à présent les Mossi et les Dagara. Les Mossi sont essentiellement venus du plateau central à la recherche de terres fertiles, et les Dagara de la province voisine de Ioba, pour s'installer comme agriculteurs à Diébougou. Les Dagara qui se sont implantés à l'est de la ville ont reçu leur terre du chef de terre dagara. Récemment, son homologue dian a sciemment installé des migrants mossi précisément dans la partie du territoire urbain dont ses ancêtres avaient dû céder le contrôle aux Dagara. Les Dian veulent ainsi souligner leurs droits allodiaux sur Diébougou et montrer leur pouvoir sur le « pays dagara ». Ils ignorent ainsi les prétentions autonomistes des Dagara et tiennent les Mossi à distance de leur propre domaine de culture au nord de la ville. Les Mossi se tournent eux vers le détenteur des droits de répartition foncière qui semble leur offrir la sécurité maximale en la matière. Ils reconnaissent les Dian en tant que propriétaires de la terre et demandent au chef de terre dian de leur accorder des droits d'usage et d'effectuer les sacrifices requis. Ainsi, tous les immigrants arrivent à se créer des opportunités pragmatiques et appropriées d'accès à la terre, malgré la vigueur des prétentions concurrentes à l'autorité rituelle.

Les quatre lotissements de Diébougou: 1956-2001

Les immigrants s'installent avec l'autorisation du chef de terre à la périphérie de l'espace urbanisé. Ce sont des colons informels ou plutôt « semi-informels »⁷ dans la mesure où les textes législatifs de la RAF ne reconnaissent pas le droit foncier traditionnel. A Diébougou – seule commune urbaine de la province de la Bougouriba – prévalent les directives du régime des terres urbaines (dans les autres communes de la province s'applique le régime des terres rurales). Ce régime prévoit que tous les habitants des terres urbaines doivent être détenteurs de titres officiels de propriété⁸. Les terres qui doivent, selon le plan de développement urbain, être loties, ainsi que les espaces périurbains sont officiellement soumis au contrôle de l'Etat.

L'instrument utilisé prioritairement pour la légalisation des implantations périurbaines est le lotissement : la terre est arpentée, des limites en pierre sont établies, les mesures sont enregistrées au cadastre, le propriétaire et le titre de propriété sont portés au livre foncier (immatriculation). Il résulte de la procé-

Mertins et al. (1998 : 12 et sq.) distinguent dans la propriété foncière urbaine informelle les formes illégales et semi-légales. Les installations illégales (sur des terrains prévus pour des écoles, des routes, etc.) se différencient des installations semi-légales en termes de sécurisation foncière. Les possesseurs semi-légaux sont en tant qu'acheteurs de la parcelle (au chef de terre) des propriétaires de fait, ils se voient comme tels et leurs chances de légaliser leur possession sont plus élevées.

^{8 «} Tout occupant d'une terre du domaine foncier national doit être détenteur de l'un des titres suivants : un arrêté d'affectation; un arrêté de mise à disposition; un permis d'occuper; un permis urbain d'habiter; un permis d'exploiter; un bail » (RBF 1997 : art. 141).

dure une unification des droits : les droits fonciers des autochtones ne se différencient plus des droits subordonnés des allochtones.

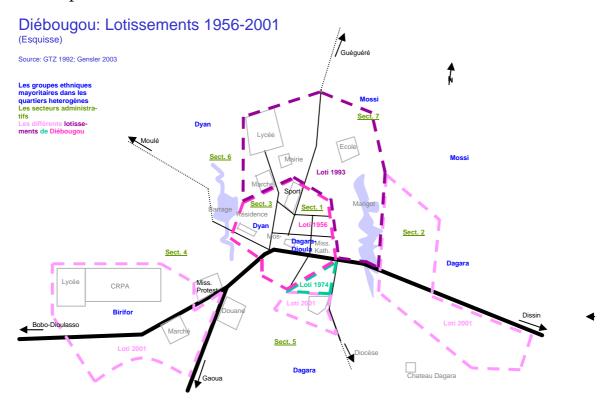


Fig. 1 : Lotissements à Diébougou 1956-2001

En Afrique de l'Ouest, cet outil n'est mis en œuvre que dans les zones d'implantations périurbaines. Les lotissements sont coûteux et supposent une lourde machinerie bureaucratique. Malgré les efforts de la Banque mondiale pour faire entrer la terre dans le domaine de validité de propriété pleine et entière, les programmes d'immatriculation foncière n'ont eu que peu d'effet dans les zones rurales du Burkina Faso (et d'Afrique de l'Ouest) sur les modes traditionnels de répartition des terres. La situation est tout autre dans les cités ouest-africaines où les immatriculations foncières prédominent⁹.

Jusqu'à présent, quatre lotissements ont eu lieu à Diébougou. Depuis le premier conduit sous le pouvoir colonial, chacune des zones habitées a été lotie : tout d'abord les parties anciennes de la ville, et plus tard les terrains occupés par les immigrants. Le lotissement peut être décrit comme une forme de remise en valeur d'un espace déjà alloué par le chef de terre (cf. Tribillion 1993).

Sur la tension entre formes juridiques et la politique foncière, principalement urbaine, voir Berry 1998, 2001; Bertrand 1990, 1999; Bertrand et Dubresson 1997; Crousse et al. 1986; Ganne 1986; Ganne et Ouédraogo 1997; Goislard 1993, 1997; Hesseling 1992; Hesseling et Le Roy 1990; Le Bris et al. 1991; Lentz 2001; Le Roy et al. 1996; Stamm 1996a, 1996b; Tribillion 1993, 2001.

Date	Secteurs	Nombre	Taille	
de lotissement		de parcelles	des parcelles	
1956	Secteurs 1, 2, 3, 5 (aujourd'hui)	251 + 68	1200 m ²	
1973	Secteur 5 (aujourd'hui)	98	1200 m ²	
1993	Secteurs 2, 6, 7	1416	400 m ²	
2001	Secteurs 2, 4, 5	environ 2300	400 m ²	

Tableau 1 : Lotissements à Diébougou. Sources : GTZ 1992 ; données d'enquête

Depuis le premier lotissement de 1956, environ 4200 parcelles ont été créées, la plupart dans les dix dernières années. Le premier lotissement couvrait le domaine correspondant au cœur actuel de la ville. Les habitants de ces terrains devaient ainsi devenir propriétaires des nouvelles parcelles. Contrairement à d'autres villes du Burkina Faso (par exemple Bobo-Dioulasso, Tougan), aucun quartier autochtone particulier (d'habitat traditionnel) n'a émergé ici, dans lequel il aurait été permis à un groupe déterminé de résider dans une zone donnée, sans pouvoir vendre ou louer la terre. A Diébougou, les hommes adultes de tous les groupes ethniques pouvaient obtenir un tel « permis d'habiter ». Il s'agissait d'un droit provisoire qui était déjà soumis au Code civil en 1956¹¹¹ et pouvait être transformé en propriété sous réserve de mise en valeur suffisante¹¹¹. Les bénéficiaires de ce permis d'habiter ne devaient rien débourser, hormis une petite somme pour le bornage en pierre. Les fonctionnaires pouvaient aussi obtenir des concessions au sud-ouest du centre-ville, à la condition d'utiliser des matériaux en dur pour la construction.

A l'époque du premier lotissement, Diébougou consistait en quelques concessions densément peuplées, dont les toits servaient de terrasses. Les plus anciens habitants se souviennent des géomètres posant des pierres au milieu des cours et traçant de nouvelles limites qui traversaient les maisons. Mais comme celles-ci étaient construites en banco et qu'elles étaient donc facilement « déplaçables » (i.e. reconstructibles), la mise en parcelles n'avait pas posé de problèmes en règle générale. Il y a eu toutefois de nombreux conflits au sujet des limites des parcelles. On m'a rapporté que les Dian, qui collaboraient étroitement avec les commandants français en tant que conseillers et interprètes, avaient pu empêcher la destruction de certaines de leurs habitations. Le plan de la ville fut redessiné pour faire figurer des parcelles au lieu des rues et places prévues.

En 1973, le besoin se fit jour de nouvelles parcelles pour des fonctionnaires. Ceux-ci contournèrent le monopole de l'Etat en matière de viabilisation et de distribution publique de zones constructibles en confiant l'opération de lotissement à un entrepreneur privé. Ils financèrent ce « lotissement sauvage » et devinrent les propriétaires des nouvelles parcelles situées au sud de l'ancien

Les Français introduisirent le Code civil dès 1830 en Afrique de l'Ouest, au Sénégal. Le Code civil définit la propriété comme un droit de jouissance absolue sur un bien (Karsenty 1996 : 17).

[«] En AOF et en AEF sont confirmés les droits coutumiers exercés collectivement ou individuellement sur les terres non appropriées selon les règles du Code civil ou de l'immatriculation » (GAOF 1955).

quartier des fonctionnaires. Cet espace était inhabité et l'affaire ne déclencha pas de conflits. Les fonctionnaires obtinrent leurs titres officiels de propriété au démarrage du lotissement suivant.

L'Etat burkinabé organise des lotissements massifs depuis la révolution de 1983. Grâce à la réforme du régime foncier, la spéculation foncière doit être stoppée dans les villes et tous les citadins doivent avoir accès à un habitat convenable. A cet effet, le gouvernement de Thomas Sankara a aboli la propriété sur la terre en l'étatisant, et a harmonisé les titres fonciers urbains (permis urbains d'habiter)¹². Aucun lotissement n'a été organisé à Diébougou à l'époque de la révolution ; elle a pourtant laissé des traces dans le paysage urbain. Des brigades de travaux publiques ont élargi les rues, érigé des monuments, construit des ronds-points, des habitations pour les fonctionnaires, un cinéma et un lycée. Les modalités traditionnelles de distribution de la terre ont été violemment critiquées¹³, les autorités traditionnelles des quartiers de ville remplacées par des délégués élus, et les anciens quartiers re-découpés en nouvelles unités administratives (les secteurs). Seul le « quartier Ologbana », également nommé « quartier autochtone » ou « quartier dian », porte le nom de son fondateur dans les usages locaux.

Le gouvernement de Blaise Compaoré, le successeur de Sankara, s'est tenu à la politique de lotissements urbains massifs, tout en réintroduisant la propriété privée et en réhabilitant *de facto* sinon *de jure* l'allocation de terre par les autochtones. Le premier lotissement de la RAF a touché en 1993 le nord de Diébougou qui s'était étendu sous l'impulsion des immigrants. Mesurant en moyenne 400 m², les 1416 nouvelles parcelles n'atteignaient que le tiers des anciennes parcelles du centre ville. Le second – et jusqu'à présent dernier – lotissement de la RAF fut organisé en 2001 en commun par les administrations étatique et communale. Depuis la décentralisation (1995), le monopole formel des attributions foncières n'est plus aux mains des instances centrales de l'Etat mais de ses instances décentralisées : les communes¹⁴. Une entreprise privée a été chargée de la cartographie, de l'arpentage et du bornage le long de la route nationale de Bobo-Dioulasso et Dano. Comme ces espaces sont également habités, il a tout d'abord fallu, dans le cadre de la procédure d'attribution (sous l'égide de la commission d'attribution), établir les besoins des résidents qui

[«] Les titres de propriété (titres fonciers) précédemment délivrés à des particuliers (personnes physiques ou morales) sont annulés. Ils peuvent être remplacés par des titres de jouissance » (RBF 1984 : art. 4 cité dans Fahrenhorst 1988 : 449). Toutes les dispositions des précédentes lois (RHV 1960 et RHV 1963) contraires à la nouvelle sont abolies.

[«] Aucune parcelle d'habitation ne peut être vendue ou faire l'objet de ce type de transaction » (RBF 1985 : art. 110 cité dans Goislard 1993 : 332).

[«] La commune reçoit les compétences suivantes : avis sur le schéma d'aménagement urbain avant son approbation par l'Etat conformément aux procédures prévues par les textes en vigueur ; établissement et exécution de plans de lotissement, après approbation de l'autorité de tutelle conformément aux textes en vigueur ; attribution des parcelles et délivrance des titres d'occupation se rapportant à son domaine foncier propre ou aux parties du domaine foncier national ayant fait l'objet d'un transfert de gestion à son profit (...) » (RBF 1998a : art. 73). Sur la problématique de la décentralisation, cf. Laurent 1995, 1999 ; Lavigne Delville 1999.

devaient, en accord avec la RAF, être satisfaits en priorité¹⁵. Les experts géomètres inscrivirent sur leurs maisons les numéros des parcelles nouvellement cadastrées qu'ils pouvaient conserver en tant que résidents du lopin de terre. En règle générale, les habitants se sont montrés intéressés par la légalisation de leur propriété. Pour ce faire, ils durent déposer, comme tous les autres demandeurs (« non-résidents ») leurs coordonnées personnelles et 20 000 FCFA de frais d'inscription au service fiscal. Toutes les personnes de plus de 18 ans n'ayant pas encore obtenu de parcelle en ville pouvaient soumettre une demande d'attribution¹⁶. Les bénéficiaires des 2300 nouvelles parcelles furent informés par voie d'affichage public de la localisation par secteur de leur parcelle; ils prirent ensuite connaissance de ses limites auprès des employés communaux.

Lotissement des espaces périurbains : caractéristiques

L'enregistrement de terrains habités n'a pas uniquement des effets juridiques et institutionnels (droits coutumiers/droits écrit, gestion collective/administration technique), mais également sociaux. Les zones périurbaines – générées par l'exode rural ou par l'extension du territoire urbain aux dépens des villages voisins – sont marquées par la transition qui s'y déroule entre un usage rural et une utilisation urbaine du foncier. Le lotissement des espaces périurbains peut créer la nécessité ou le souhait de nouvelles réinstallations. En outre, les infrastructures transforment le visage des quartiers.

A Diébougou, il n'existe pas d'évictions motivées par un manque de ressources financières. Les habitants usent de leurs prérogatives et se partagent les parcelles sans se préoccuper de savoir s'ils sont ou non en état de s'acquitter des impôts et de mettre en valeur leur parcelle, c'est-à-dire de faire construire. Si sur le long terme, des investissements en capital sont nécessaires pour l'établissement de droits d'usage définitifs, les droits de résidence des propriétaires des parcelles n'ont pas été touchés jusqu'à présent. Un déménagement vers la périphérie de la ville est toutefois requis pour certains groupes professionnels. L'élevage est ainsi interdit à l'intérieur des limites de la ville. Et les lotissements chassent les populations installées essentiellement si l'espace doit être utilisé à des fins publiques, par exemple pour des infrastructures telles que des routes ou des bâtiments officiels. Ainsi, l'ouverture à Diébougou d'une vaste zone pour la construction du Centre régional de promotion agricole (CRPA) a créé des problèmes. Malgré la résistance des habitants,

_

[«] Lorsqu'une opération de lotissement englobe un ou plusieurs villages, il est en outre fait application aux habitants de ce ou ces villages des priorités ci-après : 1) demandeurs résidents déguerpis à l'occasion de l'opération de lotissement ; 2) demandeurs résidents avec enfants par rapport aux demandeurs sans enfants et aux célibataires ; 3) demandeurs non-résidents non déguerpis par rapport aux demandeurs non résidents déguerpis » (RBF 1997 : art. 156).

[«] Les attributions au profit des personnes physiques sont faites sans distinction de sexe et de situation matrimoniale suivant les critères ci-dessous : 1) être âgé de dix-huit (18) ans au moins, sauf pour les mineurs émancipés ; 2) n'avoir jamais été attributaire d'une parcelle dans la même ville » (RBF 1997 : art. 154).

ils ont dû quitter les lieux sans le moindre dédommagement. De même, l'introduction de parcelles orthogonales a déclenché des mouvements de colère répétés, lorsque les maisons des habitants étaient les victimes du tracé des routes ou bien quand les puits et leurs arbres se retrouvaient sur le terrain du voisin après lotissement. C'est pourquoi le suppléant du maire conseille d'investir encore moins là où un lotissement est prévu. Pour contourner le problème, les investisseurs font légaliser leur propriété avant même la mise en œuvre du lotissement. Avant le démarrage des activités de construction, par exemple dans le cas d'un immeuble de bureaux, les entrepreneurs privés ont fait cadastrer et se sont fait attribuer des terrains au prix de grandes dépenses en temps (bureaucratie) et en argent.

Les lotissements exercent des effets sur la composition sociale des quartiers urbains. Les zones loties (habitat résidentiel) sont fondamentalement hétérogènes d'un point de vue ethnique. Contrairement aux villages et aux zones non-loties (habitat spontané), les nouveaux arrivants ne s'installent pas systématiquement à proximité de familles apparentées. L'acquisition d'une parcelle permet aux jeunes hommes de quitter la famille et la terre paternelle pour construire et habiter un nouveau terrain. Les lotissements déclenchent ainsi des réinstallations d'un quartier à l'autre tout en diffusant le modèle de la famille nucléaire.

Les lotissements s'accompagnent d'infrastructures. Ainsi en 2001, les bénéficiaires du secteur 4 furent tout particulièrement comblés car ce secteur fut relié au réseau électrique. L'adduction d'eau et l'aménagement de voies d'accès – les zones d'habitat spontané ne sont souvent accessibles que par des passages piétonniers étroits et elles le restent souvent longtemps après leur lotissement – font également partie des infrastructures souhaitées. La localisation de la parcelle semble ici indifférente au nouveau propriétaire. On m'a rapporté que seul les Dian n'habitent pas systématiquement les parcelles qu'ils possèdent. Comme leurs ancêtres leur auraient interdit d'aller « derrière le marigot », dans les secteurs 2 et 5, ils se contentent de faire construire pour ensuite louer ou vendre.

Malgré les réinstallations, la plupart des quartiers lotis de Diébougou sont nommés selon le groupe ethnique qui y est majoritaire. Concernant la zone lotie en 1956, ce phénomène peut renvoyer à un modèle d'installation antérieur. Anciennement majoritaires, les Dian et les Dagara-Dioula dominaient encore le centre ville actuel après le premier lotissement. Les fils et les chefs de familles reçurent des parcelles au voisinage de la zone de concessions densément peuplées. A l'issue du lotissement de 1993, un « quartier mossi » est apparu au nord de la ville, parce que beaucoup de Mossi avaient cherché à y acquérir des terres, en obtenant comme résidents et aussi non-résidents. Contrairement à 1956, la densité de population s'est accrue à la suite du lotissement de 1993, mais sans atteindre le stade de saturation (beaucoup de parcelles ne sont toujours pas bâties). Le « quartier dagara » n'a été loti qu'en 2001. Les nouveaux propriétaires fonciers n'ont pas encore lancé les activités de cons-

truction. Le quartier présente encore toutes les apparences d'une zone nonlotie : pas de routes, pas d'électricité et des concessions dispersées. Les Dagara en sont restés jusqu'à présent le groupe ethnique dominant.

Légitimation de la propriété par autochtonie ou par investissement en capital ?

Ce n'est que depuis peu que la municipalité s'est penchée sur la régularisation des relations de propriété et leur inscription sur un registre. Une enquête conduite en 2001 a cherché à enregistrer la totalité des ventes, dons et héritages dans un livre foncier, ainsi que les partages de parcelles au cadastre, et à établir le niveau de mise en valeur. Le trésor public a pris en charge la tâche de répertorier toutes les parcelles cédées jusqu'à l'année 1993 (incluse). Le sondage a également servi à rappeler aux habitants leurs obligations de construire avec des matériaux en dur, de séparer toilettes et douche et d'enclore la parcelle. C'est seulement à ce stade que le droit d'usage provisoire se transforme en titre de jouissance définitif, et un titre de propriété pleine et entière peut être maintenant demandé (dans une troisième étape). Les résultats du sondage ont montré qu'aucun titre de propriété n'existait à Diébougou¹⁷, que c'étaient avant tout des fonctionnaires qui détenaient des titres de jouissance définitifs, que quasiment aucun impôt n'avait été payé jusque là, et que nombre d'habitants des vieux quartiers ne disposaient d'aucun document attestant de leur droit d'usage.

Beaucoup d'habitants du quartier dian tiennent à rester exemptés d'impôt. Ils font état de droits antérieurs à la RAF qui sécurisaient leur accès à l'habitat sans aucune contrepartie. Le montant fixé pour les impôts après l'harmonisation des titres dans les années 1980 est bas, autour de 10 FCFA par mètre carré. De fait, c'est moins le paiement de l'impôt que la construction des parcelles qui leur pose problème. Il faut investir du capital pour valider un droit sur un espace ou avoir accès au crédit. Dans le quartier dian où prédominent les bâtiments en banco, la construction de maisons en dur représente une dépense très importante pour les habitants.

Le sondage devait également servir les intérêts économiques de la commune dont le budget provient à raison d'un tiers des taxes foncières¹⁸. L'objectif des municipalités au Burkina Faso est de mobiliser le capital foncier pour financer de nouveaux lotissements et contrôler le développement urbain. Les instances décentralisées de l'Etat mettent peu à peu en application les

« Les recettes de fonctionnement de la commune sont les suivantes : 1) Les recettes des impôts et taxes perçues sur le territoire de la commune : la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (...) » (RBF 1998b : art. 179). Concernant le plan budgétaire des communes, voir le site Internet de l'Associations des municipalités du Burkina Faso (AMBF 2002).

Au Burkina Faso, l'intégrité du domaine de l'Etat n'a jusqu'à présent pas été remise en cause. La population considère les titres de droits d'usage comme suffisamment sécurisants ; la propriété privée est inexistante (cf. Ouédraogo 2001). Même à Dakar où le régime foncier repose aussi sur le domaine foncier national, seulement 0,5% du sol est enregistré comme propriété privée (Mertins et al. 1998 :8)

normes standards d'enregistrement et de ce fait, reprennent apparemment aux autorités traditionnelles le contrôle sur les espaces lotis. En même temps, l'administration urbaine fait partie intégrante de la population locale, les postes clefs sont occupés par des Dian qui sont à la fois soumis au droit traditionnel et au droit moderne. Le fait que le maire et son suppléant soient tous deux membres de la famille du chef de terre dian ne relève pas du hasard, c'est en fait la condition d'une interaction relativement tranquille entre droit traditionnel et droit moderne – une configuration dans le cadre de laquelle les droits (légitimes) des Dian sur leurs parcelles sont également garantis pour l'avenir.

Demander la parcelle du maire ou du chef de terre ?

Les lotissements dotent beaucoup de gens en terre, ils ne peuvent toutefois pas garantir les installations récentes d'immigrants. Ceux-ci se rabattent alors sur l'allocation rapide, directe et peu onéreuse qui est la prérogative du chef de terre. L'accès à la terre est ouvert à tous - à l'exception des femmes - par ce biais et le droit d'usage garanti par le droit du résident en cas de lotissement. Les personnes voulant s'installer sur une terre non enregistrée indiquent au chef de terre ou à son assistant l'endroit où ils veulent bâtir, et en cas d'accord, le chef de terre exécute un sacrifice. Pour le « défrichement » rituel d'une terre, le chef de terre dian demande un poulet et 5000 FCFA. Les habitants de Diébougou m'ont rapporté que ce prix était auparavant moins élevé. Il y a dix ans, il se serait contenté d'un poulet et de 200 cauris ou bien de 1000 FCFA pour officier. La monétarisation des sacrifices est un phénomène urbain. Les chefs de terre des villages environnants n'exigent qu'un poulet pour la dévolution de droits d'usage du sol, et les versements d'argent sont exclus. A Diébougou, il est à présent acquis que les migrants ou les fondateurs d'une nouvelle famille doivent tout d'abord s'installer sur les espaces non-lotis pour acquérir ensuite par lotissement des droits d'usage officiels. Mais en générale, au Burkina Faso, les cessions massives de parcelles ont moins sécurisé la propriété foncière ou amélioré la qualité de vie mais favorisé la spéculation foncière. Les mécanismes traditionnels d'allocation foncière tendent aussi à se monétariser dans les zones périurbaines. Il est caractéristique de ces terres non encore viabilisées à la périphérie des villes et utilisées comme des espaces ruraux qu'elles soient déjà intégrées aux plans de développement urbain bien que les chefs de terre y distribuent encore les droits d'installation. Mais comme ces terres, encore allouées par le chef de terre, seront viabilisées dans un avenir proche et que les nouveaux installés y deviendront possesseurs de parcelles, gage de richesse, elles ont déjà acquis une valeur économique. C'est ainsi que le chef de terre de Diébougou en est venu à réclamer de l'argent pour l'octroi de droits d'installation.

La mise en valeur des parcelles est une question d'argent. Les coûts de construction d'une maison sur un terrain non-loti se limitent aux matériaux pour les portes, les fenêtres et le toit ainsi qu'à un peu de ciment pour le sol. L'argile pour les murs est confectionnée avec des voisins, amis et parents. Le

loyer d'une habitation en banco au centre ville coûte environ 10 000 FCFA par mois, alors que la taxe de jouissance s'élève à au moins 100 000 FCFA pour une parcelle. A Diébougou, où prédomine une économie de subsistance à côté du commerce, l'attribution d'une parcelle est essentiellement synonyme de frais financiers. Pourtant, la ruée sur les parcelles ne faiblit pas depuis 1993, et les autochtones comme les migrants en sont demandeurs. Même les habitants des localités environnantes et ceux de grandes villes comme Ouagadougou, et aussi les migrants d'Abidjan (Côte d'Ivoire) font des demandes de parcelles à Diébougou; les Mossi sont considérés comme le groupe le plus impliqué à cet égard. En 2001, la demande a dépassé l'offre, à raison de 5000 dossiers pour 2300 parcelles à lotir – un chiffre considérable comparé aux 12 000 habitants de la ville. Qu'est ce qui rend les parcelles si attractives ?

Cet attrait ne se fonde pas uniquement sur le souhait de sécuriser des investissements face à des lotissements futurs (routes, utilité publique) ou d'obtenir l'accès à l'eau et à l'électricité, mais bien plus sur les gains potentiels attendus. Ceci explique qu'on se résigne facilement à la démolition d'habitations. Les prix de la terre urbaine augmentent continuellement au Burkina Faso. En 1993, le mètre carré d'une parcelle lotie officiellement revenait à 100 FCFA, en 2001 à 250 FCFA (RBF 1996b). Les parcelles donnent accès au crédit, offrent une sécurité économique en tant que marchandises potentielles et constituent l'une des rares sources de richesse. C'est pourquoi même les gens n'ayant aucune intention d'y habiter déposent des dossiers de demande de parcelle. Ils veulent construire pour louer ou vendre. Pour augmenter leurs chances et réussir à acquérir plusieurs parcelles, nombre d'entre eux font plusieurs demandes, par exemple aux noms de leurs fils et de cousins.

Les raisons de l'intérêt pour les lotissements diffèrent selon les groupes sociaux. Pour les Dian, le lotissement est synonyme de développement de « leur » ville, car – le chef de terre dian l'explique ainsi – seule une ville lotie est à même de croître. Les Dagara se sont quant à eux mis à considérer sérieusement les lots comme des objets de spéculation. Ils font des demandes de parcelles pour les revendre directement aux Mossi. Ces derniers sécurisent par ce biais leur droit sur le sol et ils peuvent postuler pour des parcelles au centre ville dans le cadre de leurs activités commerciales. Ils espèrent que c'est le nord de Diébougou, où ils sont majoritaires, qui sera l'objet du prochain lotissement. Les fonctionnaires sont depuis toujours de gros demandeurs de parcelles. Ils gagnent de l'argent et sont connus pour faire des demandes dans toutes les villes où ils sont affectés. Les droits ainsi acquis sur les terrains confortent leur possession, y compris lorsqu'ils ont quitté la ville.

Droit foncier traditionnel et moderne : arrangements institutionnels et convergences juridiques

Dans la pratique, l'administration communale et les chefs de terre contrôlent l'accès à la terre. La situation génère-t-elle des conflits de compétence entre contrôle étatique et extra-étatique sur les parcelles ? Il est intéressant de noter

que le chef de terre dian ne voit aucune concurrence dans l'allocation de parcelles par la municipalité. Il explique qu'il est exclusivement responsable de la distribution de terre sur les zones non-loties, l'espace loti étant sous contrôle du maire. Le second suppléant du maire, lui-même dian de la famille du chef de terre, m'a assuré que les experts consultent le chef de terre avant chaque aménagement. Voulant préserver la force des « règles du village », beaucoup d'habitants en appellent à la norme « traditionnelle ». Ils m'ont dit que le chef de terre avait lui-même cédé des terrains constructibles à Oumarou Kanazoe, entrepreneur en bâtiment (qui était d'ailleurs en train de construire la route nationale au moment de mon travail de terrain), après que celui-ci eut versé la somme nécessaire aux sacrifices requis. Les fonctionnaires d'Etat de l'Institut d'urbanisme de Bobo Dioulasso mettent eux aussi en avant l'harmonie régnant entre les sphères. Ils expliquent que même si l'Etat est le propriétaire du sol, ce sont les autorités traditionnelles qui contrôlent les espaces non-lotis en tant que « dépositaires de la terre ».

Le chef de terre n'est pas membre de la commission d'attribution. Les habitants de Diébougou qui bénéficient d'un lot ignorent le chef de terre et ne font faire aucun sacrifice à l'autel de la terre. Les règles traditionnelles d'accès ne valent encore que pour les zones non-loties. La terre reste sous le contrôle des chefs de terre tant qu'elle n'est pas officiellement enregistrée. Ce contrôle est toutefois précaire car l'Etat ou les communes sont en droit d'allotir n'importe quelle terre quand ils le décident – et ce éventuellement sans l'accord du chef de terre. Comme ce sont ensuite les règles officielles d'accès qui sont en vigueur, les lotissements s'effectuent finalement toujours aux dépens des terres administrées traditionnellement. L'Etat reste dominant dans le cadre de ces « compromis opérationnels » (cf. Laurent et Mathieu 1996 : 288).

Pourtant, le chef de terre continue d'apparaître comme un producteur important et reconnu de droit foncier urbain. En raison du trop faible potentiel de viabilisation de la commune, la mise à disposition des nouveaux arrivants de terrains habitables et exploitables ne peut s'effectuer qu'en collaboration avec le chef de terre. Les habitants de Diébougou m'expliquaient que même au temps de la révolution, alors que les « officiels » critiquaient de manière virulente l'attribution de terre par les chefs de terre, celui de Diébougou a toujours fait face à son obligation d'octroi de terre aux migrants. La tentative de gouverner sans les autorités traditionnelles étant aujourd'hui considérée comme un échec, l'arrangement institutionnel entre sphères n'est pas reconnu juridiquement, mais pratiquement.

Si les règles traditionnelles d'accès sont ignorées à Diébougou sur les espaces lotis, ces derniers sont-ils pour autant totalement sécularisés ? D'après les habitants de Diébougou, la terre garde sa valeur symbolique même après lotissement : elle est considérée comme sacrée et elle est propriété des premiers arrivants. Pour les Dian, la terre est une propriété collective inaliénable et l'héritage de leurs ancêtres. Les ventes de parcelles restent encore rares aujourd'hui à Diébougou. Dans le « quartier autochtone » dian, aucune parcelle

n'a été vendue jusqu'à présent. Mais aux marges du quartier, la vente de la parcelle d'une famille confrontée à des difficultés financières n'a pu être évitée. Même le chef de terre dian évoque la possibilité de vendre un de ses parcelles si le besoin s'en fait sentir. En cas de conflits juridiques sur des parcelles, les habitants de Diébougou continuent de débattre des revendications des parties en présence sur le registre du droit foncier traditionnel. Ils ont démenti que des derniers-arrivés puissent disputer une parcelle aux Dian en raison de la faiblesse des droits des étrangers face aux prérogatives des autochtones. Ils mettaient plus volontiers en avant le fait que les étrangers sont les bienvenus en ville et qu'une terre qui leur a été cédée ne peut plus leur être réclamée.

Le fait que la terre reste sacrée après lotissement s'exprime clairement dans les prérogatives dont jouissent les Dian. Lors du premier et du dernier lotissement, les autorités traditionnelles dian et dagara reçurent des parcelles sur lesquelles se trouvaient des autels de la terre et des sépultures d'ancêtres. Aujourd'hui, seuls les Dian sont en droit d'inhumer leurs morts dans leur cour. Sur les espaces lotis, ils peuvent obtenir pour cela une permission extraordinaire, à condition de bétonner la tombe. En outre, le centre ville abrite une parcelle réservée aux Dian, lieu de culte – à l'instar de ce qui se pratique pour les églises et les mosquées. Les Dian y exposent les dépouilles mortelles et s'y rassemblent pour les funérailles. Tous les autres sites collectifs sacrés et sacrificiels se trouvent soit sur des espaces non-lotis, soit sur des terrains également utilisés à d'autres fins. Les autels de la terre, le marché, le champ du chef de terre et les lieux de sacrifice sur les collines sont situés sur des parcelles qui sont dévolues à l'habitat et au commerce, ou sur les terres de l'église et de l'administration.

Les habitants de Diébougou m'ont assuré que seul le chef de terre pouvait traiter rituellement certains cas particuliers de décès, que ce soit sur les terrains lotis ou les espaces non-lotis. Un conseiller communal m'a rapporté qu'en 2001, le chef de terre dian avait fixé le montant du sacrifice expiatoire pour un suicide. C'est le conseiller lui-même qui s'était engagé à verser la somme. Les droits éminents des Dian et leur capacité à exiger des sacrifices expiatoires de la part des résidents des parcelles enregistrées met à jour le fait que les droits modernes ne fonctionnent pas seuls sur les terrains lotis, ils se combinent aux droits traditionnels.

Conclusion

A Diébougou, les droits fonciers traditionnel et moderne cohabitent de manière plutôt pacifique. Les chefs de terre, qui sont arrivés entre eux à un compromis quant à l'allocation de terre, continuent de contrôler les installations sur les terrains non-lotis. Les prérogatives des chefs de terre dans l'affectation des terres sortent toutefois amoindries de chaque nouveau lotissement qui détermine l'intégration de ces installations au modèle juridique, institutionnel et social urbain. Malgré la domination des droits modernes d'usage, les groupes « autochtones » ont souscrit à l'enregistrement des terres. Pour eux aussi, les

parcelles représentent une sécurité économique et une richesse potentielle, dans un contexte de hausse des prix du foncier. La complémentarité, non conflictuelle en tendance, du droit foncier traditionnel et moderne ne peut toutefois fonctionner qu'à deux conditions. D'une part, il y a encore assez de terres disponibles à Diébougou, ce qui a limité jusqu'à présent les dérives spéculatives. D'autre part, le maire défend les intérêts de la famille du chef de terre, à laquelle il appartient. Ces conditions pourraient connaître des modifications. Il n'est pas certain que l'arrangement actuel puisse survivre à un changement politique à la mairie et à l'augmentation prévisible de la demande de terre.

Bibliographie

Textes juridiques

- Gouvernement de l'Afrique occidentale française (GAOF) (1955), Décret-loi No. 55-580 portant réorganisation foncière et domaniale en AOF et AEF, *Journal Officiel RF* du 20 mai 1955. Le Décret No. 56-704 fixe les conditions d'application.
- République de Haute-Volta (RHV) (1960), Loi No. 77/60/AN du 12 juillet 1960, portant réglementation des terres du domaine privé, *Journal Officiel RHV* du 29 octobre 1960, promulgué par arrêté No. 226 PRES/LAN du 17 octobre 1960.
- RHV (1963), Loi No. 29/63/AN du 24 juillet 1963, autorisant le gouvernement à réserver pour l'État une part des terres faisant l'objet d'aménagements spéciaux ou des terres peu peuplées ou éloignées des agglomérations, *Journal Officiel RHV* du 17 août 1963, promulgué par décret No. 421 PRES/LAN du 17 août 1963.
- République de Burkina Faso (ci-après RBF) (1984), Ordonnance No. 84-050/CNR/PRES du 4 août 1984, portant réorganisation agraire et foncière, *Carrefour Africaine* 844: 14-16.
- RBF (1985), Décret No. 85-404/CNR/PRES du 4 août 1985, portant application de la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, *Journal Officiel du Burkina*.
- RBF (1996a), Loi No. 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant réorganisation agraire et foncière, *Journal Officiel du Burkina*.
- RBF (1996b), Loi No. 20/96/ADP du 10 juillet 1996, portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation et la jouissance des terres du domaine foncier national appartenant à l'état, *Journal Officiel du Burkina* 34. www.legiburkina.bf>
- RBF (1997), Décret 97-54/PRES/PM/MEF du 6 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la loi sur la réorganisation agraire et foncière, *Journal Officiel du Burkina* 11.
 - <www.legiburkina.bf>
- RBF (1998a), Loi No. 041/98/AN du 6 août 1998, portant organisation de l'administration, *Journal Officiel du Burkina* 38.
 - <www.legiburkina.bf>

RBF (1998b), Loi No. 042/98/AN du 6 août 1998, portant organisation et fonctionnement des collectivités locales, *Journal Officiel du Burkina* 38. www.legiburkina.bf>

Références

- Associations des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) (2002), www.ambr.br/f.mairies.htm>
- Barth, Frederik (éds.) (1969), Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Cultural Difference. London, George Allen & Unwin.
- Berry, Sara S. (1998), « Unsettled Accounts: Stool Debts, Chieftaincy Disputes and the question of Asante Constitutionalism », *Journal of African History* 39: 39-62.
- Berry, Sara S. (2001), Chiefs know their Boundaries. Essays on Property, Power, and the Past in Asante, 1896-1996. Oxford, James Currey.
- Bertrand, Monique (1990), « Compromis locaux et concurrences foncières des deux villes maliennes », *Politique africaine* 40 : 21-30.
- Bertrand, Monique (1999), « Décentralisation et culture politique locale au Mali: de la réforme territoriale au cas de Bamako », *Autrepart* 10 : 23-40.
- Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris, Karthala.
- Binger, Louis G. (1892), *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889*). 2 tomes. Paris, Hachette.
- Crousse, Bernard ; Le Bris, Emile et Etienne Le Roy (éds.) (1986), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*. Vol. III. Paris, Karthala.
- Delafosse, Maurice (1912), Haut-Sénégal-Niger, Vol. I. Paris, Emil Larose.
- Fahrenhorst, Brigitte (1988), Der Versuch einer integrierten Umweltpolitik. Das Entwicklungsmodell Burkina Faso unter Sankara. Hamburger Beiträge zur Afrika-Kunde, 35. Hamburg, Institut für Afrikakunde.
- Ganne, Bernard (1986), « Le foncier et l'urbain. Le cas d'une ville moyenne sahélienne: Ouahigouya (Haute-Volta) », in: Crousse, Bernard ; Le Bris, Emile et Etienne Le Roy (éds.) (1986), Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales. Vol. III. Paris, Karthala: 145-162.
- Ganne, Bernard et Moussa Ouédraogo (1997), «"Local", "politique" et "territoire": essai d'économie politique autour d'une ville moyenne: l'évolution de Ouahigouya au Burkina Faso », in: Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), Petites et moyennes villes d'Afrique noire. Paris, Karthala: 223-240.
- Gensler, Marlis (2002), "Une fois loti …": Bodenrecht und Siedlungsgeschichte in einer westafrikanischen Kleinstadt (Diébougou, Burkina Faso). Arbeitspapiere/Workingpapers, Nr. 14. Mainz, Institut für Ethnologie und Afrikastudien/Department of Anthropology and African Studies.
- Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ) (1992), Schéma du développement d'aménagement urbain de Diébougou. Eschborn/Bobo-Dioulasso. Inédit.

- Goislard, Catherine (1993), *Urbanisation et nouvelles régulations juridiques. L'exemple de Banfora, Burkina Faso.* Thèse de doctorat, Droit, Université de Paris I.
- Goislard, Catherine (1997), « Esquisse d'une gestion foncière plurale: Banfora Burkina Faso) », in: Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.) (1997), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris, Karthala: 163-177.
- Goody, Jack (1967), *The Social Organisation of the LoWiili*. London, H.M. Stationery Office.
- Hébert, Jean (1976), Esquisse d'une monographie historique du pays dagara. Par un groupe de Dagara en collaboration avec le père Hébert. Diébougou: Diocèse de Diébougou. Inédit.
- Hesseling, Gerti (1992), Pratiques foncières à l'ombre du droit. L'application du droit foncière urbain à Ziguinchor, Senegal. Leiden, African Studies Centre.
- Hesseling, Gerti et Etienne Le Roy (1990), « Le droit et ses pratiques », *Politique africaine* 40 : 2-12.
- Hiën, Pierre-Claver (2001), « Frontieres et Conflits chez les Dagara et leurs voisins au sud-ouest du Burkina Faso (XVIIIème-XIXème Siècle) », in: Proceedings of the international symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd.14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 427-440.
- Hobsbawm, Eric et Terence Ranger (éds.) (1983), *The Invention of Tradition*. Oxford, Cambridge University Press.
- Jones, Adam (1990), Zur Quellenproblematik der Geschichte Westafrikas 1450-1900. Stuttgart, Steiner.
- Kambou-Ferrand, Jeanne-Marie (1993), Peuples voltaiques et conquête coloniale 1885-1914, Burkina Faso. Paris, L'Harmattan.
- Karsenty, Alain (1996), « La "théorie foncière" de la pensée économique: des physiocrates à la nouvelle économie institutionnelle », in: Le Roy, Etienne; Karsenty, Alain et Alain Bertrand (éds.) (1996), La sécurisation foncière en Afrique: Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Paris, Karthala: 13-18.
- Kuba, Richard (2001), Marking Boundaries and Identities: The pre-colonial Expansion of Segmentary Societies in Soutwestern Burkina Faso », in: Proceedings of the international symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 415-426.
- Kuba, Richard et Carola Lentz (2002), « Arrows and earth shrines: Towards a history of Dagara expansion in southern Burkina Faso », *Journal of African History* 43: 377-406.
- Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001a), Les Dagara et leurs voisins: Histoire de peuplement et relations interethniques au sudouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268.
- Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (2001b), « Introduction », in: Kuba, Richard; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Dagara et leurs voisins: Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 9-27.

- Labouret, Henri (1931), Les tribus du rameau Lobi. Paris, L'Institut d'Ethnologie.
- Labouret, Henri (1958), « Nouvelles notes sur les tribus du rameau lobi », Mémoire de l'IFAN 54 : 16-17.
- Laurent, Pierre-Joseph (1995), Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso. Cahiers CIDEP, 26. Paris, L'Harmattan.
- Laurent, Pierre-Joseph (1999), « Développement local, stabilité politique et décentralisation: aperçu sur la réforme en cours au Burkina Faso », in. Rösel, Jacob et Trutz von Trotha (éds.) (1999), Dezentralisierung, Demokratisierung und die lokale Repräsentation des Staates. Köln: Rüdiger Köppe: 101-117.
- Laurent, Pierre-Joseph et Paul Mathieu (1996), « Compétition foncière et invention sociale locale. Un exemple au Burkina Faso », in : Le Roy, Etienne ; Karsenty, Alain et Alain Bertrand (éds.) (1996), La sécurisation foncière en Afrique: Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Paris, Karthala : 286-303.
- Lavigne Delville, Philippe (1999), La décentralisation administrative face à la question foncière (Afrique de l'Ouest francophone rurale). Working Papers on African Societies, 39. Berlin: Arabisches Buch.
- Le Bris, Emile ; Le Roy, Etienne et Paul Mathieu (éds.) (1991), L'appropriation de la terren en Afrique noire. Paris, Karthala.
- Lentz, Carola (1998), Die Konstruktion von Ethnizität. Eine politische Geschichte Nord-West Ghanas 1870-1990. Köln, Rüdiger Köppe Verlag.
- Lentz, Carola (2000), « Of hunters, goats and earth-shrines: settlement histories and the politics of oral tradition in northern Ghana », *History in Africa* 27: 193-214.
- Lentz, Carola (2001), « Ouessa: Débats sur l'histoire du peuplement », in : Kuba, Richard ; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Dagara et leurs voisins: Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd. 15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268 : 29-62.
- Le Roy, Etienne ; Karsenty, Alain et Alain Bertrand (éds.) (1996), La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Paris, Karthala.
- Mertins, Günter; Popp, Jürgen et Babette Wehrmann (1998), Land Tenure and Land Regularisation in Informal Urban Settlements in Developing Countries. Eschborn, GTZ. <www.gtz.de/lamin>
- Oberhofer, Michaela (2001), « Un village Dyan au Sud-Ouest du Burkina Faso: Relations interethniques en mutation », in : Kuba, Richard ; Lentz, Carola et Katja Werthmann (éds.) (2001), Les Dagara et leurs voisins: Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso. *Berichte des Sonderforschungsbereichs* 268, Bd.15. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich : 141-158.
- Ouédraogo, Hubert (2001), « La RAF: objectifs politiques, économiques et contenu" », in : Ouedraogo, Hubert (éds.) (2001), La Réorganisation Agraire et Foncière et l'aménagment agro-sylvo-pastoral de la Vallée de la Nouhao. Ouagadougou : GRAF (Table ronde du GRAF), 31-46.
- Père, Madeleine (1988), Les Lobi: tradition et changement, Burkina Faso. Laval, Siloe: 73-105.

- Savonnet, Georges (1970), Pina, étude d'un terroir de front pionnier en pays dagari (Haute-Volta). Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 4. Paris, Mouton.
- Savonnet, Georges (1975), « Quelque notes sur l'histoire des Dyan (cercles de Diébougou et de Léo, Haute-Volta) », Bulletin de l'IFAN 37(3) : 619-645.
- Somda, Claude Nurukyor (1975), *La pénétration coloniale en pays Dagara*. Thèse de doctorat, Université de Paris VII.
- Somda, Claude Nurukyor (2001), « Espace et mobilité lignagère dans le sudouest de Burkina: L'exemple du Dagara », in: Proceedings of the international symposium 1999/Les communications de symposium international 1999. Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268: 449-453
- Stamm, Volker (1996a), « Landkonflikte in Westafrika und Ansätze zu ihrer Bewältigung », in : Meyns, Peter (éds.) (1996), *Staat und Gesellschaft in Afrika. Erosions- und Reformprozesse*. Schriften der VAD, 16. Hamburg, LIT : 536-545.
- Stamm, Volker (1996b), Zur Dynamik der westafrikanischen Bodenverfassung. Eine ökonomische Analyse am Beispiel Burkina Faso. Hamburg, Institut für Afrika-Kunde.
- Tribillion, Jean-François (1993), Villes Africaines. Nouveau manuel d'aménagement foncier. Paris, ADEF.
- Tribillion, Jean-François (2001), Afrique, les trois fronts du dualisme urbain. Paris, ADEF. www.foncier.org
- Vansina, Jan (1998), « It never happened: Kinguri's Exodus and its Consequences », *History in Africa* 25 : 387-403.

Les Dagara-Dyula de Diébougou : identité musulmane dans une petite ville ouest-africaine

Julia Weinmann

« Muslims of North Africa carried the trans-Saharan trade to the Sahel [...]. There [...], they met Sudanese traders, members of the great family of the Mande tribes [...]. Through their trade these Mande traders became detached from the agricultural and tribal ways of life [...]. Under the influence of the North Africans they adopted Islam, and in their wanderings found hospitality and a sense of community among Muslims in the trading centres which developed along the trade-routes. In this way a new social group, distinguished by trade and Islam, was dispersed throughout the Sudan. Muslim traders of Mande origin operated in a vast area: from the Sahel in the north to the fringes of the forest in the south, from the Atlantic Ocean in the west to Hausaland in the east. These groups of Muslim traders are known by different names among various tribes. They are called Dyula among the Malinke of the Upper Niger, Marka by the Bambara in the region of Segu and Jenne, Dafing in the bend of the Upper Black Volta river, and Yarse by the people speaking the Mole-Dagbane languages. In Arabic sources the Mande traders are called Wangara. » (Levtzion 1968: 3)1

C'est l'un de ces groupes de commerçants musulmans d'origine mandé – dépeints de manière si remarquable par Levtzion - que j'ai étudié à Diébougou, à savoir les Dagara-Dioula. Ils constituent une composante importante de cette ville, même si leur poids démographique est difficile à estimer². Mais grâce à leur monopole sur l'imamat de la mosquée du vendredi, ils occupent une position forte à Diébougou ; ils possèdent en outre beaucoup de terres et sont perçus comme éduqués et influents.

De nombreux Dioula se sont implantés dans des sociétés segmentaires et ont épousé des femmes autochtones (Wilks 2000 : 94). Ils ont adopté, à côté du dioula, la langue de leurs hôtes comme seconde langue et ont développé des

¹ Le mot « Dioula » désigne originellement en Bamanakan/Julakan les commerçants au long court (Kastenholz 2001 : 69).

Le chiffre correspondant varie fortement en fonction des recensements, de 4,2% (selon une estimation de Michaela Oberhofer se basant sur les « Cahiers de recensement ») à 33,69% d'après un recensement de Diébougou effectué par la GTZ (ONT/UP10 1992), ce qui en ferait le plus important groupe de la ville. Ces différences s'expliquent pour partie par le flou des critères définissant un « vrai Dagara-Dioula », rendant difficile pour l'observateur extérieur l'établissement des frontières entre groupes. Les chiffres de Michaela Oberhofer s'appuient sur une distribution ethnique des patronymes. La GTZ n'explique pas comment elle est parvenue à ses résultats.

« identités secondaires » (secondary identities) : Bobo-Dioula, Dagara-Dioula, etc. L'exploration de cette identité secondaire constituait le thème directeur de ma recherche : qu'est ce qui différencie les Dagara-Dioula d'une part des Dioula, d'autre part des autres habitants de Diébougou ?

Je voulais étudier la manière dont se constitue et se maintient un groupe qui se différencie des autres sur trois points essentiels, à savoir la religion, le métier et l'origine. Comment est-il possible de prendre part à la vie de la cité tout en conservant une identité distincte et des pratiques de vie autres ? Quel rôle les réseaux jouent-ils dans la construction identitaire, sachant qu'ils sont toujours décrits comme hautement développés dans la littérature sur les Dioula³? Quels rapports les Dagara-Dioula de Diébougou entretiennent-ils avec les Dagara-Dioula d'autres localités? Quand l'identité spécifiquement dagara-dioula a-t-elle émergé à Diébougou? Comment les Dagara-Dioula se voient-ils par rapport aux autres Musulmans du lieu? Qu'est-ce qui fait un(e) « vrai(e) » Dagara-Dioula, et devient-on membre du groupe uniquement par la naissance? Quelles sont les hiérarchies internes au groupe et quel rôle jouent-elles dans la cohabitation à Diébougou? Et comment les Dagara-Dioula sont-ils arrivés en ces lieux?

Un fort accès de paludisme entraînant un arrêt prématuré de mon travail de terrain m'a empêchée d'explorer en détail l'ensemble de ces questions. J'ai toutefois pu conduire sept entretiens et deux conversations informelles, et achever un recensement des Dagara-Dioula de Diébougou. Ce texte s'appuie en outre sur le dépouillement d'archives. Un second recensement concernant les Dagara-Dioula vivant en périphérie et surtout d'autres entretiens seraient nécessaires pour tester les hypothèses proposées ici. Les résultats d'une telle recherche seraient extrêmement instructifs pour l'explication de la formation et du maintien d'une identité collective et de l'islamisation en Afrique de l'Ouest.

Une histoire particulière...

Dans la mesure où des groupes tels que les Dagara-Dioula apparaissent sous les noms les plus divers dans des contextes variés dans toute l'Afrique de l'Ouest, que ce soit dans les documents coloniaux, les écrits ethnographiques ou les recensements de population, il est difficile de retracer leurs déplacements historiques, difficulté renforcée par leur grande mobilité. Par conséquent, il n'est pas question de proposer ici une histoire du peuplement parfaitement consolidée, mais plutôt de se demander quelles motivations et explications - et pourquoi celles-ci - émergent des récits individuels et apparaissent aujourd'hui comme des composantes constitutives de l'image de soi. Je tenterai malgré tout de reconstruire ici une histoire des Dagara-Dioula de Diébougou qui soit plausible.

-

³ Voir par exemple sur ce thème Traoré 1996, Wilks 1981.

Les ancêtres des Dagara-Dioula semblent s'être déplacés vers le sud-est à partir du Mali actuel pour d'abord s'installer dans les environs de Wa, au nordouest de ce qui est à présent le Ghana. Wa⁴, cité fondée par les Wala (« les gens de Wa »), fut longtemps l'un des plus importants centres islamiques de cette partie de l'Afrique de l'Ouest⁵. Selon Wilks (1989) et les archives coloniales, les Wala sont pour partie des Dagara islamisés, pour partie des descendants de Mandé (des Dioula au sens donné ci-dessus). Les habitants non musulmans de la ville ne sont pas reconnus comme Wala par les Musulmans, bien qu'ils se présentent eux-mêmes ainsi. Beaucoup de Dagara-Dioula de Diébougou se disent Wala⁶.

Concernant la chronologie de l'occupation de la région de Wa, Wilks (2000 : 100) avance qu'on y trouvait déjà aux XVe et XVIe siècles - et donc probablement avant la création de Wa - des sites de peuplement de petite taille, fondés par des guerriers d'origine mandé. Les plus connus étaient Nasa, Visi et Palewogo. Pour Wilks (1989 : 53 et sq.), des conflits survinrent entre les habitants de Visi et ceux de Palewogo, ainsi qu'entre ceux des trois petites localités, qu'il nomme les Kantonsi⁷ et qui ressemblent énormément aux Dagara-Dioula, et les gens de Wala. Ces querelles déclenchèrent des mouvements de fuite vers Wa et vers le nord. Cette présentation correspond aussi à celle de mes informateurs qui mentionnent les différences religieuses comme raison de s'enfuir de Palewogo. S'appuyant sur des généalogies, Levtzion (1968 : 147) situe le départ de Palewogo et de Visi « vers le pays gurunsi » au XVIIIe siècle, une date relativement tardive que suggèrent également les liens encore forts qui unissent les migrants aux personnes restées sur place. Il suppose aussi que ce n'est pas un simple différend qui a entraîné le départ : le faible nombre de commerçants dans le pays gurunsi a également encouragé les Dioula à aller s'y installer. « If so, their dispersion was not a single act, but a longer process during which Wala Muslims moved northwards »8.

Au cours de ce mouvement, des Dagara-Dioula s'installèrent dans les environs de Ouahabou et fondèrent le village de Koho. Ce choix tenait aux relations familiales avec les chefs de guerre de Ouahabou, à la réputation de ceux-

. .

Sur l'histoire de Wa, voir Wilks 1989.

⁵ Selon Wilks (1989 : 29), elle est mentionnée pour la première fois en 1730 dans les sources arabes.

Pour Hébert (1976: 48) : « Une partie du groupe Yarsé ou Dagara-Dioula fonda Wa. On appelle ce groupe le Waale. C'est le surnom des Dagara-Dioula de Diébougou [..] » et plus loin (166) : « Notons que non loin de Diébougou il y a un groupe de vrais Waale ».

Plus exactement, il n'appelle Kantonsi que ceux qui proviennent des maisons Sienu, Dabo et Zono, et, dans la diaspora, Kulibaly (Coulibaly), Sissay (Cissé) et Turay (Touré), bien qu'il mentionne aussi les maisons Kunatay (Konaté), Kanda et Tarawiri pour Palewogo, Visi et Nasa. Il fait en outre la différence entre les trois localités (desquelles seul Nasa existe encore aujourd'hui); ainsi, à Visi vivaient surtout des savants musulmans, représentés en premier lieu par les Konaté, pendant que Palewogo abritait surtout des guerriers, et que s'y mélangeaient les influences islamiques et non islamiques. Pour Wilks, aucun Kantonsi n'habitait Nasa autrefois, alors qu'on y trouve actuellement un quartier kantonsi (Wilks 1989: 53-56).

Levtzion 1968 : 147. Selon Balima (1996 : 33), la région des Gurunsi est, aujourd'hui encore, aussi celle des Dagara-Dioula.

ci ou plus exactement à celle de Karantao, connu comme grand lettré musulman et chef de djihad⁹, ainsi qu'à l'école coranique fondée par El Hadj Mahmoud Karantao¹⁰. En 1904, Ouahabou, Boromo et Koho¹¹ étaient encore considérés comme les plus importants foyers islamiques de la région, avec Dinakongo, Ouri et Sani. A cette époque, les seules localités de Ouahabou et Boromo comptaient 6 écoles coraniques et plus de 80 élèves¹². Ces écoles enseignaient une vision de l'Islam qui n'excluait pas la guerre sainte (djihad). L'enseignement de Karantao séduisait les Dagara-Dioula de Wa qui voyaient dans l'interprétation « souvarienne » tolérante du Coran, dominante dans cette localité, un syncrétisme déviant (Wilks 1989 102-103).

Les raisons de quitter un endroit ne tiennent pas seulement à l'attraction exercée par une autre localité, elles peuvent aussi résider dans le manque d'attrait du lieu de départ. Les environs de Wa furent exposés dans la seconde moitié du XIXe siècle aux assauts permanents des Zaberma. Une date possible pour la migration des Dagara-Dioula vers la région de Ouahabou pourrait avoir été 1887, année où, selon Wilks (2000 : 107), les Zaberma auraient attaqué Wa et Nasa, détruisant leurs mosquées et tuant ou chassant de nombreux habitants.

Auparavant, des petits groupes de Dagara-Dioula doivent toutefois s'être déplacés depuis Wa en direction du nord, vers Ouahabou. Si l'on en croit les archives coloniales françaises, il y avait là des Dagara-Dioula au moins depuis 1844. Premier Européen à parcourir la région en 1888, Louis Gustave Binger rapporta au sujet de Koho que des « Dagari » s'y étaient implantés (Binger 1892 I : 415). Or il ne peut s'être agi que de Dagara-Dioula. En 1904, il constituait le groupe le plus nombreux à Diébougou (avec derrière eux, en ordre décroissant, les Mossi, les Bobo et les Marka), et à l'échelon du canton, ils arrivaient en quatrième position (après les Bobo, les Ko, les Marka)¹³. C'est au cours d'une expédition militaire de Moctar Karantao¹⁴ (1836-1910¹⁵) qu'ils quittèrent Ouahabou et Koho pour Diébougou.

_

Voir à ce sujet par exemple les Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (par la suite : ANCI) 5EE70(2) 1423: « Baba Seynou. Race : dagari, musulman [illisible], né à Koho vers 1882. Famille originaire de Bouredré (Léo) est venue à la suite d'El Hadj Mamadou. [..] ». Seynou est un patronyme répandu chez les Dagara-Dioula de Diébougou, et Koho serait le village que Karantao aurait remis aux Dagara-Dioula en remerciement de leurs loyaux services (par exemple Koté 1982 : 93). On peut aussi supposer que ce Baba Seynou était ce que l'on appellerait actuellement un Dagara-Dioula. La réputation de Mahmoud Karantao, à l'instar de celle de son fils, n'était pas irréprochable, ce que Saul (2001 : 55) confirme ; il semble pourtant avoir été une autorité parmi les Musulmans, ainsi que l'attestent les dossiers le concernant.

ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou.

Le nom usité par les Dagara-Dioula pour Koho, Soukourlaï, semble provenir du nom arabe que Mahmoud Karantao lui avait donné (Koté 1982 : 93, Levtzion 1968 : 149) : « shukr lillahi » (Dieu merci).

¹² ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou.

¹³ ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou, Fabre 1904.

¹⁴ ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou.

¹⁵ ANCI 5EE53 1408.

Selon Hiën (2000 : 435-436) et Hébert (1976 : 54), l'« intervention » de Moctar Karantao eut lieu dans les années 1880-1885. Il existe quelques indices selon lesquels Karantao serait venu à Diébougou avant 1880. Wilks (2000 :106) est ainsi d'avis que ce n'est pas Moctar mais son père Mahmoud qui aurait atteint Diébougou. Dans ce cas, les Dagara-Dioula seraient arrivés beaucoup plus tôt dans ce village, puisque Moctar a succédé à 16 Mahmoud au plus tard en 1880. D'autre sources affirment même que Mahmoud serait décédé en 1870 7, voire dès 1847-4818.

Contre la thèse de Wilks parle le fait que je n'ai trouvé aucune trace d'un séjour de Mahmoud à Diébougou dans les archives accessibles, malgré des descriptions parfois plus précises de son trajet; en sa faveur l'assertion selon laquelle Moctar aurait été repoussé à Diébougou, se retirant alors vers Pa. On peut faire remonter ces événements aux années juste avant 1880¹⁹. Hiën (2000 : 236 et sq.) dépeint l'arrivée de Karantao à Diébougou sur un tout autre mode : les Dian, représentés par Ardjouma Ouattara, l'auraient reçu avec un mouton blanc en signe de bienvenue. Il aurait laissé derrière lui une partie de la famille Konaté comme gardien de l'Islam. Il faudrait explorer plus avant les affirmations de certains informateurs, selon lesquelles des habitants de Diébougou, probablement des Dian ou des Dagara, auraient accompagné Karantao vers Ouahabou, d'où ils seraient revenus à Diébougou après leur conversion, en tant que Dagara-Dioula.

Il se pourrait - cela m'a été raconté au cours de certains entretiens - que d'autres familles dagara-dioula soient venues directement de Wa à Diébougou, peut-être, comme supposé ci-dessus, parce qu'elles fuyaient devant les Zaberma. Elles seraient arrivées à Diébougou après celles qui avaient suivi Karantao, ce qui pourrait expliquer pourquoi il y a désaccord sur le fait de savoir si les Dagara-Dioula ont atteint cette localité avant ou après l'arrivée des Français en 1897. D'autres fractions du groupe nommé aujourd'hui Dagara-Dioula sont arrivées ici comme commerçants, ou bien sont des Dagara islamisés.

Les Dagara-Dioula de Diébougou semblent donc être venus en plusieurs « vagues », poussés par des motifs différents – preuve supplémentaire de ce que c'est seulement à Diébougou que s'est constituée une identité collective. Dans les documents sur Diébougou, les Dagara-Dioula n'apparaissent qu'en 1904^{20} , hormis dans un texte mentionnant un Dagara-Dioula qui aurait déjà vécu là avant 1898^{21} .

L'investigation historique est rendue plus difficile encore du fait que les Dagara-Dioula revendiquent une histoire *commune* qui doit légitimer à la fois

¹⁹ ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou.

Archives d'Outre Mer, Aix-en-Provence (par la suite AOM), 14 MI 1053 (15G207), ANCI 5EE53 1409.

ANCI, Monographies, Koudougou-Dédougou.

¹⁸ Koté (1982 : 96).

²⁰ Fabre 1904.

ANCI, 5EE 72 de 1912 : « Sulémani Koné [..] race : Dagari-Dioula, [...] renseignements sur la généalogie : originaire de Ouahabou établi à Diébougou depuis longtemps (avant 1898)... ».

leur position à Diébougou et leurs relations avec les autres Dagara-Dioula. Je me suis ainsi souvent entendu dire que chaque famille avait sa propre tradition, et pourtant, chaque informateur tenait à présenter sa version comme l'unique valide. Seul un interlocuteur, politicien à Ouagadougou, m'a présenté la genèse du groupe en termes de diaspora constituée à Diébougou, n'ayant rien de commun avec une ethnie, et dont les familles membres étaient dispersées au sein de différents groupes dans toute l'Afrique de l'Ouest et connues sous plusieurs noms. Tous les autres voyaient dans les Dagara-Dioula une entité clairement délimitée, dotée d'une histoire elle-même bien définie, en dépit du fait qu'il n'existe jusqu'à présent aucune version unifiée de l'histoire des Dagara-Dioula de Diébougou. Le fait que plusieurs récits des origines soient en compétition et revendiquent chacun la maîtrise de la bonne interprétation constitue un indice de l'inachèvement ou du caractère problématique de l'assimilation et de l'intégration (au sein du groupe comme dans la coexistence avec d'autres)

Deux stéréotypes circulent sur l'histoire des Dagara-Dioula à Diébougou : une variante commerciale et une variante guerrière²². La première met au premier plan une commerçante, Dalou Konaté et son mari, Daouda Touré, en tant que premiers Dagara-Dioula. Dalou Konaté faisait du commerce entre Diébougou et Ouahabou, et un jour, elle – ou plutôt son mari - aurait décidé de rester à Diébougou. Elle y aurait eu un enfant, et aurait fait venir le frère de Daouda. Il serait passionnant de découvrir si ce récit qui met l'accent sur le fait que les relations avec les autres habitants se seraient déroulées pacifiquement est essentiellement véhiculé par ceux qui considèrent le djihad comme incompatible avec leur tradition de l'Islam.

La variante guerrière est plus contradictoire car elle reflète différents points de vue sur le djihad : on y discute ainsi le fait de savoir si les Dagara-Dioula ont participé à la « guerre de sept ans » à la demande des Dian ou au sein des troupes de Moctar Karantao. Les deux événements se sont déroulés presque en même temps, mais la seconde thèse trouve un large écho dans la littérature : ainsi, Levtzion (1968 : 147), Hébert (1976 : 54), Koté (1982 : 77, 84)²³ et Saul (2001 : 273) avancent que les Dagara-Dioula constituaient le gros de la cavalerie de Moctar et aussi de Mahmoud Karantao.

Le djihad constitue un point d'achoppement pour les Dioula d'Afrique de l'Ouest à cause de la tradition souvarienne dominante depuis longtemps, qui ne tolère l'exécution de païens qu'en cas de légitime défense, certainement pas comme argument de conversion. C'est au travers de contacts avec d'autres

²² Il y a certes aussi une tentative de connexions des deux versions dans un même récit : les Dagara-Dioula auraient ainsi été des commerçants qui auraient régulièrement fait halte à Diébougou chez les Dian. Arrivés un jour au beau milieu d'une bataille entre les Dian et les Birifor, ils auraient aidé les Dian et, alors qu'ils rassemblaient leurs marchandises pour continuer leur route, les Dian les auraient priés de rester.

²³ Koté (1982 : 84) : « Parmi ses premiers combattants on comptait des Dagari-Dioula venus de Wa et environs… »

parties du monde musulman que sont arrivés des mouvements de réforme qui légitimaient le djihad comme moyen de conversion²⁴.

Le Djihad de Karantao a en outre été l'objet de critiques particulières à cause de l'alliance nouée par Moctar Karantao avec les Zaberma conduits par Babato²⁵. Ceux-ci n'avaient pas une réputation de pieux Musulmans, accusés au contraire de s'être surtout intéressés aux razzias d'esclaves et d'avoir aussi tué beaucoup de Musulmans. Selon Wilks (2000 : 106), Karantao réussissait à gagner des gens à sa cause bien plus par la guerre que par le savoir. Koté (1982 : 101) a noté deux types d'attitude face au djihad du plus ancien des Karantao : certains étaient fiers d'avoir pris part à l'islamisation de la région, alors que les autres rejetaient le djihad pour sa brutalité. Mes interlocuteurs évaluaient eux aussi le djihad de manière contrastée.

Concernant la « guerre de sept ans » et la participation des Dioula, Labouret (1925 : 24-25) rapporte que ce n'est pas à des Dagara-Dioula mais à Bakari, un Dioula de Kong que Bésio, le fondateur de Diébougou avait demandé de l'aide face aux Dagara-Wiile. A la suite de guerres « ethniques » dans toute la région, son petit-fils Dabla avait mené les Gan, les Dian et les Phuo (Pougouli) au combat contre les Dagara.

Hiën (2000 : 437) soutient que la guerre s'est probablement étendue de 1886/87 à 1893/94 et que des Dagara et des Birifor ont combattu contre des Dioula et des Dian. Dans mes entretiens, j'ai recueilli différentes versions sur qui s'est battu contre qui : certains évoquaient une participation à la guerre des Dagara-Dioula, d'autre la niaient. Il est possible de conclure de tout ceci qu'une « nouvelle identification ethnique » a émergé : il apparaît en effet plausible que des individus ou des groupes actuellement assimilés aux Dagara-Dioula aient auparavant été comptés parmi les Dagara.

L'unanimité règne toutefois pour l'essentiel sur un point : les Dagara-Dioula sont arrivés à Diébougou après les Dian en tant que « premiers étrangers » et ceux-ci ont « cédé » leurs concessions à ceux-là. Une telle « générosité » s'explique la plupart du temps par des incompatibilités religieuses empêchant toute cohabitation. Aujourd'hui, les Dagara-Dioula ne sont pas uniquement établis dans l'ancien quartier dian, ils sont aussi dispersés dans les secteurs 1, 2, 3, 5 et 7 (voir Gensler dans cet ouvrage).

Le métier du Dagara-Dioula ou Les Dagara-Dioula de Diébougou constituent-ils une « trading diaspora » ?

Je suis allée sur le terrain étudier un groupe de commerçants musulmans, sans avoir une claire définition de ce qui constitue ce groupe en tant que tel : est-ce un groupe dont tous les membres adultes sont commerçants ou bien l'ont été à un moment donné de leur vie ? Un groupe pour lequel le métier recherché est

Au sujet du cheminement de la tradition malikite chez les Dioula, voir Wilks (1981 : 256), sur le tradition souvarienne, Levtzion et Pouwels (2000 : 10 *et sq.*), Wilks (2000 : 96-98), sur l'histoire de l'Islam chez les Dioula, Wilks (2000).

²⁵ Voir par exemple AOM 14 MI 1053 (15G207), ANCI 5EE53 1409, Labouret (1925 : 28).

celui de commerçant ? Un groupe dont les membres se voient comme commerçants ? Quelle est la part du groupe qui doit exercer le métier de commerçant pour faire de celui-ci un « groupe marchand »²⁶ ?

Même si beaucoup de communautés dagara-dioula sont issues de segments de réseaux commerciaux, cela ne signifie pas pour Wilks (2000 : 94-95) que tous les Dioula faisaient du commerce. Certains n'en ont même jamais fait. Il y avait aussi des intellectuels, des paysans, des artisans, et aussi tous ceux qui, bien qu'également d'origine mandé, n'ont jamais compté parmi les vrais Dioula, i.e. les commerçants, malgré les liens qui les unissaient.

Bien que les Dagara-Dioula soient souvent vus comme un groupe de commerçants, cette perception ne correspond pas nécessairement à l'image qu'ils se font d'eux-mêmes : « Bon, il y a beaucoup de cultivateurs. Il y a beaucoup des Dagari-Dioula qui sont cultivateurs. Il y a aussi des autres qui sont commerçants » (entretien de Marlis Gensler avec Ambaly Touré, le maître d'école coranique préféré des Dagara-Dioula). Ils se voient ainsi souvent bien plus comme des lettrés musulmans que comme des marchands. Dans mon recensement aussi, le commerce n'arrivait qu'en troisième position parmi les professions le plus souvent citées par les hommes²⁷.

Meillassoux (1971 : 72) décrit le commerçant d'Afrique de l'Ouest comme l'étranger éternel, le personnage cosmopolite se distinguant des paysans par sa culture, son origine et ses activités. Meillassoux fait de cet « être-un-autre » une condition d'existence en tant que commerçant : un commerçant inséré dans des relations locales de réciprocité ne peut plus vivre comme commerçant, il doit chercher un autre métier. Si l'on suit cette définition, on peut supposer que les Dagara-Dioula s'étaient peut-être trop profondément intégrés à la communauté de Diébougou pour rester des marchands. Dans cette localité, beaucoup de commerçants sont aujourd'hui des migrants yoruba ; il faudrait explorer plus avant leur degré d'intégration, mais ils ne semblent pas participer à la vie publique de manière aussi déterminante que les Dagara-Dioula.

Il est possible que Diébougou ait gagné un caractère plus cosmopolite. Vu par un observateur extérieur, les différences entre les Dagara-Dioula et les autres habitants semblent clairement secondaires comparées à leurs points communs, d'autant plus que les Musulmans y sont devenus relativement nombreux.

Si toutefois l'on applique le modèle du commerçant de Meillassoux en termes de fonctions et d'attributs, tout en faisant le lien avec l'idéalisation de la figure du dirigeant fort observée dans beaucoup de sociétés islamiques, on ne sera pas surpris de constater la sur-représentation des Dagara-Dioula de Diébougou au sein d'un groupe professionnel particulier : les politiciens. De fait,

_

²⁶ Traoré 1996.

En revanche, c'était, hormis celui de femme au foyer, le seul métier cité par les femmes, et de fait, une femme vendant des marchandises sur le Marché Cinq-Heures est bien plus évidemment reconnue comme Dagara-Dioula par les passants qu'un homme sur le marché ou dans une boutique.

j'ai remarqué dès le début de ma recherche que les Dagara-Dioula étaient très présents dans le champ de la politique et de l'administration à Ouagadougou – tout comme dans la politique municipale à Diébougou.

Cohen (1971: 267) définit une *trading diaspora* (une diaspora commerçante) comme une communauté dotée des propriétés suivantes : ses membres se différencient d'un point de vue culturel aussi bien des sociétés dans lesquelles ils vivent que de leur société d'origine. Une telle communauté est structurellement stable alors que ses membres sont individuellement très mobiles. Son organisation politique informelle préserve la stabilité interne au groupe et coordonne les activités des communautés membres. Bien souvent une diaspora commerçante constitue une entité juridique autonome et ses membres partagent des valeurs morales, l'ensemble garantissant à l'individu une forte sécurité. Elle a ses propres institutions prenant en charge les membres les plus faibles du groupe. « In short, a diaspora is a nation of socially interdependent, but spatially dispersed, communities ».

Les Dagara-Dioula de Diébougou forment-ils une diaspora commerçante ? Comme je le montrerai dans la section suivante, ils ne me semblent pas correspondre à la définition de Cohen.

Réseaux et identité locale

On doit à Wilks (1981 : 237) la caractérisation suivante des « villes dioula » : des villes qui portent la marque d'un élément dioula déterminant, liées entre elles par une communauté d'intérêts et d'entreprises commerciales, par des alliances et par l'Islam. Ces villes étaient dépendantes les unes des autres, de sorte que l'on ne connaît quasiment pas de cas de conflits entre elles, même en l'absence de toute « superstructure politique » commune. En dépit de cette concorde, chaque communauté a développé des propriétés locales en s'adaptant sur le plan culturel aux populations parmi lesquelles elle vivait. L'identité dioula représente ainsi un exercice d'équilibre permanent entre rapprochement avec leurs hôtes et identification à une entité supra-régionale.

Levtzion (1968 : 13) fait état de nettes différences entre les groupes selon qu'ils vivent à l'ouest ou à l'est de la Volta Noire : ceux de la rive ouest seraient ainsi plus fortement liés aux autres communautés mandé et ils auraient préservé une plus grande autonomie culturelle que leurs parents de la rive orientale du fleuve, ces derniers s'étant au moins pour partie intégrés à leurs sociétés hôtes, du point de vue linguistique et culturel²⁸. « Cette tendance à l'assimilation va à l'encontre d'un effort conscient et durable de renouvellement et de renforcement du contenu islamique de la culture dyula » (Wilks 1981 : 238). Comme Wilks l'admet (1981 : 270), cet effort est couplé à une situa-

_

Il fait une exception pour les Wala qui constituent un cas particulièrement intéressant : ils ont adopté la langue de leurs voisins, mais restent partie intégrante du monde dioula de par leur « origin, style, scholastic genealogies, and other characteristics » (Levtzion 1968 : 141).

tion économique assurée, car lorsque l'on vit d'une économie de subsistance, on ne peut pas se permettre de recevoir un lettré que l'on doit payer et nourrir.

Contre la tendance à l'assimilation aux populations locales, le concept structurellement ouvert d'identité des communautés dioula offre aussi la possibilité d'intégrer d'autres personnes. Wilks (1981 : 244-245) décrit des cas de lettrés, non dioula à l'origine, qui ont été intégrés à la société dioula, en adoptant la langue et un nom mandé et en s'alliant par le mariage à la famille de leur professeur.

Ce principe d'ouverture et des règles de mariage peu restrictives (une femme dagara-dioula peut ainsi épouser tout homme musulman, et un homme dagara-dioula peut épouser toute femme prête à se convertir à l'Islam) conduisent à ce que beaucoup de femmes d'autres groupes (principalement des Dagara) deviennent dagara-dioula, fait qui pourrait expliquer l'accroissement démographique des Dagara-Dioula depuis leur installation à Diébougou. Selon mes informateurs, il n'y avait initialement qu'une concession dagara-dioula à Diébougou. Or aujourd'hui, ils seraient nettement plus nombreux, ne serait-ce qu'en comparaison avec le temps de leurs grands-pères.

Les conditions économiques évoquées plus haut pourraient constituer la raison pour laquelle il semble qu'il n'y ait quasiment pas de Dagara-Dioula dans les villages, mais presque exclusivement dans les villes, là où ils peuvent trouver, en tant qu'élites intellectuelles, des domaines d'activité autres que ceux de l'espace villageois et une meilleure connexion avec le reste du monde musulman. Wilks (2000 : 101) cite quelques exemples de communautés dyula ayant vécu parmi des non Musulmans, qui se sont détachées de la foi islamique et ne se réfèrent plus aux Dioula. En bref, on pourrait donc faire l'hypothèse que les Dioula ne peuvent survivre en tant que tels que dans des localités possédant les infrastructures urbaines que nous avons décrites.

Il serait intéressant de rechercher si une des différences entre Dioula et Dagara-Dioula de Diébougou ne tient pas à ce que les seconds n'ont pas accès au réseaux commerciaux des premiers. Alors que ces réseaux sont considérés comme typiquement dioula (voir par exemple Wilks 1981 : 265), je n'ai pas pu mettre en évidence de liens de ce type avec les Dagara-Dioula de Diébougou. La grande famille de marchands des Konaté m'a ainsi confirmé que si l'on connaît beaucoup de commerçants d'autres villes, le contact ne semble pas avoir été récemment renoué et il ne s'agit pas dans la plupart des cas de Dagara-Dioula ou de Dioula. En revanche, l'accent était bien plus mis sur les réseaux familiaux, mes interlocuteurs donnant de la valeur au fait que beaucoup de Dagara-Dioula étaient venus à Diébougou parce qu'ils y avaient déjà des parents nombreux. Ouahabou et Koho apparaissaient comme les autres localités appréciées.

L'Islam comme marque de distinction

La relativisation de la caractérisation des Dagara-Dioula de Diébougou comme « commerçants », « hommes de réseaux » et dans une moindre mesure en fonction d'une « origine mandé commune », nous amène à nous demander quel peut être le facteur distinctif de leur identité.

Autant les chercheurs que les Dagara-Dioula eux-mêmes n'arrivent pas à s'accorder pour savoir si ces derniers parlent une langue spécifique, une variante du dagara ou un mélange de dagara et de dioula. J'ai recueilli tous ces avis dans mes interviews et la littérature existante est elle aussi contradictoire : ainsi, Levtzion (1968 : 146) affirme-il qu'ils parlent waale, alors que Balima (1996 : 35) classe le dagara-dioula dans les langues gur. La description la plus exacte provient du Summer Institute of Linguistics : « Not inherently intelligible with Dagaare, Jula or Mòoré. 65-70% lexical similarity with Dagaare »²⁹.

L'incertitude règne chez les Dagara-Dioula par exemple en ce qui concerne les relations de parenté avec tous ceux qui portent le même patronyme : si tous les Touré sont apparentés, tous sont-ils pour autant des Dagara-Dioula³⁰ ? Et tous les Dagara-Dioula entretiennent-ils les même relations à plaisanterie (*sinagu*), et si oui, quelles sont-elles ?

Si un aspect reste en revanche incontesté, c'est bien l'appartenance religieuse: tous les Dagara-Dioula sont musulmans. Cette affirmation est très souvent ainsi spécifiée: seuls les Dagara-Dioula qui sont de « bons Musulmans », c'est-à-dire qui ne « fautent » pas dans le sens du Coran, sont des Dagara-Dioula, tous les autres sont des « déracinés ». L'étude du Coran et le pèlerinage à La Mecque constituent pour les hommes et les femmes une nécessité, et sont en outre importants pour la réputation au sein de la communauté. Les pèlerinages influent en retour sur la vie à Diébougou, car voyage à La Mecque a donné à beaucoup de pèlerins l'occasion d'une première rencontre avec d'autres traditions islamiques que la tradition souvariennes, ouvrant la voie à une radicalisation des positions religieuses, qui s'exprime par exemple dans des points de vue en faveur du djihad.

L'existence de cinq mosquées à Diébougou illustre bien l'importance de l'Islam dans le quotidien. C'est dans les années 1920, sous l'imam Souleymane Konaté, que les Dagara-Dioula, les Dian et les Dioula ont ensemble construit la grande mosquée, avec l'aide des Français, sur une parcelle attribuée par le chef de terre. Les notables de la communauté musulmane de Diébougou sont enterrés dans le cimetière de la mosquée. L'histoire des sépultures, de la mosquée elle-même ainsi que l'établissement de la chronologie de l'imamat seraient certainement très éclairants quant à la dynamique et la hiérarchie interne de la communauté musulmane.

La question de savoir qui est éligible comme imam de la grande mosquée est hautement politique. Dans le discours local, il est clair que ce ne peut être

²⁹ <www.ethnologue.com/show_family.asp?subid=2741>

³⁰ Cf. Person 1963 sur l'histoire des grands lignages mandé.

qu'un Dagara-Dioula, soit parce qu'ils possèdent une connaissance plus profonde du Coran, comparés aux Mossi par exemple, ou bien parce que les Dagara-Dyula furent les premiers Musulmans à Diébougou. Ce qui est moins net, c'est de quelle grande famille l'imam doit être issu. Si la seule légitimation valide selon le Coran est la plus grande connaissance du Livre, dans les faits, la position s'est concentrée dans les mains de certaines familles et le sujet est souvent devenu conflictuel au sein de la communauté dagara-dioula. Il n'est aucun autre thème qui permette de mieux déchiffrer les rapports de forces et les luttes de pouvoir au sein de ce groupe.

Si l'Islam favorise un sentiment d'appartenance parmi les Dagara-Dioula et permet donc l'établissement d'une ligne de démarcation vis-à-vis des autres groupes sociaux à Diébougou, il offre aussi la possibilité de construire des alliances au-delà des frontières « ethniques ». On dit ainsi que les Musulmans dian et mossi partagent la même culture : « On est même chose ».

Je n'ai pas réussi à mettre à jour ce qui fait la différence entre les Dagara-Dioula et les autres Musulmans de Diébougou; pourtant, chacun sait qui est Dagara-Dioula (et qui est un « vrai » Dagara-Dioula) et qui ne l'est pas. Cela tient-il à une histoire vécue comme commune ou bien au fait de porter un grand patronyme mandé? Cela ne suffit pas, comme me l'a confirmé l'ancien imam :

JW: Quand dit-on que quelqu'un est Dagara-Dioula, doit-il appartenir à ces familles ? Ou bien y a-t-il d'autres critères ?

IK: Nous Dagara-Dioula, nous sommes musulmans; si tu ne pries pas même étant dans ces familles, tu peux te dire Dagara-Dioula, mais en réalité, tu ne l'es pas.

On pourrait y voir une norme jamais atteinte dans la réalité, mais mes impressions de Diébougou tendent à confirmer la piété revendiquée. Un enquête comparative avec les Dioula et les Dagara-Dioula d'autres localités aideraient à comprendre ce qui différencie les Dagara-Dioula des Dioula, pourtant étroitement apparentés, et même très similaires. L'observation des prochaines « entrées »dans le groupe des Dagara-Dioula (car selon la rumeur, il existe à Diébougou des familles dont l'identité « ethnique » a été « remaniée » au cours des temps, ainsi en va-t-il d'une famille senufo qui voulait devenir dagaradioula) serait assurément un exercice aussi passionnant que productif pour de futures recherches.

Résumé

Par cette présentation, j'ai voulu montrer que l'identité du groupe que j'ai enquêté dépend beaucoup moins que je ne l'aurais attendu de critères « objectifs » qu'elle n'est déterminée par un *sentiment* d'appartenance commune. Les frontières « ethniques » sont négociables, elles ne sont pas irréversibles, et pour l'observateur extérieur, il est souvent presque impossible de découvrir où elles passent. En outre, il a été important pour moi d'établir que l'estime de soi du groupe constitue finalement le critère décisif d'appartenance, quels que soient les arguments logiques – positifs ou négatifs – du chercheur. Même si cette réalité ne facilite pas les recherches, elles les rend plus intéressantes en permettant un dialogue réel entre enquêteur et enquêté au cours duquel chacun des deux partenaires doit mettre en question ses propres présupposés visà-vis de l'autre, pour que l'échange puisse se poursuivre. Même si je n'ai pas pleinement résolu l'énigme de la construction identitaire, n'ayant sans doute réussi à mettre à jour qu'une part minime de l'identité dagara-dyula à Diébougou, cette recherche m'a enrichie tant du point de vue méthodologique que personnel – et elle a, je l'espère, préparé le terrain à d'autres investigations³¹.

Bibliographie

- Balima, Salfo-Albert (1996), Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso. Paris, J.A. Conseil.
- Binger, G. (1887-89), Du Niger au Golfe de Guinée par les pays de Kong et le Mossi (1887-89). 2 tomes. Paris, Hachette.
- Cohen, Abner (1971), « Cultural strategies in the organization of trading diasporas », in : Meillassoux, Claude (ed.) (1971), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*. London, Oxford University Press : 266-302.
- Hébert, Père Jean (1976), Esquisse d'une monographie du pays dagara. Par un groupe de Dagara en collaboration avec le père Hébert. Diébougou, Diocèse de Diébougou. Inédit.
- Hiën, Pierre Claver (2000), « Frontières et conflits chez les Dagara et leurs voisins au sud-ouest du Burkina Faso (XVIIIème –XIXème siècle) », in : Proceedings of the International Symposium 1999/Les communications du symposium international 1999. Berichte des Sonderforschungsbereiches 268, Bd. 14. Frankfurt/Main, Sonderforschungsbereich 268 : 427-440.
- Kastenholz, Raimund (2001), «Bambara/Dyula », in: Mabe, Jacob E. (Hrsg.) (2001), *Das Afrikalexikon*. Wuppertal, Peter Hammer: 69-70.
- Koté, Blamami (1982), Les Marka et l'Islam dans la boucle de la volta noire. Magisterarbeit an der Universität Ouagadougou, École supérieure des lettres et des sciences humaines, année universitaire 1981-1982. Inédit.
- Labouret, Henri (1923), Monographie du cercle de Gaoua. Inédit.
- Levtzion, Nehemia (1968), Muslims and chiefs in West Africa. Oxford, Claredon Press.
- Levtzion, Nehemia et Randall L.Pouwels (2000), « Patterns of Islamization and Varieties of Religious Experience among Muslims of Africa », in : Levtzion, Nehemia et Randall L.Pouwels (eds.) (2000), *The History of Islam in Africa*. Athens, Ohio University Press : 1-18.

-

Je remercie ici tous ceux qui ont rendu possible cette recherche : le programme de recherche SFB 268, ma famille d'accueil Ambaly Touré, mon interprète Abdoulaye Téguéra et, *last but not least*, mes collègues étudiants et superviseurs (et tout particulièrement Katja Werthmann), qui tous ont été là pour moi lorsque j'étais souffrante, et ont accompagné ma recherche avec beaucoup d'engagement.

- Meillassoux, Claude (1971), «Introduction», in: Meillassoux, Claude (éds.) (1971), The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa. London, Oxford University Press: 3-86.
- Person, Yves (1963), « Les ancêtres de Samori », Cahiers d'études africains 13(4) : 125-156.
- Saul, Mahir (2001), West African challenge to empire: culture and history in the Volta-Bani anticolonial war. Athens, Ohio University Press.
- Traoré, Bakary (1996), *Histoire sociale d'un group marchande*: Les Jula du Burkina Faso. Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris 1, UFR d'histoire, 2 volumes. Inédit.
- Wilks Ivor (1981), « Die Vermittlung islamischen Wissens im westlichen Sudan », in : Goody, Jack (éds.), *Literalität in traditionellen Gesellschaften*. Frankfurt/Main, Suhrkamp : 233-281.
- Wilks Ivor (1989), Wa and the Wala. Islam and Polity in North-Western Ghana. London, Cambridge University Press.
- Wilks, Ivor (2000), « The Juula and the Expansion of Islam into the Forest », in : Levtzion, Nehemia et Randall L.Pouwels (éds.) (2000), *The History of Islam in Africa*. Athens, Ohio University Press : 93-115.

Documents d'archives

- « Fiches de renseignements- Cercle de Kong »: Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI) 5EE53 1408-1410.
- « Fiches de renseignements- Cercle du Lobi: Sulémani Koné »: Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI) 5EE72 1912.
- Gesellschaft für technische Zusammenarbeit/ Burkina Faso Ministère de l'agriculture et des ressources animales/ Ministère des travaux publics de l'habitat et de l'urbanisme: *Schéma de développement et d'aménagement urbain de Diébougou*. ONAT/UP 10 GTZ DGUT/DRUT Bobo Août 1992.
- « Surveillance de personnages religieux musulmans. Fiches de renseignements- Cercle de Dédougou, Sous-Provence de Boromo »: Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI) 5EE70 (2) 1423.
- « Poste de Boromo Juin 1904: Renseignements d'ordre historique, géographique et économique sur la circonscription de Boromo »: Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI), Monographies, Koudougou- Dédougou.
- « Karamokho Moktar- Canton de Ouahabou »: Archives d'Outre Mer (AOM), Aix-en-Provence, 14 MI 1053 (15G207).
- Fabre 1904: Monographie de la circonscription de Diébougou. Archives d'Outre Mer, Aix-en-Provence, 14 MI 686 (1G, 304) 1 janvier 1904.

Anciens Combattants: images de soi et regards extérieurs

Marc Hanke

Mardi 6 novembre 2001. Jour de paie. Depuis huit heures du matin se déroule à Diébougou, chef-lieu de la province, le versement trimestriel des retraites aux 92 anciens combattants¹ encore en vie et autorisés à les percevoir. Environ 30 vétérans se sont rassemblés à cet effet devant la préfecture, bâtiment de plein pied de style colonial. Les anciens soldats qui en raison de leur grand âge ou d'une maladie n'ont pas pu faire le déplacement sont représentés par leur femme ou un descendant. Une partie d'entre eux semble se connaître : ici, on se salue d'un serrement de main, là, on s'assied en petit groupe dans l'attente de l'appel de son nom.

A l'appel des noms, des mouvements traversent le groupes des personnes présentes, et l'appelé ou son représentant s'avance, sa carte de combattant à la main, vers la première des deux fenêtres grillagées de la préfecture, derrière les barreaux de laquelle les noms et données figurant sur la carte sont comparés à ceux reçus de France. Si tout est en ordre, on reçoit le certificat correspondant sur lequel le montant de la retraite est indiqué, établi en fonction du rang, du nombre d'années de service, des décorations, etc. Avec ce papier, on se dirige, au milieu d'une affluence croissante, vers la fenêtre suivante, à droite, où la pension tant attendue est remise en liquide. L'argent en main, entre 80 000 et 350 000 FCFA², la plupart s'en retournent directement dans leur village.

D'après quelques personnes présentes, une journée comme celle-ci n'offre que le pâle reflet des jours de versement des retraites d'il y a quelques années ou décennies, jours de paie bien plus mouvementés, festifs, et surtout peuplés : des centaines d'anciens combattants se pressaient vers la ville, déjà attendus et fêtés par les enfants et les commerçants ; par les premiers parce que beaucoup d'anciens combattants leur donnaient de l'argent sans compter, par les seconds en raison de leur pouvoir d'achat et de leur rapport souvent insouciant à l'argent ainsi acquis. Cabarets et buvettes s'emplissaient de vétérans assoiffés dont les chants enivrés résonnaient dans les rues et les récits glorieux et les

Le 23 novembre 2001, jour du paiement trimestriel des pensions aux veuves et descendants des anciens combattants, auquel j'ai également assisté, ne sera pas décrit en détail. Mentionnons seulement ici qu'au moment de ma recherche à Diébougou, il y avait dans la province de la Bougouriba 155 veuves ayant droit à cette pension, et que le changement législatif entré en vigueur après les accords bilatéraux avec la Haute-Volta le 01.02.1962, excluant à l'avenir des veuves et enfants des vétérans de l'accès à une pension est encore aujourd'hui source de fort mécontentement ; voir à ce sujet le *Frankfurter Rundschau* du 13.12.2001 : 45.

² Un Euro vaut 656 FCFA. Montants d'après les informations de la préfecture et le hautcommissariat.

souvenirs de champs de bataille duraient souvent plusieurs jours. Après de telles fêtes, nombre d'entre eux s'en retournaient les poches vides ou presque, vers leur famille qui les attendaient, eux et l'argent³. Aujourd'hui, la plupart de ceux qui sont encore en vie ont entre 65 et 75 ans, et les choses se passent dans un climat qui se calme à mesure que l'âge qui avance. On peut entrevoir çà et là, dans une lueur de l'œil ou un sourire, les réminiscences d'un âge meilleur et des batailles livrées, mais l'ambiance qui prévaut est à la conscience de sa propre finitude.

Dans le Diébougou actuel, deux choses nous rappellent les anciens combattants : la maison de leur association, construite en pierre dans la rue principale, et qui abrite de temps en temps une buvette appréciée, et la cérémonie de levé des couleurs qui se tient tous les ans, le 11 décembre lors de la fête nationale, au cours de laquelle le symbole national est solennellement porté par les vétérans en uniformes, depuis la maison des combattants jusqu'à la place de la mairie.

Les anciens combattants à Diébougou

« Comme il est décédé comme ancien combattant, il faut un certain temps pour montrer aux autres qu'il a combattu, qu'il a servi sous le drapeau. C'est comme ça, il faut qu'il y a une distinction »⁴. La dénomination d'ancien combattant est plus qu'un descriptif d'activité. Elle renvoie à un mode de vie caractéristique ou même à une vision du monde particulière, dont nous tenterons de nous approcher dans le cours de ce texte. Quel rôle les anciens combattants jouent-ils dans la petite ville de Diébougou ? Dans cette contribution, nous porterons plus particulièrement notre attention sur l'influence exercée par les vétérans sur les événements sociaux, politiques et culturels locaux, au cours de la période allant de l'indépendance du Burkina Faso en 1960 à l'époque actuelle⁵.

Les aspects suivants sont au centre de cet article : l'image de soi développée par les anciens combattants et la représentation que les autres ont d'eux ; leurs activités politiques et leur rôle dans la politique locale ; la position sociale de leurs descendants ainsi que les innovations sociales et culturelles qu'ils ont suscité.

Pour pouvoir se proclamer « ancien combattant » et bénéficier du statut (juridique) associé, garanti par la « carte de combattant », certaines conditions doivent être remplies : soit avoir passé plus de 90 jours d'affilée dans une unité

Meda K. Donatien, 15.11.2001, Diébougou. Je tiens à remercier ici chaleureusement mon loueur et mes informateurs principaux.

Kambiré Der, entretien informel du 6.11.2001, Diébougou.

Les soldats burkinabé, dont le recrutement s'est continué jusqu'en 1959, ont combattu au cours des deux guerres mondiales et dans les conflits coloniaux d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (1954-1962), ainsi que dans le cadre de différentes interventions françaises, par exemple en Syrie (1945/46), à Madagascar (1947), au Maroc et en Tunisie (1953/54). La Haute-Volta fut le second réservoir de soldats de l'Afrique occidentale française après le Mali. Tous les combattants que j'ai interrogés sauf un ont été engagés après 1945, en particulier en Indochine et en Algérie.

combattante, c'est-à-dire essentiellement au front, soit avoir été prisonnier de guerre pendant au moins six mois. Les blessures reçues au combat comptent aussi. Les guerres, missions et engagements de la France, sur lesquels se fondent les trois critères cités et la carte qui les valide, commencent avec la Première Guerre Mondiale et englobent à peu près tous les conflits auxquels la France a participé jusqu'à présent. En règle générale, on peut demander la carte à partir de 60 ans, pour avoir droit à la retraite correspondante à 65 ans révolus. La carte mentionne en outre l'appartenance à l'Association des anciens combattants et victimes des deux guerres⁶, qui donne droit à divers avantages.





Fig. 1: Nouvelle « carte du combattant » Fig. 2: Ancienne « carte du combattant »

Cette retraite constitue l'une des raisons essentielles de la position privilégiée des tirailleurs sénégalais, ainsi qu'on appelle souvent les anciens combattants en Europe aussi. C'est aussi cette pension qui distingue les anciens combattants des anciens militaires, bien plus nombreux mais qui ne peuvent postuler pour une aide financière qu'après 10 ans de service au moins⁷.

Image de soi

Il faut commencer par mentionner l'urgence qu'il y a à fixer par écrit les autobiographies et les expériences des anciens combattants et conserver ainsi leur postérité. Kambiré Aouri peut faire ici figure d'exemple concret de l'espèce menacée d'extinction des anciens combattants : dans son village de Séourégane qui compte au plus quelques centaines d'habitants, il est le dernier des 26 combattants qui y vivaient.

Des points communs émergent des biographies des vétérans : la prédominance des ménages polygames, comptant le plus souvent trois ou quatre femmes, et, très logiquement un grand nombre d'enfants. Une grande partie de ces descendants ont fréquenté l'école car les anciens combattants étaient très

_

^{6 &}lt;www.vosdroits.service-public.fr./ARBO/02070101-FXPAP189.html>

Droit à une prime de libération après 10 années de service, à une pension proportionnelle après 15 ans et à une pension d'ancienneté après 25 ans. En 1957, on estimait en Haute-Volta le nombre d'anciens combattants à 7 000, face à 40 000 anciens militaires (Reinwald 2000 : 233).

conscients des avantages que pouvaient procurer une bonne formation et la connaissance de la langue française⁸.

Les dix anciens combattants que j'ai interrogés étaient sous-officiers, soldats de première ou de seconde classe⁹. Aucun d'entre eux n'a été fait prisonnier de guerre. Certains s'étaient portés volontaires pour faire leur service militaire, poussés par des raisons diverses : Somé Raphael, par exemple, pour venger son père tombé en Indochine¹⁰, et Meda K. Donatien pour fuir la pauvreté de sa famille¹¹. Bien plus souvent, il s'agissait du recrutement forcé de jeunes hommes ouest africains :

« À l'âge de justement 20 ans, j'ai été recruté de force à l'époque, c'était en 1956. Nous étions toujours encore sous tutelle française, cette histoire de guerre d'Indochine, et il y avait des recrutements en masse. On venait vous chercher si vous êtes bons ou pas. Maintenant, quand on vous amène, on vous fait signer un papier pour montrer que vous êtes engagés volontaires. Alors en fait, je me rappelle au moment où on était en train de nous recruter, il y avait un pauvre petit paysan qui avait 20 ans, qui venait de se marier avec une jeune fille. Il nous a demandé de dire au Blancs qu'il venait de se marier dans la semaine et vraiment il n'a pas envie de faire le service militaire. On lui a dit de se taire. Et c'est comme ça, il est parti avec nous »¹².

Selon les dires de deux personnes, les Français se sont souvent tournés vers les orphelins pour dénicher de nouvelles recrues. De nombreux pensionnaires des orphelinats créés et tenus par les Français se sont ensuite retrouvés dans des écoles militaires françaises. Il y eut aussi des volontaires parmi les orphelins qui voyait dans le service armé la possibilité d'améliorer leur situation financière et d'augmenter leur prestige social¹³.

L'appartenance ethnique paraît avoir été secondaire dans les mesures de recrutement à Diébougou et dans les alentours car toutes les ethnies du sudouest de l'ex-Haute-Volta étaient rassemblées sous le vocable de « Lobi », souvent décrits par l'administration militaire comme de « très bons tirailleurs » ¹⁴.

Pour beaucoup de vétérans, le retour au foyer fut synonyme de confrontation avec des rapports sociaux complètement nouveaux, aussi bien dans leur propre famille que concernant l'apparence générale de leur localité d'origine.

_

On doit faire remarquer ici que le « pidgin » français des vétérans est déclenche souvent l'hilarité et est objet de plaisanteries.

⁹ Ce déséquilibre se retrouve dans les chiffres de 1954 : seulement 23 des officiers servant en Afrique étaient africains (Echenberg 1991 : 118).

Somé Raphael, interview du 3.10.2001, Diébougou.

¹¹ Meda K. Donatien, interview du 3.10.2001, Diébougou.

¹² Konaté Seydou, interview du 4.10.2001, Diébougou.

Entretiens informels avec Kambiré Der (24.11.2001) et Meda K. Donatien (23.11.2001), Diébougou.

¹⁴ Kambiré Der (24.11.2001). Voir aussi Reinwald (2000 : 231).

Nom	Année de naissance	Ethnie	Religion	Métier/ activité	Nombre d'années de service dans l'armée française
Da Bayono	1931	Dagara	Animiste	Cultivateur	11
Da Anté	1930	Birifor	Animiste	Cultivateur	9
Kambiré Aouri	1930	Birifor	Animiste	Cultivateur	12
Kambiré Batine	1934	Birifor	Animiste	Cultivateur	12
Konaté Sey- dou	1936	Dagara- Dioula	Musulman	Ex-gendarme	8
Meda K. Donatien	1939	Dagara	Catholique	Ex-militaire voltaïque	4
Palm Djouboulté	1927	Birifor	Animiste	Cultivateur	15
Somé Der	1930	Dagara	Animiste	Cultivateur	12
Somé Ra- phael	1932	Dagara	Catholique	Ex-gendarme	12
Somé Téuièl	1923	Dagara	catholique	Ex-gendarme	3

Tab. 1: Anciens combattants interviewés à Diébougou

Ainsi, leurs frères aînés pouvaient être entre temps décédés et ils se retrouvaient alors face au rôle chargé de responsabilité de chef de famille; et ce dans une ville où les détenteurs de positions politiques ne leur étaient plus familiers et qui de toute manière avait connu des changements structurels. Il y a ici une forte disparité entre ressortissants de villes ou de villages : les combattants d'origine urbaine évoquent bien plus souvent que leurs camarades ruraux des transformations dans l'apparence de leur localité :

« Le grand changement au retour des militaires était un développement économique, parce que les braves gens ils fallaient faire quelque chose. Ils se sont taillé des grands champs, ils ont contribué à l'économie de la région, il y avait l'élevage, il y avait ceci cela, voilà »¹⁵.

Mais comment les anciens combattants évaluent-ils leur temps à l'armée ? On observe ici une claire dichotomie : d'un côté ceux qui développent une appréciation plutôt positive des jours passés au service de la France, de l'autre ceux qui se sont rétrospectivement construit un jugement plutôt sceptique.

Intéressantes sont aussi les réponses des anciens combattants à ma question sur d'éventuelles difficultés lors de leur réintégration sociale au sein de

-

¹⁵ Konaté Seydou, interview du 4.10.2001, Diébougou.

leur communauté. A côté de ceux qui prétendaient n'avoir pas eu le moindre problème, d'autres semblaient au contraire avoir connu bien des soucis de réinsertion sociale, ce qui, au vu de la durée de leur absence, doit plutôt avoir été la règle :

« Oui, j'ai eu des problèmes de réintégration sociale, tel que la ville de Diébougou était dirigée par les blancs, et maintenant à notre retour on n'a pas trouvé des préfets qui sont noirs comme nous, alors c'était difficile qu'on puisse le comprendre ou pour se faire exécuter leurs ordres, des fois on s'est révolté, des fois çà a causé des problèmes »¹⁶.

On voit émerger de la réponse suivante un point de vue qui pourrait être celui de populations locales qui ont souvent réagi avec des sentiments mêlés face aux anciens combattants :

« Oui, des problèmes. Avant notre pays était voltaïque, et puis c'est le Burkina Faso. [...] Notre interception a été automatique. Nous avons quitté le village et nous sommes revenus au village, mais maintenant sur le plan social. Il y avait une aide différente si vous avez étés anciens combattant et vous avez tué les gens. [...] Quand on vient vous considérer comme un assassin, comme quelqu'un qui vas voir un film, il se dit donc tu étais comme ça, donc toi tu es un assassin. Voilà la différence entre un villageois et un qui a quitté le village et qui est revenu »¹⁷.

Konaté Seydou, actuel président de l'Association des anciens combattants dépeint un tableau très contrasté des difficultés qu'il a rencontrées au cours du processus de réintégration dans sa propre société. Il m'a raconté dans des termes encore empreints d'irritation ses problèmes à Diébougou après son service militaire. Il a en particulier mis l'accent sur les différences de valeurs sociales et culturelles : l'individualisation du style de vie, qu'il avait appris à connaître dans d'autres pays et qu'il avait commencé à adopter, s'était heurtée à son retour aux manières locales de voir les choses. Après une période très conflictuelle qui a duré plusieurs mois, il a dû admettre que ses représentations ne concordaient plus avec celles de ses concitoyens – et qu'il devait réapprendre à vivre et à agir « en Burkinabé ».

Les dix vétérans se sentent tous respectés, aussi bien dans leurs sphères d'action habituelles que plus généralement en tant qu'anciens combattants. Selon leurs propres évaluations de la situation, ce respect s'ancre dans les éléments suivants : la maîtrise parlée et écrite de la langue française (et donc les contacts avec l'administration qui lui sont associés), une formation générale supérieure à celle du reste de la population et un certain bien-être grâce à la retraite (les anciens combattants étaient souvent des prêteurs d'argent appréciés dans leur localité d'origine). Le fait qu'ils aient également tué des hommes sans être ensuite (juridiquement) sanctionnés doit avoir contribué de manière

¹⁶ Somé Raphael, interview du 3.10.2001, Diébougou.

Konaté Seydou, interview du 04.10.2001, Diébougou.

non négligeable à leur prestige social¹⁸, et aussi leur réputation de prendre facilement et la mouche et leur arme... Ce prestige semble toutefois avoir connu des changements historiques. Ce sont en particulier les relations politiques, au sens des partis dominants et des chefs d'Etat les représentant, qui m'ont été cités comme causes de ces changements. L'estime dont les anciens combattants jouissaient, à son apogée autour de l'indépendance, a ensuite continuellement décru jusqu'à la fin des années 1970, pour atteindre son étiage sous Thomas Sankara¹⁹. D'après certains d'entre eux, la tendance semble s'être inversée sous l'actuel président, Blaise Compaoré et son parti, le CDP:

« Ce respect il y a un grand changement. Vous savez depuis qu'on avait l'indépendance il y a eu un grand changement. Depuis la révolution Sankara il y a eu encore un grand changement, parce qu'en ce moment chacun était libre de dire ce qu'il a pensé. Maintenant il y a le droit de l'homme.[...] Surtout actuellement les anciens combattants sont plus respectés. Par exemple, si je suis malade à l'hôpital aujourd'hui, je paye moins. [...] C'est maintenant, c'est plus respect avec Blaise Compaoré »²⁰.

Beaucoup de vétérans de guerre se connaissent entre eux. Même si toutes les relations ne sont pas d'amitié ou d'affection, on se connaît au moins de nom et on sait souvent l'essentiel sur les autres. Un autre type de lien résulte des mariages dans la génération suivante :

« Oui, il y a un lien, une relation entre nous les *anciens combattants*. Je peux vous dire ce lien, je vous parle des anciens combattants que je connais, j'ai vécu avec eux et on se marie dans les différentes familles. S'il y a un mariage il n'y a pas de problème. Moi j'ai eu une fille qui est mariée dans une autre famille d'un ancien combattant, mais elle est décédée »²¹.

Quatre des dix ex-combattants interviewés ont exercé comme gendarmes ou soldats dans l'armée burkinabé après les 3 à 17 années passées au service de l'armée française, phénomène observé dans d'autres anciennes colonies françaises.

Regards extérieurs

Comment les autres voient-ils les anciens combattants et quelle est leur opinion sur leurs activités à Diébougou ? Comment évaluent-ils leur statut social et politique ?

Les réponses de mes interlocuteurs portent souvent la marque d'une opposition tranchée. Ils séparent de manière stricte ceux dont les penchants alcooliques trop affirmés génèrent un comportement quotidien marginalisant de

²⁰ Meda K. Donatien, interview du 3.10.2001, Diébougou.

Dans les sociétés du sud ouest du pays, les guerriers célèbres jouissaient d'une grande reconnaissance, et pourtant, tout sang versé devait être expié, par exemple sous la forme d'une prestation compensatoire ou d'un sacrifice rituel. Cf. Bonnafé et Fiéloux (1993 : 101-115).

¹⁹ Sur ce sujet, voir aussi Grätz (2000: 266).

²¹ Meda K. Donatien, interview du 3.10.2001, Diébougou.

ceux vivant plus normalement et sobrement. Ces mots du chef de terre concernent la première catégorie :

« Les anciens combattants, c'étaient des types qu'on n'écoutait pas. Vous comprenez, ce sont eux qui boivent seulement et c'est fini. [...] S'ils ont bu une bouteille de vin c'est fini, ils ne mangent pas, ils boivent seulement. [...] Les anciens combattants, ils ont perdu la tête là-bas. Quand ils sont là on dirait que ce sont des fous »²².

Il exprime pourtant aussi son respect aux vétérans de guerre. D'autres insistent aussi là-dessus, ce sont les anciens combattants qui, en particulier au cours des deux guerres mondiales, ont contribué pour l'Afrique à des objectifs (français) de libération.

« Les anciens combattants sont eux d'ailleurs qui nous donnent vraiment la santé. Nous sommes restés quand il y a eu la guerre mondiale entre la France et l'Allemagne. […] Ce sont eux qui sont partis défendre notre intérêt »²³.

La seconde catégorie d'anciens combattants, majoritaire selon mes interlocuteurs, paraît respectée dans l'ensemble. Cette opinion traverse les classes d'âge. Les jeunes gens reconnaissent eux aussi la bonne réputation des anciens combattants. On les cite en particulier pour leurs compétences en matière d'histoire, pour leur art du récit et leur manière colorée de dépeindre les univers africains et non africains des temps coloniaux²⁴.

« En général les anciens combattants sont des personnes qui maîtrisent l'histoire de la colonisation. Alors on se dit c'est une génération qui compte beaucoup pour nous Africains, puisque grâce à eux on connaît certaines choses bien. [...] Ils ont vu beaucoup de choses et ils ont apporté de choses au niveau de développement. [...] Sauf ceux qui boivent beaucoup ils sont respectés »²⁵;

Un jeune homme met l'accent sur le rôle des vétérans pendant la décolonisation et voit entre autre dans la jalousie les origines de leur réputation parfois douteuse:

« On peut dire que les anciens combattants n'ont pas travaillé directement pour la région, mais ils ont travaillé en générale pour l'Afrique et je pense que ce sont eux-mêmes les pionniers de l'indépendance de l'Afrique. [...] Je leur donne beaucoup de respect même aujourd'hui, et en générale ils sont respectés. [...] Ils sont mal vus par la société par ignorance parce que la majorité de nous qui sommes ici n'avons pas eu la chance d'aller à l'école et d'apprendre ce que les anciens combattants ont appris »²⁶.

Dans les entretiens, il est aussi sans cesse fait état de la retraite des ex-soldats et des avantages économiques associés. Ceux-ci ne mettaient pas seulement du

Ouattara Jean-Baptiste, interview 18.10.2001, Diébougou.

²³ Ouattara Jean-Baptiste, interview du 18.10.2001, Diébougou.

²⁴ Il s'agit ici d'un rôle social que les anciens combattants endossent volontiers : conseiller de la jeunesse. Certaines des peintures murales de la maison des combattants de Bovo-Dioulasso sont citées comme exemple à cet égard.

²⁵ Tioyé Hermann, interview du 20.10.2001, Diébougou.

Ouattara Sheikh, interview du 30.10.2001, Diébougou.

baume au cœur des commerçants alléchés par de bonnes affaires. Les vétérans jouaient aussi souvent un rôle de fournisseurs de (petit) crédit :

« Ils ont une utilité sociale, parce qu'avec leur pension ils sont importants pour l'économie de la province et du département. À travers notre structure ils ont des petits mutuels, où l'on se recourt comme ressource si on a certains petits problèmes de santé par exemple »²⁷.

Il n'est pas rare que les anciens combattants jouent – ou aient joué - un rôle dans la production de l'ordre public urbain: d'une part très officiellement dans la mesure où beaucoup étaient gendarmes, d'autre part en faisant fonction officieuse de forces de l'ordre à même d'assurer une certaine sécurité dans leur quartier : « En tout cas ils sont respectés, même leurs familles, parce qu'il y a de l'ordre. Ils ont apporté d'ordre dans leurs familles, et ils aident quand il y a eu des petites bagarres. Ils agitaient quelques sorte comme un gendarme quoi »²⁸.

Activités politiques

Mes tentatives d'explorer les activités politiques ou l'engagement dans la politique locale des vétérans se sont révélées difficiles. Je n'ai eu accès en la matière qu'à une information de seconde main ou bien grâce à une relation de confiance établie individuellement avec certains anciens combattants²⁹. La question de leur rapport à la politique, c'est-à-dire de savoir s'ils sont membres d'un parti, étaient souvent contournée au motif qu'il n'est pas permis à un soldat, et même à un ex-soldat de faire de la politique.

« Non, non. Dans l'armée la politique était interdite, alors j'ai toujours gardé le système de l'armée, depuis ma libération jusqu'à aujourd'hui, je ne fais pas partie d'un parti politique. Ils ont essayé de me mettre dedans, je me suis dis que moi ceci cela est interdit chez nous »³⁰.

Pourtant, nombre d'entre eux votent, et, à une exception près, pour le parti au pouvoir, le CDP, dont le ferme engagement pour les intérêts des vétérans est unanimement souligné. Et malgré leurs dénégations, les anciens combattants sont toujours politiquement actifs à Diébougou : Meda K. Donation est conseiller municipal du secteur 4 et président de la Commission environnement³¹. Konaté Seydou, ancien gendarme, se présente comme président de la CECI (Commission électorale communale indépendante) et il est en même temps président de la Communauté musulmane et de l'Association des anciens combattants³². Palm Djoboulté, le trésorier départemental de l'Association des an-

²⁷ Toé Abraham, secrétaire général de la province Bougouriba, interview du 24.10.2001, Diébougou.

²⁸ Kambiré Der, 24.11.2001, Diébougou.

Des informations essentielles sur ce thème proviennent d'une colloboration fructueuse avec mon collègue Sekou Amadou Maïga, que je voudrais remercier ici.

³⁰ Somé Raphael, interview du 03.10.2001, Diébougou.

Province de la Bougouriba, commune de Diébougou, Conseil Municipal (2001): *Liste de présence au conseil municipal*.

Commission électorale communale indépendante (2001): Composition de la commission électorale communale indépendante de la commune de Diébougou.

ciens combattants, fut aussi de 1995 en septembre 2000 conseiller municipal de son secteur³³. L'Association des anciens combattants paraît entretenir jusqu'à aujourd'hui des relations étroites avec la vie politique locale, bien que l'apogée de sa puissance soit semble-t-il depuis longtemps derrière elle. Deux détenteurs de responsabilité dans l'association occupent également des positions politiques locales importantes : Ouattara Inoussa, vice-président et trésorier de l'Association départemental des anciens combattants et ancien membre des forces armées burkinabé, qui au titre de deuxième vice-président du Conseil municipal exerce une influence non négligeable comme représentant du maire, et Kambiré Der, chargé des relations entre l'association et l'administration, et particulièrement compétent sur les questions des retraites. Il est en outre membre du Conseil municipal du secteur 5 et président de la Commission des affaires économiques et financières³⁴.

Si l'on compare le statu quo politique avec les dires de certains habitants de la ville, il semble que par le passé aussi, l'occupation de postes politiques ne constituait pas une exception parmi les anciens combattants ou les membres de leur association.

L'association des anciens combattants – son nom complet est : Association des anciens combattants, anciens militaires, veuves et orphelins et victimes des Deux Guerres – dispose à Diébougou comme dans pratiquement toutes les grandes villes du Burkina Faso, d'un local (maison des combattants) et d'un nombre respectable de membres, même s'il tend à décroître. Cette amicale existe aussi dans la plupart des ex-colonies françaises ainsi qu'en France, et elle se subdivise en une série de sections nationales et locales. Des rencontres entre sections ont lieu régulièrement à tous les niveaux (national et international). Toutes les activités menées au sein de l'association le sont à titre bénévole.

L'association de Diébougou, fondée en 1957, représente différents intérêts. En première position, on trouve la défense des anciens combattants et anciens militaires vis-à-vis de l'Etat français et aussi de l'Etat burkinabé. Les aspects financiers, par exemple le niveau des retraites et les conditions pour y accéder, sont ici centraux. Un autre aspect a trait à l'image publique des vétérans. Beaucoup de maisons des combattants disposent ainsi d'un bar ouvert au public qui peut être, comme à Bobo-Dioulasso, tapissé de fresques murales rendant hommage aux mérites des anciens combattants³⁵. L'association sert aussi de lieu de rencontre et d'échange grâce aux réunions de combattants régulièrement organisées.

Province de la Bougouriba, commune de Diébougou, conseil municipal (2001) : Liste de présence au conseil municipal.

Commission électorale communale indépendante (2000) : Composition de la commission électorale communale indépendante de la commune de Diébougou.

Notons ici que les vétérans de guerre encore en vie aujourd'hui ne se retrouvent ensemble à la maison des combattants qu'à l'occasion des réunions de l'association ou lors du paiement des pensions. D'après différentes sources d'information et mes impressions sur place, ceci vaut aussi pour Bobo-Dioulasso.

Les réunions sportives et les événements culturels, par exemple des spectacles de danse à l'occasion de festivités, représentent, tout comme le levé du drapeau lors de la fête nationale, les contributions de l'association à la vie collective. Ses autres activités publiques semblent dépendre de ses relations avec l'administration locale. L'association fonctionne aussi comme bailleur de fonds pour des projets publics, comme la construction d'écoles³⁶.

Concernant les revues, essentiellement des magazines militaires d'origine française (par exemple *Frères d'armes*), l'association de Diébougou se fournit auprès de l'association nationale (dont provient aussi l'essentiel des statuts) ou directement en France. La cotisation trimestrielle s'établissait à 1000 FCFA à l'époque de ma recherche de terrain.

Au cours des dernières années, les compétences fonctionnelles de l'association se sont progressivement réduites. Tant les observateurs extérieurs que la direction de l'association mentionnent, à côté de déficiences dues à l'âge, des difficultés personnelles comme cause principale. Ensuite étaient citées la diminution continuelle du soutien financier de la France, avant tout représentée par son ambassade à Ouagadougou, et la circulation plutôt chaotique de l'argent de l'association au niveau national. Selon le vice-président, des restructurations fondamentales sont à l'ordre du jour pour l'année à venir³⁷.

La faiblesse des ressources financières de l'association se reflète aussi dans la location de la maison des combattants depuis un certain temps pour 50 000 FCFA mensuels à un barbier, pour apporter un peu d'argent à des caisses vides³⁸.

Les enfants des anciens combattants

Les vétérans apprécient la valeur de l'éducation gratuite qu'ils ont reçue durant leur formation militaire, et ils voudraient bien que leurs enfants bénéficient de la même opportunité. En particulier, les connaissances de base, savoir lire et écrire, offrent aujourd'hui comme hier un bon point de départ dans une société marquée par un très fort taux d'analphabétisme³⁹. Comme l'école coûte de l'argent, et que les anciens combattants, souvent polygames, ont fréquemment un nombre d'enfants à deux chiffres, cette intention n'a pas toujours été réalisable. Les vétérans vivant d'une agriculture de subsistance avaient de plus besoin de leurs enfants pour le travail des champs. Quant aux filles, on les destinait essentiellement au mariage.

Sur la base des entretiens que j'ai conduits, je vois deux grands types de relation des enfants à leur père : d'un côté, une cohabitation positive où les points de vue (en particulier politiques) des deux parties s'accordent et où il n'est pas rare que les enfants, dans ce cas les fils, embrassent la carrière de sol-

³⁶ Somé Balyao, entretien informel du 22.11.2001.

Ouattara Inoussa, interview du 06.11.2001, Diébougou.

³⁸ Konaté Seydou, interview du 4.10.2001, Diébougou.

D'après les archives Munzinger, le taux d'analphabétisme s'élevait à 74% en 1998 (85% pour les filles).

dat ou de gendarme ; de l'autre, des rejetons d'anciens combattants qui jettent un œil critique sur le passé et les conceptions politiques de leurs pères, voire s'y opposent. D'après Kambiré Der, aujourd'hui, ces tensions prennent souvent la forme d'un conflit de générations qui reste inexplicable pour des vétérans réduits à se lamenter sur la perte des valeurs et l'ingratitude de la jeune génération⁴⁰.

Les filles et les fils des ex-combattants exercent souvent des activités ou des professions respectées et bien rémunérées. Voici quelques exemples illustratifs de cette tendance à Diébougou :

Nom	Descendant	Professions/activités	
Da Lélé	Somé Balyao	Ingenieur dans une ONG Ancien candidat à la mairie	
	Somé Desiré	Officier de police	
Da Kounadebé	Sohn	Officier dans l'armée	
KansiéPatrice	Kansié Jean-Baptiste	Directeur du crédit, BIB Diébougou	
Konaté Seydou Meda K. Donatien	Fils aîné Meda Elisabèthe Meda Nandèse Meda Roland	Professeur à Ouagadougou Institutrice Institutrice Instituteur	
Poda Kouminion	Fils	Officier dans l'armée	
Somé Raphael	Fille	Traductrice internationale, Belgique	

Tab. 2: Positions professionnelles d'enfants des anciens combattants

Cette tendance significative, dont des sources différentes m'ont confirmé qu'elle est observable dans l'ensemble du Burkina Faso, se retrouve dans d'autres pays ouest africains⁴¹.

Innovations

A leur retour d'un long séjour à l'étranger, les combattants rapportèrent avec eux de nouvelles habitudes et des objets inédits. Nombre des éléments évoqués ci-dessous sont en même temps constitutifs d'une forme de présentation de soi de la part des anciens combattants. Au cours de leurs pérégrinations qui les ont conduits dans des univers différents, ils ont conservé des aspects de leurs habitudes militaires et extra-africaines, se créant ainsi un style de vie propre, très caractéristique.

_

Entretien informel du 23.11.2001, Diébougou.

⁴¹ Cf. Grätz (2000 : 266 et sq.).

Santé

Les vétérans ont amélioré la propreté de l'eau potable, en particulier en faisant faire des forages. Ce sont eux qui ont aussi amené ou du moins propagé l'habitude de se laver les mains avant de manger. L'arrivée et la diffusion des douches et des toilettes leur sont également dues :

« Alors ce type, quand il va par exemple sur un théâtre de guerre, sur un terrain de bataille, il voit des pays. Maintenant il y a des règles qu'on lui a précisées. Ce sont des règles d'hygiène, comment il faut se brosser les dents, il faut pas pisser droit à gauche, vous avez un WC. Alors que lui il vient dans son village il y a les règles qui sont obligé de suivre, ç'a lui a formé. La première de choses à faire, c'est de faire un WC et une douche »⁴².

Techniques agricoles

La durée de conservation des récoltes a été prolongée grâce à l'application de certains moyens et de méthodes et les rendements améliorés par une meilleure fertilisation⁴³. La promotion de la culture d'arbres fruitiers, en particulier diverses variétés de *mangifera*, est le fait des Français ou des missionnaires, mais aussi d'anciens combattants. Ce sont souvent ces derniers qui ont planté et soigné les premiers vergers dans les villages autour de Diébougou comme le montre le cas de Séourégane situé à sept kilomètres de Diébougou⁴⁴. On m'a dit qu'un interdit aurait ainsi été levé par les anciens combattants : selon la tradition orale, on ne pouvait jusque là planter un arbre qu'arrivé à un âge « mûr », ce qui excluait les enfants et les jeunes gens, car on croyait que la croissance de l'arbre passait par une perte simultanée d'énergie vitale pour le planteur ; cette activité viable du point de vue écologique et économique peut désormais être exercée⁴⁵.

Locomotion

Les anciens combattants sont souvent les premiers à avoir utilisé des bicyclettes et plus tard des mobylettes qui, en plus de permettre des déplacements plus rapides, servaient leur prestige : « Si tu vois quelque chose et tu as de l'argent tu vas payer des belles choses. Moi j'ai amené un vélo et des vêtements, d'autres ont ramené des mobylettes »⁴⁶.

⁴² Konaté Seydou, interview du 04.10.2001, Diébougou.

Somé Balyao, fils de l'ancien combattant Dah Lélé, entretien informel du 22.11.2001, Diébougou.

Kambiré Aouri interview du 05.11.2001, Séourégane.

⁴⁵ Kambiré Aouri, interview du 05.11.2001, Séourégane.

⁴⁶ Kambiré Aouri, interview du 05.11.2001, Séourégane.

Architecture

Les anciens combattants privilégiaient une architecture massive, en brique, pierre ou béton. On m'a raconté qu'ils auraient aussi introduit les toits en tôle⁴⁷.

Habillement

Les vétérans ont contribué à la diffusion du port de vêtements occidentaux, reproduisant fréquemment le style vestimentaire habituel dans l'armée (chemise et pantalon). L'un d'entre eux m'a raconté que jusqu'au retour des anciens combattants, la plupart des hommes s'habillaient de manière traditionnelle, portant des étuis péniens en calebasse⁴⁸.

Le secrétaire général de la province de la Bougouriba souligne le rôle des ex-soldats dans la mise en place de nouveaux règlements administratifs et étatiques, mettant l'accent sur leur attitude souvent ouverte face à l'innovation.

« Si je prends un part de mon expérience, si je prends le cas de la ville Nouna, làbas c'était un ancien combattant qui a commencé le lotissement. Il a eu leur mérite d'avoir aligné les concessions et d'organiser un peu la circulation à l'intérieur, donc la ville est bonne aujourd'hui. En fait ce sont sans doute des pratiques qui sont bonnes pour la vie. Même en certaines régions ils font la sensibilisation les premiers, parce qu'ils comprennent déjà »⁴⁹.

Résumé

Dans cet article ont été dépeintes différentes facettes sociales et politiques de la vie des anciens combattants à Diébougou. Nous avons vu leur rôle social moteur dans la diffusion des innovations, apportant à leur retour de l'étranger de nouvelles techniques, attitudes et visions du monde et contribuant ainsi à des changements durables de leur propre culture.

Ce sont les avantages de leur position économique privilégiée qui leur ont autorisé un style de vie spécifique et leur ont aussi permis de donner une formation à leurs enfants, qui y ont gagné une position sociale plus élevée. Au travers de leurs activités politiques et associatives, les anciens combattants ont su mettre en relation l'échelon local avec le niveau national. Les appréciations des observateurs extérieurs, plus exactement des non anciens combattants, divergent à leur égard : d'une part membres respectés, influents et structurants de la société urbaine, d'autre part buveurs inconséquents et un peu dérangés, qui ne méritent qu'un sourire de compassion. L'appréciation ambivalente des anciens combattants peut trouver une explication partielle dans leur situation « entre deux chaises » (quels que soient par ailleurs leurs mérites sociaux), incarnant à la fois la colonisation et la modernisation, et n'étant plus perçus ni

⁴⁷ Soulana Sophie, présidente de l'Association des femmes, interview du 31.10.2001, Diébougou.

⁴⁸ Somé Der, interview du 17.10.2001, Lokodia.

⁴⁹ Toé Abraham, interview du 24.10.2001, Diébougou.

comme de « vrais » Africains, ni comme des Européens – on pourrait en quelque sorte parler de l'anachronisme du destin de l'ancien combattant.

Bibliographie

- Bonnafé, Pierre et Michèle Fiéloux (1993), « La guerre et l'organisation sociale », in : Fiéloux, Michèle ; Lombard, Jacques et Jeanne-Marie Kambou-Ferrand (éds.) (1993), *Images d'Afrique et sciences sociales*. *Les pays lobi, birifor et dagara*. Paris, Karthala/ORSTOM, 101-115.
- Commission Electorale Communale Indépendante (2000), Composition de la commission électorale communale indépendante de la commune de Diébougou. Diébougou (non-publié).
- Commission Electorale Communale Indépendante (2001), Composition de la commission électorale communale indépendante de la commune de Diébougou. Diébougou (non-publié).
- Echenberg, Myron (1991), Colonial Conscripts. The Tirailleurs Sénégalais in French West Africa, 1857-1960. Portsmouth/London: Heinemann/James Currey.
- Frankfurter Rundschau Nr. 290 (13.12.2001), Der Dank der Nation. Page 45.Auteur inconnu.
- Grätz, Tilo (2000), « Die Anciens Combattants: von lokaler Elite zur Vereinigung der Bittsteller. Zur sozialen und politischen Situation von Kriegsveteranen in Nordbenin », in. Höpp, Gerhard et Brigitte Reinwald (éds.) (2000), Fremdeinsätze. Afrikaner und Asiaten in europäischen Kriegen, 1914-1945. Berlin, Das arabische Buch: 253-276.
- Munzinger-Archiv, CD-Rom Land (Internationales Handbuch Länder aktuell) 2000/Burkina Faso.
- Province de la Bougouriba, Commune de Diébougou, Conseil Municipal (2001), Liste de Présence de conseil municipal. Diébougou (non-publié).
- Province de la Bougouriba, Commune de Diébougou, Conseil Municipal (2000), Liste de Présence de conseil municipal. Diébougou (non-publié).
- Reinwald, Brigitte (2000), « Zwischen Imperium und Nation: Westafrikanische Veteranen der französischen Armee am Beispiel des spätkolonialen Obervolta », in : Höpp, Gerhard et Brigitte Reinwald (éds.) (2000), Fremdeinsätze. Afrikaner und Asiaten in europäischen Kriegen, 1914-1945. Berlin, Das arabische Buch : 227-252.
- Service-Public de la République Française :
 - <www.vosdroits.service-public.fr/ARBO>

Élections municipales à Diébougou

Sékou Amadou Maïga

Depuis ces dernières années, la démocratisation et la décentralisation en Afrique sont attentivement examinées par les anthropologues, les politologues et les sociologues (voir par exemple Rösel et Trotha 1999). Pour les organismes de développement, la décentralisation doit surtout contribuer à faire participer davantage la population aux décisions politiques et à promouvoir le développement au niveau communal¹. Est-ce vraiment le cas, et comment cette exigence est-elle mise en œuvre ? C'est le sujet d'investigation de cet article qui s'appuie sur l'exemple des élections municipales qui ont eu lieu en 2000 à Diébougou.

Conformément aux TOD (Texte d'Orientation de la Décentralisation), la décentralisation est un « axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie »². Sur la base de la loi sur la décentralisation³, on peut établir l'hypothèse suivante : un conseil municipal choisi démocratiquement est le meilleur garant pour (en meilleure position pour) encourager le développement d'une municipalité. La manière dont un conseil municipal est formé peut nous informer sur sa légitimité et sa représentativité.

Les résultats présentés ici ne peuvent certainement pas être transposés à l'ensemble des 49 municipalités que compte le Burkina Faso. Ils peuvent toute-fois dessiner des tendances pertinentes pour alimenter les débats sur la décentralisation. Lors des trois mois de ma recherche à Diébougou, je n'ai pu me consacrer qu'à certains aspects de la démocratisation et de la décentralisation. Mes assertions se basent sur des entretiens semi-structurés ainsi que sur des discussions informelles avec différents acteurs ; parmi eux, le chef de terre, des membres de l'administration communale et provinciale, des conseils municipaux, des représentants des groupes religieux ainsi que des membres d'ONG, des associations de jeunes et de femmes. Dans la mesure où différents acteurs pouvaient tenir plusieurs rôles, par exemple collaborateur d'ONG et membre du conseil municipal, plusieurs entretiens ont eu lieu en partie avec la même personne.

Mon hypothèse de départ était que les candidats à la mairie originaires de la commune étaient plus au fait des problèmes des électeurs, et que les électeurs se sentaient donc plus proches de ces candidats, les connaissant en outre mieux, et que par conséquent ils choisiraient les plus dignes de confiance. Je désirais en outre savoir comment la campagne électorale se déroulait, quelles

Comme Altman (2000) l'a pourtant établie, aucune relation causale n'a pu être démontrée à ce jour entre décentralisation et développement réussi.

² AN (1998), TOD, art. 2.

³ Loi n° 040/98/An portant Orientation de la Décentralisation au Burkina Faso.

étaient les attentes des électeurs et quelles étaient les motivations des candidats. Il s'agissait donc essentiellement de savoir qui avait été élu à Diébougou, et dans quelles conditions.

Le paysage politique burkinabé⁴

Le Burkina Faso (Haute-Volta jusqu'en 1983) a été une colonie française de 1919 à 1960. Comme dans d'autres États post-coloniaux d'Afrique, un modèle d'État de type occidental a été instauré après l'indépendance. Des frontières étatiques arbitraires, une infrastructure insuffisante et une population peu instruite constituaient les principales difficultés auxquelles les nouvelles nations devaient remédier (Schmitz 1990 : 17-19).

Le Burkina Faso est aujourd'hui une république présidentielle. Depuis l'indépendance, il y a eu dans l'histoire politique du pays plusieurs changements non démocratiques de gouvernement. Sous le régime du capitaine Thomas Sankara (1983-1987), l'ancienne Haute-Volta a été rebaptisée Burkina Faso. C'est à l'occasion du putsch sanglant de 1987 au cours duquel Sankara a été assassiné, que le capitaine Blaise Compaoré s'est emparé du pouvoir. En 1990, le parti d'unité ODP-MT (Organisation de Démocratie Populaire - Mouvement du Travail) a renoncé au marxisme-léninisme. En 1991, Compaoré a été élu président, poste qu'il occupe depuis. Son objectif était de « corriger » le cours des réformes entreprises par Thomas Sankara et son CNR (Conseil national de la révolution). Dans le cadre de cette « rectification », Compaoré a impulsé une démocratisation et une libéralisation progressive du pays, ainsi qu'une ouverture vers l'Occident. Les groupes marginalisés pendant la révolution, en particulier les chefs traditionnels, devaient être réhabilités.

Avec ces réformes, le Burkina Faso, se range parmi les pays africains sur lesquels souffle le « vent du changement » depuis les années 1990. En Afrique, tant des facteurs endogènes qu'exogènes ont joué un rôle important dans la transition vers des systèmes politiques démocratiques⁵, le « discours de La Baule » relevant des seconds⁶. Depuis le début des années 1990, beaucoup de pays bailleurs ont subordonné la continuité de la coopération au développement à des réformes démocratiques (Sawadogo 1996 : 312).

Le système multipartite, les droits de l'homme et la liberté de la presse sont devenus les mots-clefs du nouveau cours politique au Burkina Faso et dans beaucoup d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre comme le Mali, le Bénin, le Niger ou la République Centrafricaine. Le Burkina Faso compte au

Les deux sections suivantes sont basées (entre autre) sur un rapport de recherche non publié (Kuba et Werthmann 2001).

Lister ici les facteurs endogènes nous éloignerait trop du sujet. Pour de plus amples informations voir par exemple Schmitz 1990 : 256-281.

À l'occasion du sommet franco-africain de La Baule en juin 1990, l'ancien chef d'Etat français François Mitterrand déclara que les Etats francophones d'Afrique devaient se libéraliser davantage, s'ils souhaitaient continuer à compter sur l'aide au développement. Ce discours a eu valeur de nouvelle doctrine de la politique française extérieure : la France ne voudrait plus accorder d'aide qu'aux Etats démocratiques.

nombre des pays qui ont vécu la transition démocratique dans une relative absence de violence. Compaoré a fait élaborer une nouvelle constitution par les représentants de différents groupes d'intérêts (partis, organisations religieuses, associations des droits de l'homme, ONG) (Ibriga et Garane 2001 : 45-46)7. La constitution de 1991 régit la Quatrième République, incidemment la plus longue période de stabilité politique de l'histoire du Burkina Faso qui a été marquée depuis l'indépendance par des putschs militaires et des crises constitutionnelles. Une démocratie multipartite, l'existence d'un Etat de droit ainsi que la liberté de la presse et d'opinion sont des principes garantis par la constitution. La presse, une commission indépendante des droits de l'homme et un médiateur (le Médiateur du Faso) veillent, aux côtés de la justice, au respect des droits de l'homme. Toutefois, jusqu'aux dernières élections parlementaires du 5 mai 2002, le Burkina Faso était toujours de facto un Etat à parti unique. Les troubles politiques continuels qui ont succédé à l'assassinat, le 13 décembre 1998, du journaliste Norbert Zongo, ainsi que la pression internationale, ont eu, entre autres conséquences, pour effet le retrait d'une modification de la constitution qui aurait prolongé le mandat du président de sept ans, ouvrant à Compaoré le chemin d'une nouvelle réélection.

Le parti au pouvoir, le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès) issu en 1996 de l'association de plusieurs partis avec l'ODP-MT, est de loin le plus grand parti du Burkina Faso. C'est le seul parti à être présent dans toutes les régions, et il dispose des moyens de conduire des campagnes électorales coûteuses. Conduit par un groupe de hauts fonctionnaires d'État, d'anciens officiers de l'armée, de riches hommes d'affaires et de chefs traditionnels, le CDP domine de larges secteurs de la vie publique, et en particulier l'administration.

Décentralisation

Depuis la dernière réforme territoriale de 1996, le Burkina Faso est divisé en 45 provinces dotées d'un statut de collectivités territoriales. Dans chaque province est envoyé un haut commissaire, représentant du gouvernement et responsable des services de l'Etat au niveau provincial. Au-dessous du niveau de la province, on trouve les départements (350), chacun étant dirigé par un préfet. Les préfets sont des représentants nommés du gouvernement et hiérarchiquement subordonnés au haut commissaire. Les villages (environ 8.000) sont actuellement chacun représentés par un RAV (responsable administratif du village) qui, avec la loi sur la décentralisation, doit être rebaptisé « délégué administratif ».

En réaction aux exigences de la Banque mondiale et des pays bailleurs, on assiste depuis quelques années au Burkina Faso au développement d'une administration locale autonome (Laurent 1995, 1999). Un référendum sur la constitution et la signature d'un programme d'ajustement structurel en 1991 ont constitué les préalables formels à la décentralisation. En 1993, la Commission

⁷ Le Mali, pays voisin, n'est passé à un régime démocratique qu'après des révoltes sanglantes et un putsch militaire en 1991.

nationale de la décentralisation a été nommée et mandatée pour un projet de TOD (Texte d'Orientation sur la Décentralisation). En 1998, les lois sur la décentralisation ont été adoptées.

Les communes urbaines et rurales apparaissent avec la décentralisation (AN 1998, art. 6, 7 et 8). Elles doivent se substituer partiellement à l'État à mesure que celui-ci se retire des affaires municipales. Les compétences d'une municipalité sont juridiquement fixées et concernent l'aménagement et l'administration de secteurs comme la formation, la santé, les infrastructures (marchés, approvisionnement en eau, routes, hygiène). La promotion des activités culturelles, sociales et scientifiques relève également des municipalités (AN 1998, art. 57).

Les communes urbaines doivent compter au moins 10.000 habitants et un budget de plus de 15 millions de francs CFA. Un maire, élu par le conseil municipal, les administre. Des élections municipales se sont tenues pour la première fois en 1995 dans 33 municipalités urbaines, puis une deuxième fois en 2000. Lors des deux élections, le CDP, le parti au pouvoir, a triomphé dans la plupart des municipalités (en 2000 dans 42 des 49 communes)⁸.

Selon les experts en développement, la décentralisation doit stimuler la participation politique des citoyens, et donc générer plus de démocratie (AN 1998, art. 2). Le risque fondamental est toutefois de « trop charger la barque » de la décentralisation d'attentes auxquelles elle ne peut répondre (croissance économique, développement durable, participation des femmes, etc.). Qui plus est, la décentralisation peut déboucher sur un « empilement » inefficace de différentes instances de pouvoir étatique et local (Altmann 2000; Bierschenk et Olivier de Sardan 1998, 1999; Laurent 1999). Au Burkina Faso, les nouveaux élus coexistent avec les hauts commissaires et préfets nommés comme auparavant par l'État, avec des chevauchements de leurs domaines de compétences administratives et territoriales. En outre, 13 régions ont été érigées depuis 2001, chacune recouvrant plusieurs provinces et dirigée par un gouverneur. Certains ont critiqué la création de ces grandes régions, contraire selon eux aux intentions de la décentralisation.

Un autre problème dans la mise en œuvre de la décentralisation réside dans la formation et la qualification des nouveaux élus municipaux. Les maires nouvellement élus ne possèdent souvent pas les connaissances économiques et administratives nécessaires à la bonne gestion du budget d'une municipalité. Conformément à la loi, un expert en administration peut cependant être nommé à leurs côtés.

-

Les municipalités rurales doivent compter au moins 5.000 habitants et un budget de plus de 5 millions de CFA. Pour atteindre cet objectif, plusieurs villages doivent se regrouper. Les territoires des collectivités locales (province, commune) et les circonscriptions administratives (province, département, village) peuvent se chevaucher.

Oui est élu et comment ?

Les élections municipales du 24 septembre 2000 à Diébougou ont eu lieu dans le cadre des nouvelles conditions générales, qui n'existaient pas encore lors des premières tenues en 1995. Lors des premières élections municipales, on avait dû improviser, en l'absence d'un tel code. C'est avec le TOD de 1998 que le Parlement a adopté pour la première fois le code électoral pour les unités décentralisées.

Depuis 1995, Diébougou a une mairie avec un maire élu et un conseil communal. Diébougou est subdivisé en sept secteurs. Cette municipalité couvre géographiquement la ville de Diébougou même et les quatre villages de Loto, Tantouo, Séourégane et Kpakpara. Ces quatre villages ont été ajoutés à la municipalité et font partie du secteur 4. Ils apportent non seulement des impôts à la municipalité, mais aussi des électeurs aux partis. Trois conseillers sont choisis par secteur. Entre 1995 et 2000, chaque secteur était représenté par six élus au conseil municipal. Le nombre des membres des conseils municipaux a été réduit pour diminuer les charges financières des municipalités du Burkina Faso. Les 21 membres du conseil municipal des sept secteurs (trois par secteur donc) désignent ensemble le maire (président du conseil municipal) et ses deux représentants (premier et deuxième vice-présidents).

Candidature

La question simplement formulée « qui est élu et comment ? » appelle une réponse plus longue et complexe. Il faut tout d'abord mettre à jour les modalités de la candidature et le déroulement de la campagne électorale et des élections elles-mêmes.

Pour se porter candidat, on doit être membre d'un parti. Depuis l'introduction d'un système multipartite, plus de 70 partis ont été enregistrés au Burkina Faso. À Diébougou, six partis sont présents :

- le parti du gouvernement, le CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès),
- le PAI (Parti africain de l'indépendance),
- la CPS (Convention panafricaine des Sankaristes),
- l'ADF-RDA (Alliance pour la démocratie de la fédération-Rassemblement démocratique africaine)
- les Verts du Burkina
- l'ULD (Union des libéraux pour la démocratie)

Chacun des partis décide du choix de ses candidats au conseil municipal. Les sous-sections des partis peuvent s'accorder pour choisir parmi les membres actifs proposés ceux qui doivent être portés sur la liste des candidats aux élections municipales. La sous-section d'un parti peut aussi essayer de gagner à sa cause une personnalité compétente du secteur. Il peut arriver aussi que la

sous-section se voie imposer un candidat par une instance plus haut placée dans la hiérarchie de parti.

Le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès, autrefois ODP/MT) est le parti qui pèse le plus et compte le plus d'adhérents dans la population rurale. C'est le parti du président Blaise Compaoré et il détient la majorité au parlement. À Diébougou, les Dian sont en majorité partisans du CDP. Le chef de terre dian ne fait pas mystère de ses opinions politiques lors des campagnes électorales. Beaucoup de Mossi de Diébougou se déclarent également en faveur du CDP. Certains émettent l'hypothèse que les Mossi, en tant qu'« étrangers », ne veulent pas se positionner comme « ennemis » politiques des Dian. Le pouvoir politique des Dian considérés comme les « autochtones » à Diébougou (voir Gensler dans cet ouvrage), tient aussi au fait que le maire actuel Kam Hervé Magloire est Dian.

Le PAI est souvent considéré comme un parti ethnique homogène. « C'est le parti des Dagara-Dioula », dit-on à Diébougou. Il est reproché à Soumane Touré, chef du parti PAI, de ne recruter que des membres musulmans appartenant au groupe des Dagara-Dioula. Il ne placerait également que des Dagara-Dioula à la direction locale du PAI. Mais tous les Dagara-Dioula ne suivent pas le PAI : le deuxième représentant du maire est un Dagara-Dioula membre du CDP.

Le CPS a remporté un relatif succès lors des dernières élections municipales à Diébougou. Six des sept sièges que le parti a obtenus au niveau national dans les 49 municipalités, ont été gagnés à Diébougou. Ce parti est vu comme le « parti sankariste » du Burkina Faso. La plupart des adhérents du CPS à Diébougou sont Dagara. Ce succès électoral a pu être en partie attribué à la visite personnelle à Diébougou de Valère Somé, chef du parti originaire de la localité, pendant la campagne électorale, ainsi qu'à celles d'autres hauts membres du parti.

Les trois autres partis sont loin de faire le poids. L'ADF-RDA a la réputation d'être le parti des « aînés éduqués ». Nombre de ces retraités en étaient déjà membres à l'indépendance. Les Verts et l'ULD n'entrent en scène qu'au moment des d'élections.

Les moyens financiers des divers partis diffèrent énormément. Le financement des partis demeure une question floue au Burkina Faso. Pour Kiemde (1996 : 364-365), le déséquilibre entre le CDP, qui peut avoir recours aux finances publiques, et les autres partis constitue un problème crucial de crédibilité et de liberté électorale. Le poids de l'argent dans les élections municipales était encore plus flagrant pendant la campagne électorale.

Campagne électorale

Il n'a pas de chaînes de télévision ou de journal local à Diébougou. La station de radio du diocèse n'autorise pas la propagande politique dans ses programmes. La seule possibilité d'interpeller les électeurs réside dans le contact

direct. Et il est vrai que les discours individualisés touchent plus les électeurs que les affiches électorales.

La ville s'anime lors des élections municipales. Pour convaincre la population d'aller aux urnes, un « Djandjoba » est généralement organisé par les représentants des partis. Un Djandjoba est une fête avec de la musique qui a lieu le soir. On y danse et on y boit (bière de sorgho ou thé), et on y chante. La propagande politique y est une « affaire annexe » : les candidats des organisateurs respectifs de la fête y sont présentés. Tous les partis ne peuvent toutefois pas financièrement se permettre un Djandjoba. Lors de la dernière campagne électorale, deux partis seulement ont pu en organiser un : le CDP et le CPS. En plus du Djandjoba, les partis ont aussi la possibilité d'organiser des soirées de thé ou de bière, moins coûteuses pour leurs candidats. Elles sont organisées par les candidats des partis dans leur secteur respectif. Ils peuvent recevoir un concours financier de leur parti, mais il arrive que celui-ci soit si peu en fonds que les candidats doivent eux-mêmes en financer l'organisation.

La campagne électorale commence toujours dans la propre famille du candidat. Tout d'abord les voix de la famille élargie, ensuite celles des cercles d'amis et des collègues, pour finir par celles du secteur entier : chaque candidat doit arriver à conquérir les voix des autres partis. Les politiciens de Diébougou le disent eux-mêmes : on ne peut mener de bonne politique communale si on ne mène pas une bonne politique dans sa propre famille.

Les électeurs de Diébougou apprécient non seulement les Djandjoba, ou les soirées de thé ou de bière, mais aussi les visites de membres potentiels du conseil municipal, surtout un ou deux jours avant les élections. Ce rituel de la visite des politiciens est une tradition à Diébougou. Il est considéré comme une preuve de respect. À la fin de la visite, une petite enveloppe contenant de l'argent est remise au chef de famille. Le montant varie, selon l'importance de la famille et des moyens financiers du parti, de 500 à 3.000 francs CFA. Du sucre, du riz, du vin, du thé, des t-shirts ou des cigarettes sont également offerts. Les candidats savent précisément à qui il vaut la peine de rendre visite, puisque tous se connaissent à Diébougou. Si toutefois l'on soupçonne un membre du conseil municipal de distribuer des cadeaux (de l'argent) de manière stratégique, on va plutôt reprocher la chose à son adversaire politique et non à la personne directement concernée. Peu de gens considèrent comme « normal » ce genre de procédure, concédant toutefois qu'ils ne verseraient de l'argent qu'à des « personnes ressource » choisies afin que ces dernières puissent recruter d'autres électeurs. Les « personnes ressource » sont des personnalités qui peuvent de par leur popularité et leur générosité rapporter de nombreuses voix au parti. Il peut tout à fait s'agir de personnes n'appartenant à aucun parti, des membres d'organisations apolitiques comme les associations de femmes ou de jeunes. De telles associations sont parfois également mobilisées pour des « campagnes de sensibilisation ». Ainsi, l'organisation pour la jeunesse U.J.Fra.D. (Union de la Jeunesse Fraternelle de Diébougou) a organisé une manifestation sur ordre du maire, lors de laquelle les habitants de Diébougou ont été informés du processus régulier des élections. Bien que l'U.J.Fra.D. soit conformément à ses statuts, apolitique, ses membres ont porté lors de cette manifestation les t-shirts du CDP.

Une autre forme de la cérémonie des visites a lieu avant le début de la campagne électorale, environ trois semaines avant les élections. Les candidats visitent le chef de terre au nom du conseil municipal, annoncent leur programme et demandent la protection de ce dernier.

Il est intéressant de noter que les politiciens de Diébougou exprimaient leur stratégie de campagne électorale en termes d'« aide ». C'est comme s'ils attendaient un renvoi d'ascenseur des électeurs qu'ils auraient aidés. Puisque les moyens financiers des partis varient fortement entre eux, les résultats de la campagne auraient sinon été d'emblée fixés. Le fait est aussi que de nombreux électeurs ne connaissent que très vaguement les programmes des partis – si programme politique il y a. Ils se décident certainement moins sur la base de convictions politiques qu'en fonction de relations personnelles.

Préparation du vote

Les élections exigent une préparation technique et formelle. Les préparatifs formels des élections présidentielles, législatives ou communales ont changé ces dernières années au Burkina Faso. L'organisation des élections ne concerne plus seulement le gouvernement, ou plus précisément, le Ministère de l'administration territoriale. Une commission indépendante, composée de représentants d'organisations religieuses, de chefs traditionnels, de représentants des syndicats, des partis d'opposition et d'ONG a été créée : la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Elle devrait amener plus de transparence lors des élections municipales également, et donner une chance à l'opposition. La CENI dispose de son propre budget. Elle délègue au niveau communal sa représentation locale, la CECI (Commission électorale communale indépendante).

Les compétences de la CECI équivalent à celles de la CENI et elle ne doit rendre de compte qu'à cette dernière. Les moyens financiers de la CECI proviennent de la CENI. À Diébougou, on comptait au nombre des membres de la CECI des représentants des communautés religieuses (musulmanes, catholiques, protestantes), des autorités traditionnelles (conseillers du chef de terre) ainsi que des représentants de différents partis. Les femmes n'étaient pas représentées. C'est El Hadj Seydou Konaté, à la fois représentant de la communauté musulmane et ancien président de l'Association des anciens combattants (voir Hanke dans cet ouvrage), qui en était le président.

Pour préparer les élections sur le plan technique, des listes d'électeurs doivent être fournies sur la base d'un recensement. La CECI est chargée du choix des bureaux de vote, elle doit recruter et former du personnel pour le recensement et le vote. Selon son président, la CECI de Diébougou n'était pas suffisamment équipée financièrement et matériellement pour pouvoir gérer de façon indépendante et autonome la totalité du travail. Elle a dû accepter l'aide

du Ministère de l'administration territoriale. La CECI de Diébougou n'a disposé ni de son propre téléphone ni d'un fax, et elle a dépendu du soutien du Haut commissariat. Puisqu'elle n'avait pas non plus de local autonome à sa disposition, les réunions se sont souvent tenues dans les locaux du Haut commissariat. C'est également ce dernier qui a fourni les données sur l'électorat. La CECI n'a pu elle-même mettre en oeuvre le recensement en raison du manque de personnel et de temps. Elle s'est limitée à une « révision » du recensement de 1998 effectué par le Haut commissariat.

L'élection

Le mandat de cinq ans des membres du conseil municipal avait déjà expiré le 22 février 2000. Le parlement avait par conséquent approuvé une prolongation des mandats (pour une durée maximale de six mois). Malgré tout, le délai a dû être prolongé d'un autre mois, jusqu'à ce que les nouveaux membres du conseil municipal entrent en fonction. Les raisons du retard pris pour les élections municipales étaient surtout d'ordre organisationnel. L'opposition n'arrivait pas à se mettre d'accord avec le parti de la majorité sur la composition des CENI, sur les modalités de financement de la campagne électorale, ainsi que sur d'autres points. L'élection de septembre devrait aussi permettre une plus grande participation de la population rurale, car à ce moment de la saison des pluies, la quantité de travail agricole est moindre.

Le nombre total des habitants de Diébougou était de 11.235 selon le recensement de 1998 (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, mars 1998). Parmi eux, 3.500 avaient alors le droit de vote⁹. Les élections municipales au Burkina Faso fonctionnent selon un mode de représentation proportionnelle. Aucune clause restrictive n'est appliquée pour le décompte des voix (par exemple un seuil minimal de 5%). Les mandats sont répartis par quotients électoraux selon le principe du plus fort reste (voir la CENI Burkina Faso, Formation des formateurs, août 2000).

Les élections du 24 septembre 2000 se sont relativement bien passées à Diébougou¹⁰. Selon l'attribution proportionnelle des voix, le CDP, parti de la majorité, a obtenu 15 des 21 sièges avec 1512 voix (soit 54,14%). Le CPS a réussi à obtenir six sièges avec 610 voix (soit 21,84%)¹¹. Aucun des autres partis représentés à Diébougou n'a pu obtenir de siège au conseil municipal. Hervé Magloire a été de nouveau élu au poste de maire.

On obtient à l'issue des élections la configuration suivante en termes de répartition ethnique et de représentation des femmes :

Ce chiffre varie selon qu'il s'agit de données fournies par les parties d'opposition ou par la CECI.

Il y eu en revanche des débordements sanglants à Bobo-Dioulasso lorsqu'un allochtone fut déclaré vainqueur à l'issue d'un scrutin municipal extrêmement serré. Le clivage entre « autochtones » et immigrants y traversait le parti du gouvernement, le CDP, des rangs duquel sortaient à la fois le nouveau maire et son opposant.

¹¹ Chiffres officiels, également publiés dans la presse.

- 9 Dian : 2 femmes et 7 hommes ; 4 des hommes ont été réélus
- 8 Dagara, tous de sexe masculin, dont un réélu
- 2 Dagara-Dioula de sexe masculin, dont un réélu
- 2 Mossi de sexe masculin, dont un réélu.

Tous les membres dian du conseil municipal appartiennent au CDP. Cinq des six membres du conseil municipal élus du CPS sont Dagara, le sixième est Dagara-Dioula.

Le 29 septembre 2000, le PAI, le CPS et l'ADF-RDA ont déposé un recours auprès du tribunal administratif de Gaoua demandant l'invalidation des élections municipales. La plainte dénonçait entre autres les irrégularités suivantes :

- La candidature d'un des « politiciens » du CDP, qui ne pouvait normalement obtenir aucun certificat de bonne moralité, puisqu'il avait déjà été condamné.
- L'attribution de cartes d'électeurs à des personnes ne résidant pas dans la commune. Quelques agriculteurs du village de Lymania (qui n'appartient pas à la municipalité de Diébougou) ont été surpris, alors qu'ils voulaient voter à Diébougou. Le cas a même été enregistré au procèsverbal par les assesseurs électoraux, enregistrement resté toutefois sans effet.

Cette plainte a été rejetée par le tribunal administratif pour des vices de forme. Le PAI, qui a encaissé une défaite assez cuisante à Diébougou, a écrit une lettre ouverte au Président de la Cour suprême. Une copie en a été envoyée au Président de la République, à la CENI, au Parlement et au Ministre de la justice, et elle a été publiée dans les journaux proches de l'opposition *L'Observateur* et *San Fina*¹².

Bilan

En 20

En 2000, les élections municipales ont eu lieu à Diébougou pour la première fois dans les nouvelles conditions cadres. C'est la CECI qui s'est chargée de l'organisation des élections, au lieu du Haut Commissariat. Selon le président de la CECI, le travail de cette commission ne fut pas aussi indépendant que prévu. C'était toutefois une première étape vers une participation politique plus importante de la population.

Les candidats ont motivé leur candidature par une volonté de participation à la vie politique de Diébougou. Ils voulaient contribuer aux décisions concernant l'avenir de la commune. Tous les membres du conseil municipal ont indiqué qu'il leur était interdit de parler des partis pendant les réunions du

¹² Lettre de doléance au sujet du scrutin : PAI, Récépissé n°0007/MATS/DGAT/DLPAJ du 31 janvier 2000.

conseil, les décisions concernant la municipalité devant demeurer libres de toute interférence partisane.

Les stratégies de campagne électorale des partis ou plutôt des candidats, se sont largement écartées de l'idéologie de la décentralisation. Les électeurs n'avaient pas connaissance des propositions des politiciens pour la résolution des problèmes de la municipalité. Les affinités familiales et ethniques ainsi que les capacités d'aide d'un candidat (i.e. ses moyens financiers) ont pu lui apporter plus de succès électoraux que sa compétence professionnelle et ses plans pour le développement du secteur et/ou de la municipalité. La motivation la plus visible des électeurs résidait essentiellement dans le soutien à un parent, un ami ou un voisin qui avait déjà « aidé » l'électeur. On élit cette personne dans l'espoir qu'elle aidera de nouveau. Or dans la mesure où les relations familiales, amicales et ethniques sont mobilisées pendant la campagne électorale, on peut se demander si les frontières ethniques ne risquent pas de se durcir peu à peu. D'un autre côté, il faut noter que des intérêts ethniques différents sont représentés au conseil municipal.

La prédominance des Dian au conseil municipal est *a priori* surprenante et peut exprimer une forme de rémanence de concepts locaux du pouvoir. Les Dian ne constituent certes pas à Diébougou la majorité démographique, mais ils exigent pourtant une position politique dominante en raison de leur statut d'« autochtones ». De fait, rares sont ceux qui pourraient s'imaginer un maire non dian pour Diébougou.

L'appartenance ethnique ne devrait théoriquement pas être un critère de représentation politique au conseil municipal. Le pouvoir traditionnel des Dian et du « chef de terre » devrait également être clairement séparé du pouvoir moderne du maire et du conseil municipal. Les compétences des différentes sphères devraient être spécifiées et nettement délimitées les unes par rapport aux autres. À Diébougou, on assiste toutefois, comme dans d'autres villes ou pays ouest-africains (cf. Bierschenk et Olivier de Sardan 1998), à la coexistence, jusque là plutôt pacifique, de différentes formes de pouvoir local et étatique (voir l'article de Gensler dans cet ouvrage). Mais que se passerait-il si un Mossi, un Dagara ou un Lobi briguaient le siège du maire ? Il faut être attentif à l'avenir de la commune de Diébougou vue que les prochaines élections municipales y auront lieu en 2005.

Bibliographie

- Altmann, Jörn (2000), « Dezentralisierung, Demokratie und Verwaltung. Zu hohe Erwartungen an einen langfristigen Prozeß », E + Z Entwicklung und Zusammenarbeit 10: 275-277.
- AN (Assemblée Nationale), Burkina Faso (1998), Textes portant Orientation de la Décentralisation (TOD). Non édité.
- Bierschenk, Thomas et Jean-Pierre Olivier de Sardan (1999), « Dezentralisierung und lokale Demokratie. Macht und Politik im ländlichen Bénin in den 1980er Jahren », in : Jakob Rösel et Trutz von Trotha (éds.) (1999), Dezentralisierung, Demokratisierung und die lokale Repräsentation des Staa-

- tes: theoretische Kontroversen und empirische Forschungen. Köln, Koeppe: 37-67.
- Bierschenk, Thomas et Jean-Pierre Olivier de Sardan (éds.) (1998), Les pouvoirs au villages. Le Benin entre la démocratisation et la décentralisation. Karthala, Paris
- CENI Burkina Faso, Formation des formateurs Août 2000. Non édité.
- Ibriga, Luc Marius et Garane, Amidou (2001), Constitution burkinabè, textes et commentaires. Boland, Namur.
- Kiemde, Paul (1996), « Réflexions sur la réferendum constitutionnel et les élections présidentielles et législatives de 1991 et 1992. », in : Otayek, Réné; Sawadogo, Filiga Michel et Jean-Pierre Guingané (éds.) (1996), *Le Burkina entre la révolution et la démocratie (1983-1993)*. Paris, Éditions Karthala : 353-369.
- Kuba, Richard et Katja Werthmann (2001), Burkina Faso. Sozio-Kulturelle Länderkurzanalyse. En coopération avec l'Institut für Afrika-Kunde, Hamburg. Non publié.
- Laurent, Pierre-Joseph (1995), Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso. Cahier du CIDEP, 26. Paris, L'Harmattan.
- Laurent, Pierre-Joseph (1999), « Développement local, stabilité politique et décentralisation: aperçu sur la réforme en cours au Burkina Faso », in : Rösel, Jakob et Trutz von Trotha (éds.) (1999), Dezentralisierung, Demokratisierung und die lokale Repräsentation des Staates: theoretische Kontroversen und empirische Forschungen. Köln, Koeppe : 101-117.
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Province de la Bougouriba, Haut-commissariat de Diébougou, Mars 1998. Non publié.
- PAI, Récépissé n°0007/MATS/DGAT/DLPAJ von 31 Januar 2000. Non édité.
- Rösel, Jakob et Trutz von Trotha (éds.) (1999), Dezentralisierung, Demokratisierung und die lokale Repräsentation des Staates: theoretische Kontroversen und empirische Forschungen. Köln, Koeppe.
- Sawadogo, Filiga Michel (1996), « L'élaboration de la constitution de la Quatrième République » ; In : Otayek, Réné ; Sawadogo, Filiga Michel et Jean-Pierre Guingané (éds.) (1996), Le Burkina entre la révolution et la démocratie (1983-1993). Paris, Éditions Karthala : 311-323
- Schmitz, Erich (1990), Politische Herrschaft in Burkina Faso. Von der Unabhängigkeit bis zum Sturz Thomas Sankara. Freiburg, Arnold Bergstraesser-Institut

La recherche aux archives de la Préfecture de Diébougou¹

Oscar Dabiré

« Attaquées par les termites, entassées pêlemêle dans des armoires ou éparpillés et parfois retrouvées, au hasard des rencontres, chez des particuliers, les archives locales sont du plus haut intérêt pour éclairer des enjeux, des alliances et des rapports de force actuels » (Bertrand et Dubresson 1997 : 321).

L'organisation de la recherche aux archives de Diébougou a été une aventure jalonnée d'imprévus La succession de rumeurs sur les archives de Diébougou est un phénomène assez rocambolesque qui suscite en moi une flopée d'interrogations sans réponses précises.

Parti de Ouagadougou le 20 mars 2002 pour d'abord vérifier la rumeur de l'incendie de ces documents ..., c'est plutôt une autre rumeur, cette fois-ci de serpents najas qui me fera tourner en rond pendant plus d'une vingtaine de jours avant d'avoir accès à la salle des archives. Mais que de temps perdus, d'énergie gaspillée et d'argent dépensé.

LE MYTHE DES « NAJAS CRACHEURS »

Dès le lendemain de mon arrivée, le jeudi 21 mars, j'ai pris contact avec le Secrétaire Général de la province de la Bougouriba qui m'a renvoyé auprès du Préfet de Diébougou. Mais celui-ci était en déplacement à Bobo-Dioulasso C'est finalement le mardi 26 mars que j'ai pu rencontrer M. le Préfet, un homme très ouvert qui s'est réjoui de cette entreprise de recherche pour l'aboutissement heureux de laquelle il s'est dit disposé à apporter son concours.

Il ajoute toutefois qu'il y a un problème. Il a pris service à Diébougou il y a à peine deux mois et à son arrivée il s'était intéressé à la salle des archives où il voulait faire mettre de l'ordre. Mais qu'il en a été dissuadé par les travailleurs de la préfecture qui ont invoqué l'existence dans ladite salle de serpents, précisément des « najas cracheurs » dont ils disent avoir maintes fois entendu les sifflements. Pour des raisons de sécurité donc, me dit le Préfet, il ne pouvait m'autoriser à ouvrir la salle, avant d'avoir neutralisé les reptiles.

-

Auszug aus dem Bericht: « Rapport sur l'organisation de la recherche aux archives de la Préfecture de Diébougou » für den SFB 268, Universität Frankfurt.

Dans sa quête d'une solution à ce problème, quelqu'un lui aurait dit avant mon arrivée, connaître un homme de Batié dont j'ai personnellement déjà entendu parler, qui est très célèbre dans la lutte contre les serpents. Il me demande alors de patienter, le temps qu'il retrouve son informateur avec qui il étudierait le moyen d'obtenir un produit du tradipraticien de Batié.

Comme j'allais voir le Préfet chaque jour pour m'enquérir de la situation il m'apprenait le vendredi 29 mars l'existence d'un autre spécialiste des serpents à Djikologo, à 25 km sur l'axe Diébougou - Dano. Il proposa de me mettre en contact avec quelqu'un qui connaît chez l'intéressé, afin qu'il m'y conduise le lundi 1er avril.

Malheureusement en allant à Djikologo nous avons eu un accident sur une des déviations de passage réalisées à cause des travaux de bitumage de la voie, qui nous obligea à rebrousser chemin. ... Le 3 avril, j'étais informé de la présence à Séourégane à 3km sur l'axe Diébougou Bobo-Dioulasso d'un autre spécialiste des serpents La séance de capture des najas est fixée par le Préfet au lundi 8 avril à partir de 12h 30mm. Mais après avoir fait le tour de la salle, le spécialiste ne rencontre pas le moindre reptile. J'avoue pour ma part avoir toujours été sceptique vis à vis de cette histoire de serpents. Aussi lui aije posé la question de savoir s'il y avait vraiment quelque chose. « A moins que ça ne se trouve en bas ; vu l'état de la salle » me répond-il. Il propose que je le conduise chez lui afin qu'il ramène un produit à asperger dans la salle. Après l'aspersion du produit il recommande d'attendre trois jours avant d'ouvrir la salle Conformément à sa consigne, c'est le jeudi 11 avril que j'ai procédé à l'ouverture de la salle.

QUE RESTE-IL DES ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE DIE-BOUGOU ?

La salle des archives de la Préfecture de Diébougou est, il faut le dire, un véritable dépotoir. La promesse d'en faire retirer les nombreux objets de rebut de diverses provenances qui m'avait été faite en 1999 par l'ancien Secrétaire Général de la Bougouriba n'a pas été tenue. Ma déception a été si grande de retrouver un endroit plus confus que je ne l'avais laissé en 1999.

J'ai retrouvé une salle bourrée de tout, couvert par une épaisse poussière et dans laquelle règne une semi-pénombre. Bref, le spectacle est tout simplement effarant. Il me fallait alors, suivant la proposition du Préfet trouver quatre jeunes gens pour m'aider à faire un travail de mise en ordre dans la salle, moyennant une rétribution dont une partie devait être prise en charge par moi. Ce travail est un préalable sans lequel rien ne pouvait être entrepris dans la salle. ... Malgré le port de masques, nous respirions la poussière dont les crachats étaient constamment colorés. Ce travail visiblement mettait mal à l'aise mes quatre collaborateurs qui laissaient par moment entrevoir leur manque d'enthousiasme. Pour les encourager à tenir jusqu'au bout, j'étais obligé de développer certaines initiatives : telles la prise en charge de leur consomma-

tion d'eau fraîche pendant les séances de travail, l'achat à la fin de chaque journée de quatre litres de dolo qui, d'après eux, dissipait leur fatigue.

Notre tâche, brièvement décrite, a consisté à débarrasser le sol du monstrueux mélange de matériels divers, de documents et de terre dont une partie provient de la destruction des archives par les termites, et à évacuer cette terre, à vider et nettoyer les armoires, épousseter l'ensemble des documents et leur trouver un emplacement, de sorte qu'aucun n'ait plus un contact direct avec le sol qui abritait plus de documents que les armoires.

Quantitativement, j'estime entre 20 et 25% les archives détruites par les termites. Nous avons par exemple exhumé des blocs de terre auxquels s'agrippaient des reliures métalliques qui nous rappellent tout simplement que ce fut des classeurs de documents. Une quantité impressionnante de documents a pu malgré tout être préservée, même si beaucoup présentent des amputations et des lésions diverses.

Référence

Bertrand, Monique et Alain Dubresson (1997), "De l'objet aux pistes de travail : pour continuer", in: Bertrand, Monique et Alain Dubresson (éds.), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Paris, Karthala: 315-323.

Recherches estudiantines à Diébougou, Octobre – Décembre 2001

Liste des rapports soumis

Nom	Sujet	Discipline
Arefin, Tony	"'La fraternité pour une même monde, pour un même destin'. Beobachtungen zur Funktionsweise von 'asso- ciations des jeunes' in einer westafrikanischen Kleinstadt am Beispiel der Union de la Jeunesse Fraternelle de Diébougou (U.J.Fra.D.)"	Anthropo- logie
Dabilgou, Sibbila und David Geist	"La migration des Mossi à Diébougou"	Anthropo- logie
Dakuyo, Blaise W.	"Démographie et système foncier dans la Bougouriba: question foncière à Loto"	Sociologie
Dao, Abasse	"Histoire de peuplement du Burkina Faso: étude de cas des Dagara-Dioula de Diébougou et les localités envi- ronnantes dans la province de la Bougouriba"	Sociologie
Drabo, Angèle	"La femme face à la rationalisation de la gestion des ressources de la Bougouriba: cas de la ville de Diébou- gou"	Sociologie
Gensler, Marlis	"'Tout est mélangé!': Bodenrecht und Siedlungsge- schichte in einer westafrikanischen Kleinstadt (Diébou- gou, Burkina Faso)"	Anthropo- logie
Hanke, Marc	"Anciens Combattants – Selbstdarstellung und Fremd- wahrnehmung. Die soziale, politische und kulturelle Stellung der Kriegsveteranen in der Distrikthauptstadt Diébougou, Burkina Faso"	Anthropo- logie
Kritzler, Ursula	"Das Marktwesen in Diébougou. Untersuchung zu Han- del und Lebensbedingungen der Marktfrauen in der Kleinstadt Diébougou und den umliegenden Dörfern"	Géographie
Maïga, Sékou Amadou	"Kommunalwahl in Diébougou, Burkina Faso"	Anthropo- logie
Sanon, Norbert	"L'impact de la migration sur l'agriculture des terroirs: l'exemple des pratiques culturales dans le sud-ouest du Burkina Faso. Le cas de Djikologo"	Sociologie
Weinmann, Julia	"'Toutes les races Dagara-Dyula' – Von einer kleinen muslimischen Gruppe Diébougous"	Anthropo- logie